

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**SÉANCE DU**

**19 DECEMBRE 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

**OBJET**

**Rapports d'activité des  
syndicats  
intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 décembre 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 20 décembre 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**LA COMMUNE NOUVELLE**  
**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame BURGER, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

**Avaient donné procuration :**

Madame DORET à Madame VERNET  
Madame PHILIPPE à Madame de JACQUELOT  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER  
Madame ADAM à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur CHELET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Madame LIBESKIND à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES

**Etait absent :**

Monsieur LETARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur VENUS

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20191219-19-J-30-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

**N° DE DOSSIER** : 19 J 30

**OBJET** : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

**RAPPORTEURS** : Monsieur LEVEL (SIMAD)  
Monsieur AGNES (SEY)  
Madame GUYARD (SIABS)  
Monsieur le Maire (SIA)

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2018 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal pour le Maintien à Domicile (SIMAD)
- Le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY)
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE de la présentation des rapports annuels d'activité 2018 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

# RAPPORT D'ACTIVITÉ SIARSGL

#18

EAUX USÉES,  
BASSINS DE  
RÉCUPÉRATION  
DES EAUX  
PLUVIALES...



# ÉDITO

## MOT DU PRÉSIDENT



En 2018, le SIA a poursuivi sa mission de transport des eaux usées et pluviales pour près de 12 500 abonnés grâce aux 39 226 mètres linéaires du réseau. En janvier, le SIA a renouvelé sa confiance à SUEZ dans le cadre du contrat de DSP arrivé à échéance. La renégociation du contrat a été l'occasion de faire baisser de 2.5 % la facture pour les Villes membres du syndicat. Dans l'attente de la reprise effective de la compétence GEMAPI par la Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), le SIA a signé le 18 avril 2018 une convention de gestion transitoire pour la gestion courante des rus de Buzot, de l'Étang et de l'Auberderie. Enfin, l'année 2018 a été celle du lancement des études et de la consultations pour les bassins des villes de Port-Marly et du Pecq dans le cadre du schéma directeur validé en 2017 pour lutter contre les inondations.

Arnaud Péricard  
*Président du SIARSGL*

## SOMMAIRE

**Carte  
d'identité**

**4-8**

**Que s'est-il  
passé  
en 2018 ?**

**9-11**

**Données  
budgétaires**

**12-14**

**Données  
administratives**

**15**

# CARTE D'IDENTITÉ

## VOCATION DU SYNDICAT

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est principalement chargé du transport des eaux usées et pluviales. Ces dernières collectées par ses communes membres, sous forme séparative\* ou sous forme unitaire\*\*, jusqu'au poste Rive Gauche au Pecq où elles sont ensuite rejetées dans le réseau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS), puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

Le syndicat a choisi de confier la gestion de ses compétences à un tiers sous forme de Délégation de Service Public (DSP).

## VOCATION DU DÉLÉGATAIRE

**Le délégataire est compétent pour :**

- L'ensemble des collecteurs\*\*\* et galeries figurant à son patrimoine.
- Les ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable, etc.
- À titre exceptionnel, il peut collecter directement ces effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

**Il est chargé de :**

- l'entretien général du réseau et des équipements;
- des travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc.;
- toutes études nécessaires à l'accomplissement de ses missions;
- la gestion des ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus dans leurs parties canalisées.



Le réseau comporte le linéaire suivant :

- 15 277 ml en unitaire ;
- 12 912 ml en eaux usées, (dont 361 ml de canalisation de refoulement) ;
- 11 884 ml en eaux pluviales, dont le ru de Buzot, le ru de l'Etang et le ru de Marly.

**RESEAU  
un total de  
40 073  
mètres linéaires**

\*Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles.

\*\*Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.

\*\*\* Canalisation ou conduite principale sur laquelle sont branchés les canalisations secondaires de récupération des eaux usées et pluviales.

Le réseau est composé d'ouvrages et d'équipements de mesures.

**Ouvrages :**

- 3 postes de relèvement (2 situés sur la commune du Pecq, 1 sur Le Port-Marly) ;
- 16 déversoirs d'orage ;
- 10 chambres à sable ;
- 2 siphons (le Port-Marly/le Pecq) ;
- 1 bassin d'orage (situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye) ;
- 1 vanne de délestage (située au Pecq).

**Équipement de mesures :**

- 9 points de mesures pour l'auto-surveillance du réseau ;
- 2 pluviomètres.



EXTÉRIEUR\_POSTE DE RELÈVEMENT FONDERIE

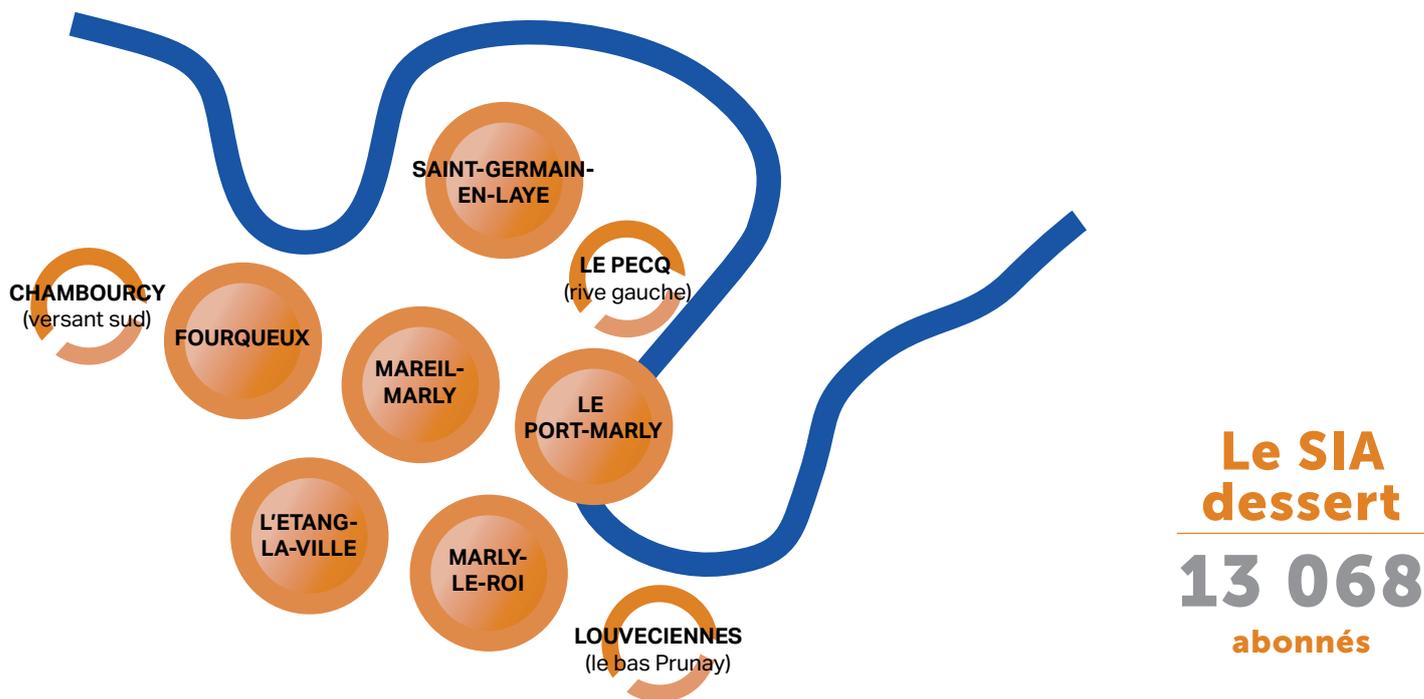
Le SIARSGL dispose depuis 2013 d'un règlement d'assainissement collectif.

Celui-ci :

- rappelle les règles qui régissent le déversement des eaux dans le réseau intercommunal ;
- définit les conditions de la réalisation des ouvrages de raccordement des particuliers au réseau intercommunal, les relations entre l'exploitant et l'abonné du service ;
- permet ainsi d'améliorer la qualité du service public en apportant une meilleure lisibilité des règles applicables à chaque usager.



INTÉRIEUR\_POSTE DE RELÈVEMENT RIVE GAUCHE



## LES COMMUNES MEMBRES

Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Saint-Germain-en-Laye est composé de 9 communes :

### 6 communes pour la totalité de leur territoire

- L'Etang-la-Ville
- Fourqueux
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Port-Marly
- Saint-Germain-en-Laye

### 3 partiellement

- Chambourcy (versant sud)
- Louveciennes (le Bas Prunay)
- Le Pecq (rive gauche)

Le SIA dessert 13 068 abonnés au 31 décembre 2018, soit une hausse de 9,4 % d'abonnés par rapport à l'année 2017 (+ 1 122 abonnés).

# ORGANIGRAMME DU BUREAU



ARNAUD PÉRICARD  
Président



GILBERT ARNAUD  
1<sup>er</sup> Vice-président



JACQUES LABRE  
2<sup>nd</sup> Vice-président



PASCAL HERVIER  
Secrétaire

MARIE-PASCALE KREUTZ  
JEAN-LUC AGNES  
Assesseurs

Nombre total  
d'élus  
36

## Un fonctionnement des ressources humaines mutualisées

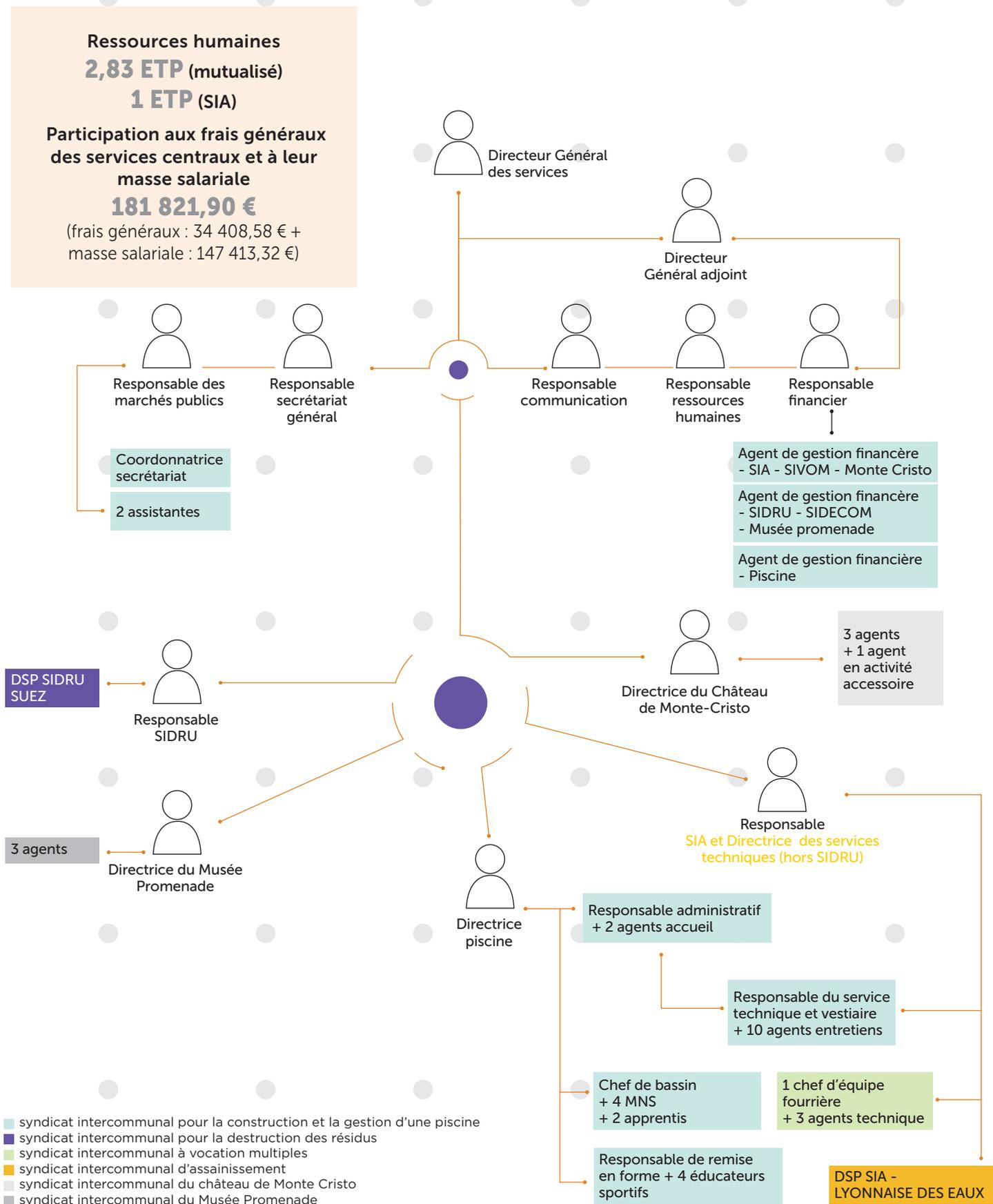
Une mutualisation de moyens humains a été mise en place entre **7 syndicats** intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain :

- le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (**SICGP**) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Germain en Laye (**SIARSGL**) ;
- le Syndicat intercommunal à vocation multiples (**SIVOM**) ;
- le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (**SIDRU**) ;
- le Syndicat intercommunal pour le Développement de la Communication (**SIDECOM**) ;
- En 2016, ce sont les syndicats intercommunaux du **château de Monte Cristo** et du **Musée promenade** qui ont intégré ce dispositif.

Avec des services supports allant des ressources humaines, à l'organisation des comités ou encore le budget, la mutualisation des compétences est **un véritable gage d'efficacité** de l'action publique. Elle permet de fournir à ces établissements publics des **supports utiles** à un **coût accessible** alors même qu'à eux seuls ils ne pourraient pas assurer financièrement une telle gestion.

La participation 2018 du SIA aux frais généraux des services centraux et à leur masse salariale représente un montant total de **181 821,90 € (frais généraux : 34 408,58 € + masse salariale : 147 413,32 €)**.

# ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA STRUCTURE



# QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE ?

## LES FAITS MARQUANTS

### NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Lors de sa séance du 24 janvier 2018, le comité Syndical a choisi la société SUEZ pour 6 ans 9 mois et 16 jours, avec une prise d'effet le **14 mars 2018**, jusqu'au 31 décembre 2024.

Le tarif proposé par Suez dans le nouveau contrat de DSP a conduit à une baisse de la facture, de l'ordre de 2.5 % (1,58 € TTC/m<sup>3</sup>, contre 1,62 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

L'offre de Suez présente également le niveau de recettes et de tarif le plus intéressant (0,0732 €/m<sup>3</sup>), ainsi qu'un niveau plus élevé de renouvellement et d'investissement. Un avenant n°1 a été acté le 06 août 2018, afin d'intégrer au contrat les prestations d'entretien et gestion courantes des rus ouverts.

En effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans le cadre de la loi Notre, la compétence « gestion des milieux aquatiques » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Dans l'attente de la définition par la Communauté d'Agglomération de son futur mode de gestion, une convention transitoire pour la gestion du service public d'entretien des milieux aquatiques, signée avec la Communauté d'Agglomération le 18 avril 2018, a délégué au SIARSGL, pour une durée de un an, renouvelable une fois, l'entretien du ru de Buzot, du ru de L'Étang et du ru de l'Auberderie, anciennement au syndicat mais aussi le linéaire relevant anciennement des villes.



## CONSIGNES DE CRUE

Les consignes de crue ont été mises en œuvre à partir des fortes pluies fin décembre 2017, puis ont été renforcées le 4 janvier 2018.

Lors des épisodes de crue, le niveau de la Seine est suivi en temps réel grâce à un centre de télécontrôle. En cas d'atteinte de la côte d'alerte, l'exploitant SUEZ alerte le SIARSGL et ses communes membres,

met en place un système renforcé de surveillance du réseau et d'astreinte, et procède à la mise en place de pompes anti-crue. Des batardeaux (barrières anti-inondation) sont également mis en place afin de limiter la propagation des inondations.

La gestion de la crue qui a été bien menée s'est achevée le 28 février 2018.

## LANCEMENT DES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

pour la création de bassins de stockage sur les branches de Prairies (Parc Corbières) et du Port Marly

L'année 2018 marque le lancement des études de maîtrise d'œuvre par le groupement constitué des sociétés ARTELIA, PROLOG et LIGNE DAU, dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en

mars 2017. La consultation des entreprises de travaux pour la construction du bassin de Port Marly a été lancée fin 2018, et attribuée début 2019 au groupement d'entreprises Chantiers Modernes / Soletanche.

## RÉALISATION DE TRAVAUX DE SÉCURISATION DU POSTE FONDERIE AU PECQ

## RÉHABILITATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE DU POSTE FONDERIE

## AMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS DU POSTE RIVE GAUCHE

**13 068**  
abonnés

**2018**

soit +9,4% par rapport à 2017

**4 539 522 m<sup>3</sup>**

**2018**

- 4% par rapport à 2017

## Le déversement au milieu naturel en 2018

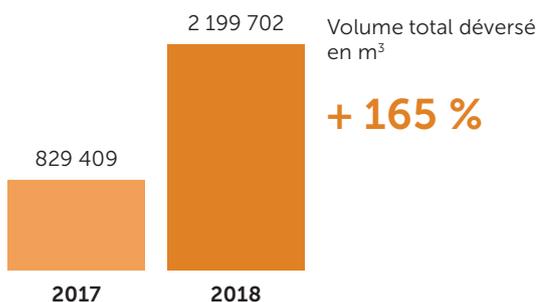
L'année 2018 présente des pluviométries moyennes mensuelles assez variables, proches des valeurs moyennes statistiques de la région de 660,1 mm. Pour comparaison, l'année 2017 était de 594,6 mm, et l'année 2016 de 687 mm.

L'hiver a été particulièrement pluvieux, notamment sur la fin de l'année 2017 et janvier 2018. Cette forte pluviométrie a entraîné une montée du niveau de la Seine qui est entrée en crue dès le début du mois de janvier. Le printemps présente une pluviométrie moyenne normale pour la saison, avec cependant de très forts événements pluvieux au mois de juin, notamment les 11 et 12 juin.

Les événements pluvieux du mois de juin ainsi que les crues de janvier-février 2018 ont entraîné une surcharge des réseaux d'assainissement, notamment en raison du caractère unitaire de la plupart d'entre eux. Afin d'éviter les conséquences liées à cette surcharge (rupture de canalisation, dysfonctionnement de la station d'épuration, dégâts des eaux...), le réseau est pourvu d'ouvrages de délestage permettant le déversement des survolumes vers le milieu naturel.

Ainsi en 2018, le volume total déversé est de 2 199 702 m<sup>3</sup>. Ces déversements ont eu lieu en temps de pluie (60,2 %) et en temps sec (39,8 %). La pluviométrie annuelle importante ainsi que les épisodes de crue observés durant cette année sont à l'origine d'une augmentation des déversements de +165 % par rapport à 2017. Concernant les déversements liés aux contraintes d'exploitation, elles sont en forte diminution avec environ 3,2 % des volumes déversés contre 15 % en 2017.

### VOLUME DÉVERSÉ



### Le volume transitant dans le réseau

(eaux pluviales et eaux usées)

est de

**7 016 141 m<sup>3</sup>**

à comparer avec

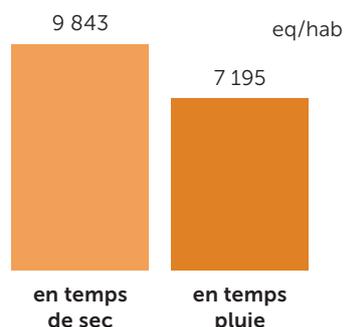
**5 595 697 m<sup>3</sup> en 2017,**

**soit une augmentation de 25 %**

Afin de réduire la fréquence et les volumes déversés vers le milieu naturel, et particulièrement en 2018, le SIARSGL a entrepris un important programme de travaux dont l'échéance est prévue pour 2029. Ces travaux reposent en grande partie sur la création de 4 bassins de stockage qui permettront de « tamponner » les effets des intempéries sur le réseau d'assainissement en diffusant dans le temps la restitution des eaux vers le réseau et ainsi limiter les déversements vers le milieu naturel.

Le ru de l'Etang-la-Ville semble significativement impacté par les délestages des réseaux unitaires situés en amont. De nombreux déversements ainsi que la possibilité de mauvais raccordements peuvent en être la cause (étude en cours en 2019). En temps de pluie, le chiffre est en sensible augmentation par rapport à l'année précédente, notamment dû à l'impact de la crue de début d'année.

### MOYENNE DES DÉVERSEMENTS



La moyenne des déversements au milieu naturel, sur l'année 2018, est de **17 038 équivalents-habitants par jour** (contre 8 597 eq/hab en 2017).

# DONNÉES BUDGÉTAIRES

## FONCTIONNEMENT

### REDEVANCES EAUX USÉES PRÉLEVÉES SUR FACTURE EAU POTABLE

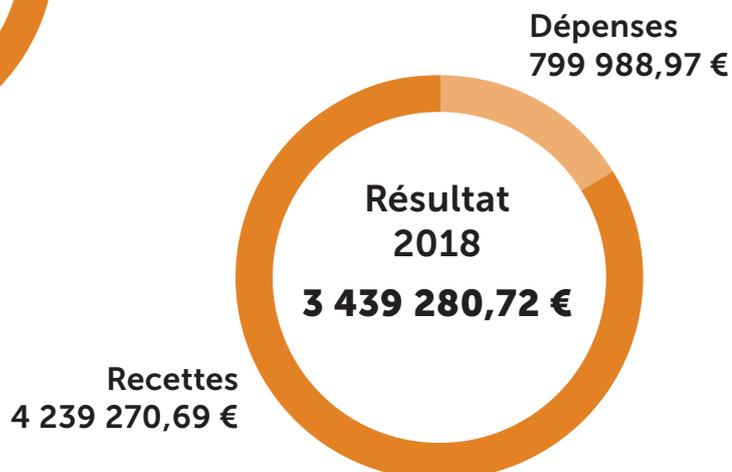
**0,13 €/m<sup>3</sup>**

Part Syndicale  
(0,12 €/m<sup>3</sup> en 2017)

**2,23 € par habitant**

Cotisation eaux pluviales  
(3,65 € par habitant en 2017)

La contribution des communes au titre des eaux pluviales diminue de 25,78 % par rapport à 2017. Cette diminution s'explique par le transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) à la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine. De ce fait, le montant de la gestion des rus (159 045 €) a été réglé en 2018 par la CASGBS conformément à la convention de gestion transitoire, en minorant le financement du syndicat par ses adhérents.



## Résultat excédentaire de 3 439 281,72 €

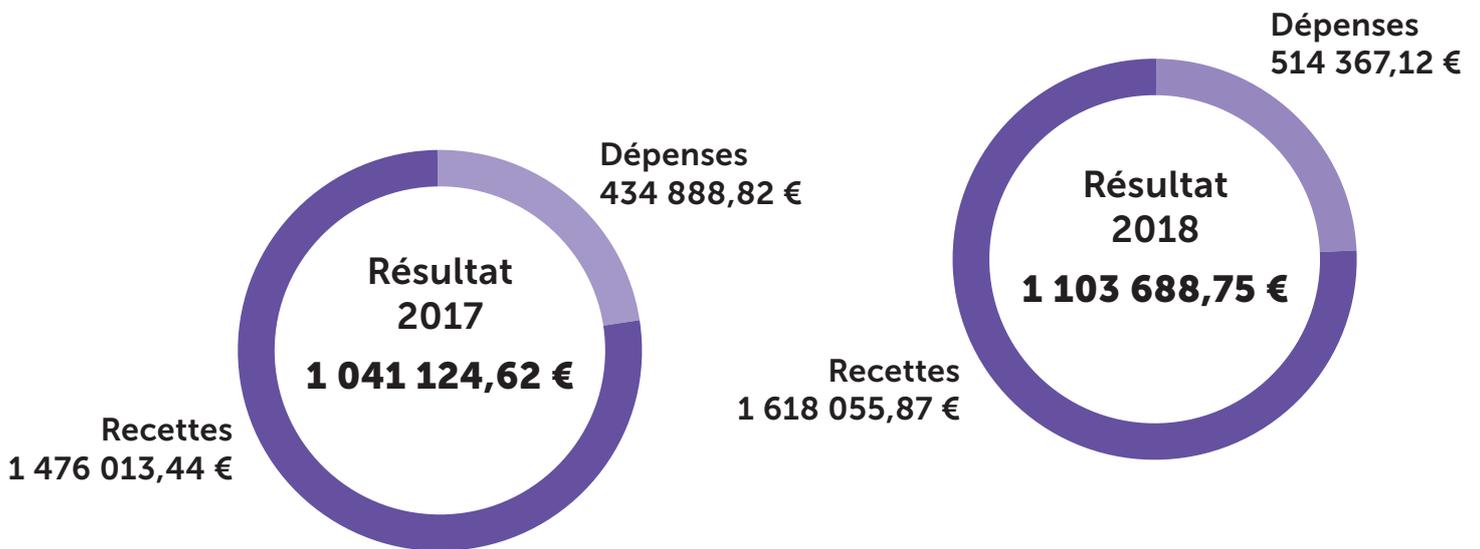
Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,7% entre 2017 et 2018, principalement en raison :

- Du coût de l'entretien des rus aériens des communes pris en charge par le SIA pour la CASGBS, suite à la signature de la convention GEMA,
- De dépenses pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la DSP,
- De dépenses de communication pour l'impression d'un livret sur le ru de Buzot,
- De la hausse de la dotation aux amortissements, faisant suite aux différentes interventions sur le réseau d'assainissement.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 49,9% entre 2017 et 2018, principalement en raison :

- D'une hausse de la redevance d'assainissement collectif, en raison de l'application de deux modes de reversement différents prévus à l'ancien et au nouveau contrat de DSP, au cours du même exercice,
- De la perception de produits exceptionnels liés à un contentieux avec la société HYDRATEC, et d'une indemnité de 677 441,23 € due par cette dernière dans le cadre du jugement prononcé à son encontre. Ce dernier fait l'objet d'un appel.

## INVESTISSEMENT



### Résultat excédentaire de 1 103 688,75 €

Les dépenses d'investissement augmentent de 79 478,30 € entre 2017 et 2018. Il s'agit notamment de la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la construction des bassins de stockage Corbières au Pecq et Port-Marly, ainsi que les frais de missions de contrôle technique et de coordination sécurité. Les dépenses comprennent également l'étude sur le ru de Buzot, le schéma directeur, ainsi que le remboursement des emprunts contractés auprès des organismes financeurs et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les recettes d'investissement augmentent de 142 042,43 € entre 2017 et 2018, principalement grâce à la perception de subventions. Il s'agit de deux versements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'un dans le cadre de l'étude du ru de Buzot, l'autre dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des bassins Corbière et de Port Marly, complétés par un versement de la Région Ile de France au titre de la restauration écologique du ru de Buzot.

# DONNÉES ADMINISTRATIVES

NOMBRE DE COMITÉS EN 2018

4

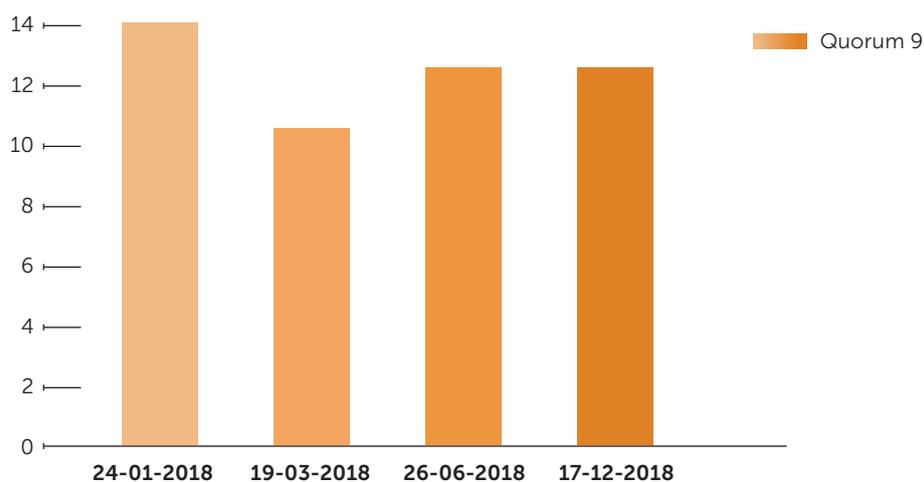
NOMBRE DE DÉCISIONS

4

NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS

30

NOMBRE PRESENTS PAR COMITE SIA



Hôtel de ville  
16 rue de Pontoise  
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

01.30.87.21.23

[www.sisgel.fr](http://www.sisgel.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE

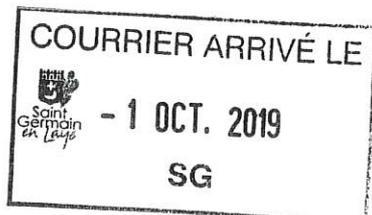
DEPARTEMENT des YVELINES

ARRONDISSEMENT  
de  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ASSAINISSEMENT  
DE LA  
BOUCLE DE LA SEINE  
Autorisé par Arrêté Préfectoral du 14 août 1952

Siège social : Mairie du Vésinet



Lettre recommandée A/R n° *1A 164 505 91838*

Le Président du Syndicat

A

Mesdames & Messieurs les Maires des  
Communes membres

Objet : Rapport d'activité 2018 / Porter A Connaissance Mise à jour du SDA

Le Vésinet, le 30 septembre 2019

Je vous prie de trouver ci-joint le Rapport annuel correspondant au Syndicat dont votre ville est membre ainsi que le Porter à Connaissance pour la Mise à jour du SDA.

Vos délégués au SIABS ont déjà eu communication de l'ensemble des données techniques et des indicateurs financiers, dans le cadre du rapport annuel sur le prix et la qualité des services (loi n°95-101 du 2 février 1995 et décret n°95-635 du 6 mai 1995), établi par le concessionnaire.

Je reste à votre disposition pour toute autre précision dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

Abel VINTRAUD



PJ :- Rapport annuel  
- Porter à Connaissance

# Rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)

En application du décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Il est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce présent rapport porte sur ces deux obligations. Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

## I – Communes membres :

Le syndicat était composé de 15 communes au 31 décembre 2018:

- Le Vésinet
- Le Pecq
- Chatou
- Montesson
- Croissy sur Seine
- Saint Germain en Laye
- Fourqueux
- Bougival
- La Celle Saint Cloud
- Louveciennes
- Mareil Marly
- Marly le Roi
- Le Port Marly
- L'Etang la Ville
- Vaucresson (Convention)

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

## II – Vocation du Syndicat

- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des collecteurs d'eaux usées et pluviales dites de la « Boucle de la Seine » ainsi que leurs ouvrages annexes, chambres de dessablement, déversoir d'orage, poste de refoulement, de relevage, destinés à conduire à l'émissaire « Sèvres-Achère-1<sup>ère</sup> urgence » les eaux usées, diluées ou non, à provenir de tout ou partie des territoires des communes membres.
- L'exécution, l'entretien et le fonctionnement des ouvrages intercommunaux d'assainissement construits ou à intégrer ou à réaliser qui concernent tout ou partie des communes membres et nécessaires à la mission d'assainissement du Syndicat.

## III – Inventaire du patrimoine

- Répartition du linéaire de canalisation par type :

| Désignation   | 2018                 |
|---|----------------------|
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales, hors refoulement | 20 069 mètres        |
| Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées, hors refoulement     | 33 747 mètres        |
| Linéaire de réseau unitaire, hors refoulement                 | 233 mètres           |
| Linéaire de refoulement                                       | 701 mètres           |
| <b>Linéaire total</b>   | <b>54 750 mètres</b> |

- Accessoires du réseau :

| Désignation                 | 2018 |
|-----------------------------|------|
| Grilles / Avaloirs          | 518  |
| Déversoirs d'orage          | 20   |
| Chambres à sable            | 6    |
| Points de mesure permanents | 13   |

- Installations de relevage

| Désignation       | 2018                                       |
|-------------------|--|
| CHATOU            | 2 postes de relevage                       |
| CROISSY SUR SEINE | 1 poste de relevage<br>2 postes anti-crue  |
| LE PECQ           | 2 postes de relevage<br>2 postes anti-crue |
| LE VESINET        | 1 poste de relevage                        |
| MONTESSON         | 1 poste de relevage                        |
| BOUGIVAL          | 1 poste de relevage                        |

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

## IV – Les travaux 2018 effectués par notre fermier

- Rappel du contrat de Délégation de Service Public avec la société SUEZ Eau France qui a pris fin au 31 mars 2018

| <u>Désignation</u> | <u>Date d'effet</u> | <u>Date de fin</u> |
|--------------------|---------------------|--------------------|
| Contrat            | 01/04/2010          | 31/03/2018         |
| Avenant n°01       | 21/05/2012          | 31/03/2018         |
| Avenant n°02       | 23/11/2015          | 31/03/2018         |
| Avenant n°03       | 01/02/2016          | 31/03/2018         |
| Avenant n°04       | 27/09/2017          | 31/03/2018         |

- Rappel du contrat Concession de Service Public avec la société SUEZ Eau France qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2018

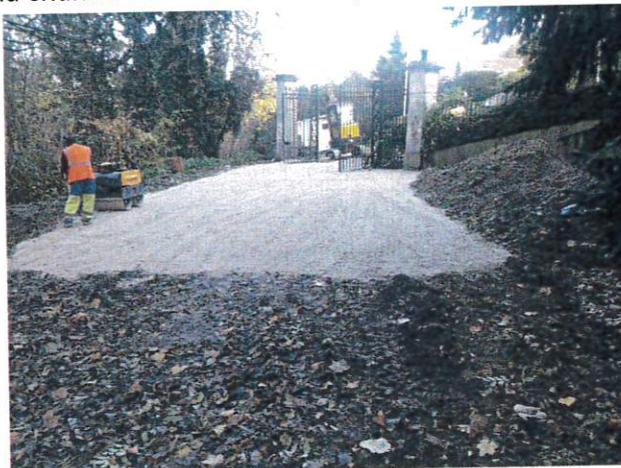
| <u>Désignation</u> | <u>Date d'effet</u> | <u>Date de fin</u> |
|--------------------|---------------------|--------------------|
| Contrat            | 01/04/2018          | 31/03/2028         |

- Travaux sur le réseau
  - 4 534 m canalisations curés (8,4 %) + chambres à sables
  - 102,3 tonnes de sables/déchets extraits (13,8 t canalisations + 85,4 t ouvrages + 3,1 t avaloirs)
  - Pas d'inspection télévisée dans le nouveau contrat
  - 12 enquêtes de raccordement (4 non conformes)
  - 8 interventions d'urgence en astreinte
  - 13 réparations (5 réparations de canalisations à Bougival, 8 réparations sur ouvrages)
- Travaux sur les postes
  - 6 opérations de renouvellement d'équipements électromécanique
  - Peinture des canalisations de refoulement sur le poste Nymphée
  - Changement de sonde de niveau sur la bêche du poste Nymphée
  - Changement de la vanne anti-crue rue des Ponts, à Croissy
  - Changement de détecteur de niveau sur le PR Joséphine, à Croissy
  - Changement de 2 pompes
  - Renouvellement des caillebotis, PR Joséphine
  - Renouvellement de 7 télé transmetteurs
  - Changement d'un disjoncteur sur le poste Nymphée
  - Remplacement de la plaque de la chambre à sable rue Perron à Croissy ainsi que la modification du regard
  - Remise en état de la vanne d'isolement sur le poste de Bougival

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

- Travaux et divers réalisés par le SIABS en 2018

- Mise en place de 4 points de mesures demandés par la DRIEE
- Mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement couvrant la totalité du réseau du SIABS
- Curage de la chambre à sable Jonchère, avec aménagement de l'entrée

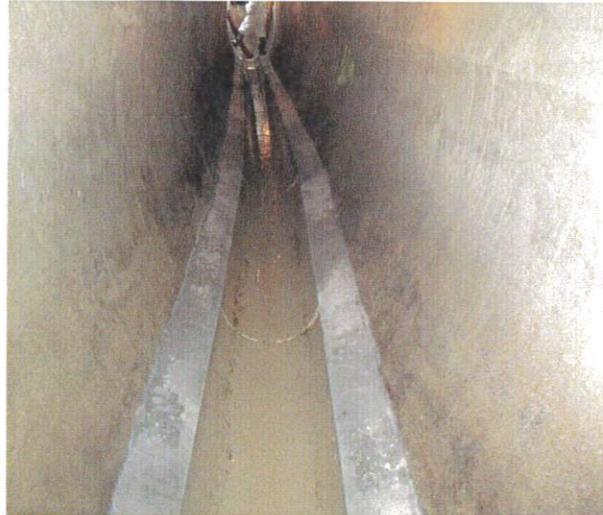


- Création d'un réseau EU, route de Sartrouville entre Le Pecq et le Vésinet, avec convention avec le Département
- Lancement d'un accord-cadre sur 4 ans pour gainage et ITV
- Lancement d'un accord-cadre sur 4 ans pour la réhabilitation du T190 sur la Celle Saint Cloud / Bougival
- Lancement d'un marché pour trouver un AMO en charge des études de faisabilité et rédiger les appels d'offres pour le délestage du T130, suite aux orientations du SDA
- Fin des travaux EU et EP rues Kellner et Mouchet à Bougival, avec la commune de Bougival comme Maître d'Ouvrage délégué (convention)



Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

- Réhabilitation d'environ 150m (radier + voûte) du T190 à La Celle Saint Cloud (tranche 2018)



- Travaux et divers envisagés par le SIABS en 2019

- Mise en place des 4 derniers points de mesures demandés par la DRIEE selon arrêté Préfectoral.
- Modification du skydom au-dessus des dégrilleurs du poste Nymphée
- Fin de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement
- Modification du règlement d'assainissement suite à l'adhésion de Mareil-Marly
- Lancement d'un diagnostic structurel par sondage de la canalisation de refoulement traversant le pont de Bougival suite à une fuite détectée et réparée par SUEZ.
- Réhabilitation de 150m (radier + voûte) du T190 à La Celle Saint Cloud, tranche 2019.
- Lancement des travaux de mise en conformité des raccordements des riverains de la route de Sartrouville après signatures des conventions et accord de financement par l'AESN.
- Mise en place d'un délestage provisoire au niveau de la Caisse d'Epargne, place de la République au Vésinet, afin d'éviter les débordements sur trottoirs, après accord de la DRIEE
- Lancement des marchés pour toutes les études préalables au délestage du T130

- Relevé topographique, bornages et actes notariés afin d'établir des conventions, aujourd'hui inexistantes, pour autoriser le passage en domaine privé en vue de pouvoir procéder aux travaux sur les canalisations EU et EP chemin de Charlevanne entre Bougival et Louveciennes.



- Gainage de la canalisation EU, chemin de Charlevanne entre Bougival et Louveciennes, tranche 2019, après accord de financement par l'AESN

## V – Statistiques Clients

|                         | 2018      | 2017 (rappel) |
|-------------------------|-----------|---------------|
| Abonnés assainissement  | 31 115    | 29 329        |
| Volumes assujettis (m3) | 9 965 854 | 9 158 724     |

## VI – Activité administrative du Syndicat

Réunions du Comité Syndical :

- Le 8 février 2018
- Le 10 avril 2018
- Le 12 juin 2018
- Le 18 septembre 2018

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

## VII - Vie financière du Syndicat : Compte Administratif 2018

### Section d'exploitation :

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Dépenses d'exploitation                                      | 871 541,29 €            |
| Recettes d'exploitation                                      | 1 311 496,26 €          |
| Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)                 | + 439 954,97 €          |
| Résultat antérieur reporté (R002 du Budget primitif 2018)    | + 884 052,69 €          |
| <b>Excédent d'exploitation de clôture de l'exercice 2018</b> | <b>+ 1 324 007,66 €</b> |

### Section d'investissement :

|   |                       |
|---|-----------------------|
| Dépenses d'investissement                                     | 2 348 857,57 €        |
| Recettes d'investissement                                     | 1 983 611,37 €        |
| Résultat de l'exercice (solde à l'exécution)                  | - 365 246,20 €        |
| Résultat antérieur reporté (R001 du Budget primitif 2018)     | - 196 197,54 €        |
| Solde des reports 2018  | - 223 571,74 €        |
| <b>Déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2018</b> | <b>- 785 015,48 €</b> |

### La dette

L'état de la dette figure en annexe IV du compte administratif.

Il est souligné que les emprunts pouvant être contractés sont limités aux emprunts codifiés « 1A » par la « charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite « charte Gissler ».

Aucun emprunt toxique ne figure au tableau de la dette.

## VIII - Participation des communes

La participation des Communes aux frais de fonctionnement du Syndicat pour l'exercice 2018 a été fixée à 0,80 € par habitant, inchangée par rapport à l'année 2017.

La surtaxe syndicale a été fixée à 0,0402 € par m<sup>3</sup> d'eau pour l'ensemble des communes, inchangée par rapport à l'année 2017.

La surtaxe supplémentaire inchangée par rapport à l'année 2017 pour les communes suivantes :

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

|                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| - Chatou*              | 0,0494 euros / m <sup>3</sup> |
| - Croissy-sur-Seine*   | 0,0439 euros / m <sup>3</sup> |
| - Le Pecq*             | 0,0279 euros / m <sup>3</sup> |
| - Le Vésinet*          | 0,0637 euros / m <sup>3</sup> |
| - Montesson*           | 0,2346 euros / m <sup>3</sup> |
| - Louveciennes         | 0,1208 euros / m <sup>3</sup> |
| - La Celle Saint Cloud | 0,1208 euros / m <sup>3</sup> |
| - Bougival             | 0,1208 euros / m <sup>3</sup> |
| - Bougival**           | 0,1507 euros / m <sup>3</sup> |

\*surtaxe supplémentaire pour les cinq communes de Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Vésinet et Montesson résultant d'un emprunt de 10 M euros qui a été signé en 2000 pour une durée de 19 ans et à payer jusqu'à 07/2019.

\*\*surtaxe supplémentaire concernant les travaux à Bougival, rues Kellner et Mouchet, uniquement applicable à la commune de Bougival sur 15 ans à partir du 1 juillet 2017.

## IX - Gestion

Les effectifs travaillant pour le SIABS sont :

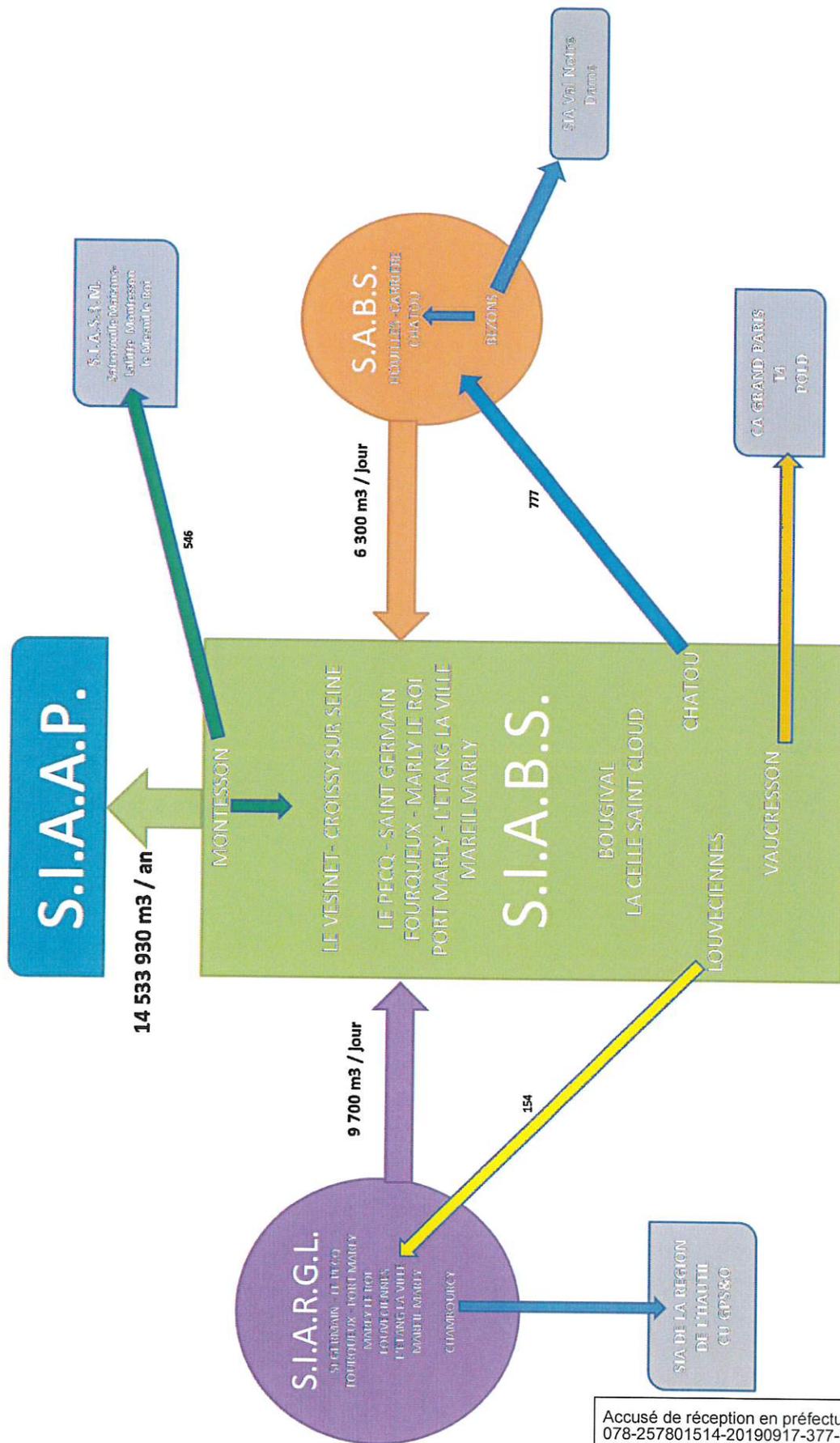
- une DGS à temps partiel,
- une assistante administrative et comptable, titulaire adjoint administratif territorial depuis janvier 2018 à temps non-complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires,
- un ingénieur principal non-titulaire à temps non-complet à raison de 12 heures hebdomadaires,

Inchangé par rapport à 2017 :

- la paie est gérée par convention avec le CIG à Versailles.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

**RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU SIABS**  
**VOLUMES DECLARES SUR LE RAD2018 DE SUEZ**



Accusé de réception en préfecture  
 078-257801514-20190917-377-DE  
 Date de télétransmission : 23/09/2019  
 Date de réception préfecture : 23/09/2019



# PORTER A CONNAISSANCE

## MISE A JOUR DU SCHEMA INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BOUCLE DE LA SEINE (SIABS)

#### Présentation :

Le SIABS est un établissement public de coopération intercommunale composé de 15 communes du département des Yvelines.

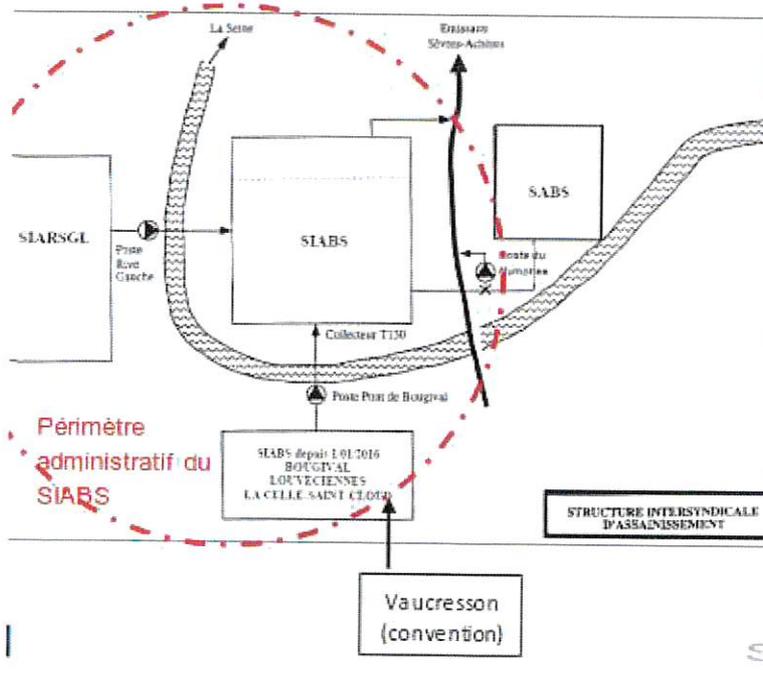
|              |                    |                             |                   |
|--------------|--------------------|-----------------------------|-------------------|
| Fourqueux    | l'Etang la Ville   | Marly le Roi                | le Port Marly     |
| Mareil Marly | St Germain en Laye | Louveciennes                | le Pecq           |
| Le Vésinet   | Chatou             | Montesson                   | la Celle St Cloud |
| Bougival     | Croissy sur Seine  | Vaucresson (par convention) |                   |

Par ailleurs, le SIABS comprend 2 entrants : le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de St Germain (SIARGL) et le Syndicat d'Assainissement de la boucle de Seine (SABS).

Les effluents ainsi collectés sont ensuite transportés vers le réseau du SIAAP, qui les achemine vers la station d'épuration d'Achères.

Le système de collecte actuel est composé de 19 déversoirs vers le milieu naturel, dont 14 déversoirs d'orage avec lame déversante et 5 déversoirs de type trop-plein de réseau d'eaux usées vers le réseau d'eaux pluviales. L'exutoire final de l'ensemble de ces déversoirs est la Seine.

Figure 1-1 : Synoptique de la structure intersyndicale



En 2009, une étude de temps de pluie a été réalisée sur le territoire du SIARGL, du SABS et l'ex-SIARB (intégré au SIABS depuis le 1er janvier 2016) montrant qu'aucun aménagement structurant n'est nécessaire sur le réseau du SIABS. Néanmoins, de fréquents débordements sont constatés sur le réseau du SIABS ainsi que des déversements de temps secs récurrents.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

Ainsi, compte tenu de l'ancienneté de la précédente étude, des désordres récurrents du réseau du SIABS, des résultats du schéma directeur du SIARGL ainsi que de la méconnaissance des réseaux de l'ex-SIARB, le SIABS a souhaité :

- Actualiser le diagnostic du système d'assainissement
- Se mettre en conformité avec la réglementation (auto-surveillance des ouvrages)
- Etablir un nouveau programme d'actions hiérarchisé et chiffré portant notamment sur :
  - La lutte contre la pollution (suppression des rejets par temps sec au milieu naturel, réduction par temps de pluie)
  - La lutte contre les débordements

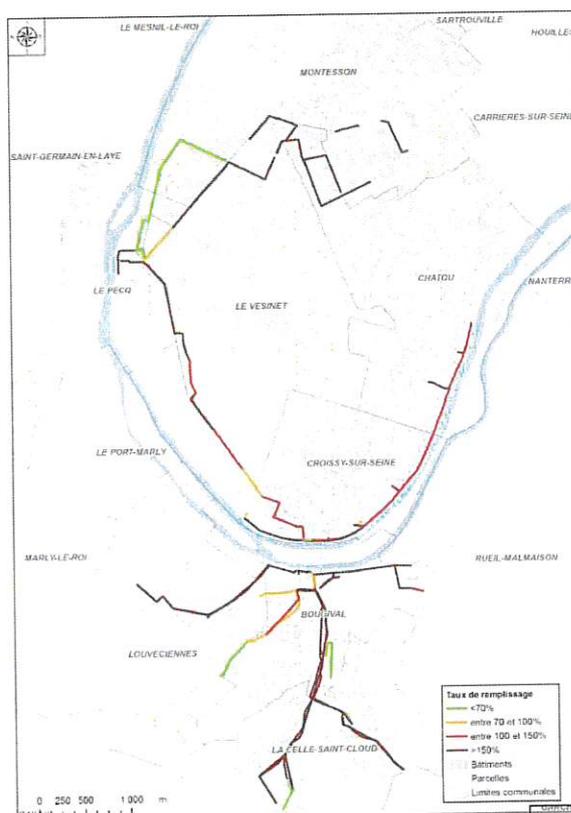
Les apports des syndicats entrants ont bien entendu été pris en compte. Le modèle hydraulique du SIARGL a été récupéré et utilisé dans la mise à jour du SDA du SIABS.

#### Démarche retenue par le cabinet SAFEGE, retenu pour cette mise à jour :

- PHASE 1 : inventaire de l'existant et pré-diagnostic
- PHASE 2 : Diagnostic, calage du modèle et simulations
- PHASE 3 : Elaboration du schéma directeur d'assainissement
- PHASE 4 : Réalisation du dossier de déclaration du système de collecte assainissement et du dossier loi sur l'eau

#### Taux de remplissage des collecteurs :

Le taux de remplissage est très important sur l'ensemble du collecteur T130 de la boucle de Seine (>50%) et dépasse en plusieurs endroits, notamment au niveau de rond-point du Pecq les 75%. Ceci montre un réel problème capacitaire du réseau du SIABS dont le réseau structurant est déjà saturé par temps sec.



Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

Les calculs ont aussi été réalisés en tenant compte de l'augmentation de populations des différentes communes, ce qui engendrera des rejets, dans les réseaux du SIABS, encore plus importants, aggravant encore la situation actuelle.

Il est aussi à noter que 4 déversoirs représentent 88% du volume total déversé (dont 60% pour le DO9 rue des ponts)

### Aspect réglementaire vis-à-vis des déversements :

L'arrêté du 21 juillet 2015 remplace l'arrêté du 22 juin 2007 et étend l'obligation d'auto-surveillance et de mesure de débit. Il instaure de nouvelles dispositions quant à l'établissement du jugement de conformité :

Une note technique parue le 07 septembre 2015 vient compléter l'arrêté. Cette note spécifie que le critère qui sera utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie doit être fixé par arrêté préfectoral.

Ce critère, identique chaque année, est à choisir parmi les 3 options suivantes :

- Les rejets par temps de pluie représentant **moins de 5% des volumes d'eaux** usées produits par le syndicat durant l'année.
- Les rejets par temps de pluie représentant **moins de 5% des flux** de pollution produits par le syndicat durant l'année.
- **Moins de 20 jours de déversement** durant l'année au niveau de chaque déversoir d'orage soumis à auto-surveillance réglementaire.

### Scénario d'aménagement étudié pour le collecteur T130 :

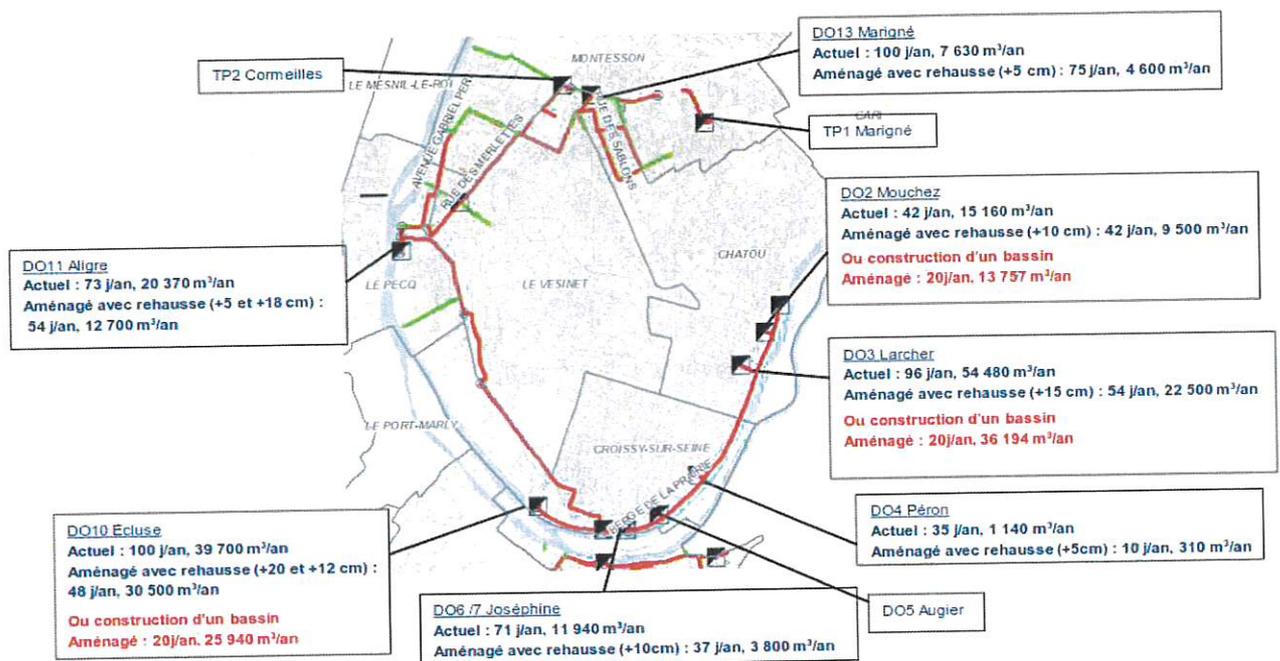
Délestage du T130 vers Montesson à partir du poste de relevage rive droite vers un nouveau raccordement sur le SIAAP. Le coût estimé de ces travaux se situe entre 12 et 16 millions d'Euros HT.

Ces chiffres seront affinés par le BE chargé de la réalisation de ce projet

### Scénario d'aménagements supplémentaires :

- Création d'un bassin de 6800m<sup>3</sup> à proximité du DO9, pour un coût de 12.8 millions d'Euros HT
- Création d'un bassin de 150m<sup>3</sup> à proximité du DO2, pour un coût de 0,3 millions d'Euros HT
- Création d'un bassin de 1000m<sup>3</sup> à proximité du DO3, pour un coût de 1.9 millions d'Euros HT
- Création d'un bassin de 650m<sup>3</sup> à proximité du DO10, pour un coût de 1.3 million d'euros HT
- Création d'un bassin de 2000 m<sup>3</sup> à proximité du DO19, pour un coût de 3.2 millions d'Euros HT
- Rehausses de certaines lames

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019



### Mise en place de l'auto-surveillance complémentaire:

L'arrêté du 21 juillet 2015 remplace l'arrêté du 22 juin 2007 et étend l'obligation d'auto-surveillance et de mesures de débit.

- 4 points supplémentaires ont été instrumentés en 2018
- 4 points supplémentaires seront instrumentés en 2019

### Réseau d'eaux usées route de Sartroville :

Lors d'opérations de cessions immobilières, il a été mis en évidence l'absence de réseau syndical ou communal pour la collecte des eaux usées entre la rue du printemps et la rue du Canada. Le coût estimé est de 0.8 million d'Euros HT.

### Actions sur les réseaux communaux :

Un certain nombre de secteurs ont été démontrés comme générateurs d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux EU et de présence d'eaux usées dans les réseaux d'EP. Des investigations devront être effectuées par les communes afin de rechercher et supprimer ces apports. Des travaux de gainage pourraient aussi être prévus pour éviter les eaux claires parasites permanentes (ECP).

### Etudes de faisabilité :

Des études devront être menées afin de :

- Faire le choix de la meilleure solution quant au parcours de ce nouveau réseau
- Et selon ce choix, affiner le montant du programme de travaux et solliciter les aides financières nécessaires

### Plan de phasage :

- Mise en conformité du réseau de collecte : 2019-2021
- Améliorer la séparabilité des réseaux par les communes
- Réactualisation du schéma directeur : 2027-2029

Accusé de réception en préfecture  
078-257801514-20190917-377-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2019  
Date de réception préfecture : 23/09/2019

# sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES



RAPPORT D'ACTIVITÉ

*L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines et du Val d'Oise !*

# 2018

# sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE  
DES YVELINES

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018** - Septembre 2019  
*Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39  
du CGCT.*

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES  
Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans  
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN - Tél. : 01 30 68 64 10  
e-mail : accueil@sey78.fr site : www.sey78.fr  
**Directeur de la publication** : Laurent RICHARD, Président du SEY  
**Rédacteur en chef** : Denis KARM

**Conception et réalisation** :  
Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie  
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51  
Imprimé à 650 exemplaires.

## SOMMAIRE



|  |  |      |
|--|--|------|
|   | <b>PRÉSENTATION DU SEY</b> .....               | p.4  |
|   | <b>ÉVÉNEMENTS 2018</b> .....                   | p.6  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Panorama 2018</li><li>• Les conférences Loi Nome</li><li>• Un service qui fonctionne</li></ul>   |  |      |
|   | <b>CONCESSION ÉLECTRICITÉ</b> .....            | p.16 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Chiffres clés</li><li>• Programme de travaux - Article 8</li><li>• Taux éligibles à la Redevance R2</li><li>• Le contrôle de concession Électricité 2017 (données 2016)</li><li>• Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (T.C.C.F.E.)</li></ul> |  |      |
|   | <b>CONCESSION GAZ</b> .....                    | p.26 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Chiffres clés</li><li>• Réseaux de gaz</li><li>• La sécurité du réseau</li><li>• Les adhérents à la compétence distribution de gaz</li><li>• La gestion du réseau et de la clientèle</li></ul>   |  |      |
|   | <b>MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE</b> ..... | p.32 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La méthanisation</li><li>• Le solaire photovoltaïque</li><li>• Les CEE</li><li>• Les bornes de recharge pour véhicules électriques</li></ul>   |  |      |
|   | <b>SITUATION FINANCIÈRE FIN 2018</b> .....     | p.34 |
|   | <b>FONCTIONNEMENT DU SEY</b> .....             | p.34 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les Elus du SEY</li><li>• Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2017</li><li>• Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2017</li><li>• Cartes des collectivités du SEY</li></ul>                                       |  |      |



## LE MOT DU PRÉSIDENT

---

Chers adhérents et chers collègues,

La Transition Énergétique est un enjeu pour lequel tous les acteurs doivent se mobiliser. Le SEY dont l'activité historique est la distribution d'électricité et de gaz, a la ferme intention d'y contribuer au travers de nouvelles propositions à destination des collectivités des Yvelines et du Val d'Oise. C'est pour cette raison que le SEY a aussi mis en place en 2018 une commission, appelée Commission Consultative Paritaire qui réunit, aux côtés des élus du syndicat, les Présidents et Responsables des 9 intercommunalités des Yvelines et de la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (CACP). L'objectif est de faciliter les échanges de données, coordonner l'action des membres dans le domaine de l'Énergie, et mettre en cohérence les politiques d'investissement.

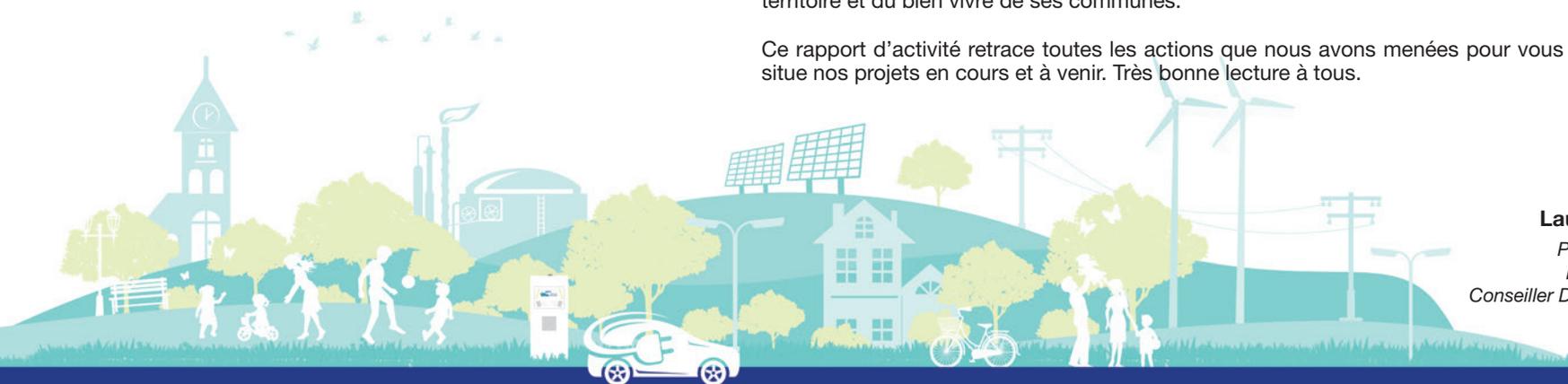
Aussi, le SEY souhaite également consolider sa place dans le paysage énergétique francilien en accompagnant les collectivités dans ce formidable défi qu'est la transition énergétique. Cette année 2018 a été extrêmement active dans tous les domaines de compétences de notre syndicat. Qu'il s'agisse du renouvellement ou du développement de groupements de commande Electricité, Gaz, Bornes de recharge, de l'accompagnement des communes en matière d'efficacité énergétique, de projets photovoltaïques et de méthanisation..., nos volumes ont significativement augmenté. Le syndicat s'est également fortement engagé en 2018 pour le développement de la mobilité durable, en portant aux côtés de la Région, de l'ADEME et de l'ensemble des collectivités intéressées, un projet de déploiement de plus de 140 bornes de recharge pour véhicules électriques, que l'on voit aujourd'hui progressivement se mettre en place dans les communes du territoire. Le déploiement de bornes de recharge se poursuivra par une deuxième tranche en préparation cette année avec une aide financière complémentaire très significative du Département.

L'année 2018 a donné l'occasion aux élus du SEY de poursuivre la structuration de l'action du Syndicat pour les années à venir, au croisement des activités traditionnelles et de l'anticipation de l'évolution des besoins énergétiques du territoire. Preuve du dynamisme du SEY, c'est aujourd'hui avec ce même état d'esprit que le syndicat concentre ses efforts pour innover au service des communes, en restant à l'écoute de leurs enjeux, en s'adaptant à leurs contraintes et en leur donnant suffisamment de lisibilité sur ses projets.

Tout ceci est rendu possible grâce à l'engagement des élus de porter haut les valeurs mutualistes et solidaires du SEY, et à la mobilisation de tous nos collaborateurs. Notre mission de service public consiste, au final, à savoir faire perdurer cette solidarité entre territoires urbains et ruraux, garante à la fois, de l'aménagement du territoire et du bien vivre de ses communes.

Ce rapport d'activité retrace toutes les actions que nous avons menées pour vous pendant l'année 2018 et situe nos projets en cours et à venir. Très bonne lecture à tous.

**Laurent RICHARD**  
*Président du SEY  
Maire de Maule  
Conseiller Départemental des Yvelines*





## PRÉSENTATION DU SEY

Dans le cadre du cahier des charges et des dispositions réglementaires, le SEY a pour principales missions de contrôler les actions des concessionnaires d'électricité et de gaz :

- qualité et performance,
- renforcement et entretien des réseaux,
- distribution d'énergie,
- participation à l'enfouissement de réseaux,
- valeur du réseau,
- amortissements et provisions de renouvellement...

Le SEY est l'émanation du Syndicat d'Electricité des Yvelines, syndicat mixte créé en 2000 par le regroupement de deux syndicats primaires le SIVAMASA (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucoleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval, 85 communes) et le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal d'Electricité Yvelines Nord Est, 13 communes). En 2007, le Syndicat change de statut en élargissant sa compétence au gaz et devient le Syndicat d'Energie des Yvelines.

**Début 2010**, il a été proposé aux communes adhérentes desservies par GrDF (Gaz réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin qu'il assure la mission de contrôle en leur nom.

### Les principales missions proposées sont :

- La mission traditionnelle et de base sur le service public, à savoir : le contrôle technique et financier de l'acheminement de l'énergie (électricité et gaz) qui consiste principalement à :
  - Vérifier l'évolution et l'inventaire des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement...
  - Analyser sur le plan comptable et financier les investissements réalisés,
  - Gérer des participations financières d'Enedis pour l'enfouissement des réseaux.
- Les groupements d'achat d'énergie pour le compte de collectivités.
- Le suivi des travaux d'enfouissement des réseaux, maîtrise d'œuvre désignées par le SEY, et assistance à la maîtrise d'ouvrage.
- Le regroupement des C.E.E. (Certificats d'Economies d'Energie) des communes adhérentes.
- Les missions complémentaires en Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) qui se traduisent par de l'information, du conseil, de l'assistance pour le montage de dossiers de subventions. Des prestations de service mutualisées sont proposées dans le domaine de l'efficacité énergétique et pour l'éclairage public.
- Le groupement de commandes pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- L'aide au développement d'unité de méthanisation
- L'assistance des communes en vue de percevoir les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP) auxquelles elles ont droit.

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES

## Nouvelles adhésions

La commune de **Cernay-la-Ville** a adhéré en 2018 à la compétence Electricité portant à 201 le nombre de communes adhérentes.

## Services proposés

### Groupement de commandes d'achat d'énergie :

- La suppression de certains tarifs réglementés de vente oblige les collectivités à effectuer une mise en concurrence pour choisir leur fournisseur d'énergie. Le SEY, afin d'optimiser les coûts a proposé à l'ensemble des collectivités des Yvelines d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie dont le SEY est le coordonnateur.
- **Assistance et conseil pour la maîtrise d'œuvre des chantiers d'enfouissement :** le SEY apporte

## RÉPARTITION

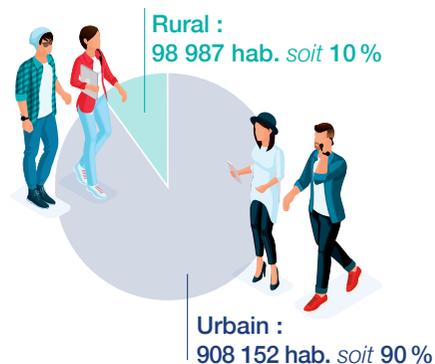


### Le SEY Électricité

**201** communes\* / **1 007 139** habitants

*\*5 communes se situent dans le Val d'Oise.*

Répartition selon la population



Répartition selon la taille des villes



La majorité des communes adhérentes au SEY (61%) est rurale (population ≤ 2000 habitants) et ne représente que 10% de la population.



### Le SEY Gaz

**88** communes / **550 687** habitants

## NOUVEAUTÉ 2019

Le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), et le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) et le SEY se sont associés pour proposer un **groupement de commandes de diagnostics** liés à la présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans les enrobés de voirie. Ce groupement de commandes est ouvert aux collectivités.

une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.



## Moments forts de l'année 2018

### → Mise en place d'une Commission Paritaire Consultative :

Cette Commission est conçue comme un lieu de dialogue et d'échange entre le SEY, autorité organisatrice de distribution publique d'électricité et de gaz, et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur son périmètre.

→ Attribution du 1<sup>er</sup> groupement de commandes pour la fourniture, installation, maintenance, supervision et exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

→ Négociations entre ENEDIS et le SEY pour la signature d'un nouveau cahier des charges de concession.



# ÉVÈNEMENTS 2018

## ● Actualités liées au SEY

### MARS #03



#### ● Lancement du troisième marché d'achat de gaz naturel

Fort de son expérience et des résultats du second appel d'offres, le SEY à lancer un nouveau marché d'achat de gaz naturel.

Pour son troisième groupement d'achat de gaz naturel, le nombre d'adhérents a de nouveau augmenté, 103 membres, représentant 121 communes et 837 sites, nous font désormais confiance.

Dans ce contexte haussier tant sur le marché que la fiscalité, il était crucial de faire évoluer la stratégie d'achats du SEY pour faire bénéficier au bon moment les communes des baisses du marché. C'est dans ce sens que le SEY a fait évoluer sa stratégie d'achat en prenant un prix indexé sur le PEG Nord et intégrant une option SWAP au nouveau marché.



**L'option SWAP** est un service proposé par les fournisseurs, dans le cadre de leur contrat de fourniture. Elle permet à l'acheteur, s'il le souhaite au cours de son contrat, de passer d'un index à un autre index, pour tout ou partie des volumes contractés.

**Le mécanisme permet de profiter des opportunités de marché.**



#### ● Lancement du second marché d'achat d'électricité

De même, pour l'électricité, le SEY à lancer un nouveau marché.

En 2018, 35 nouveaux membres sur un total de 170 membres représentant 198 collectivités ont rejoint le groupement.

Le prix de la fourniture d'électricité est basé sur un approvisionnement intégrant le mécanisme ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) qui est plus avantageux qu'un produit 100% marché, mais qui intègre une possibilité de révision du prix soit par modification du prix de l'ARENH soit par atteinte du plafond ARENH.



# PANORAMA



## MAI #05

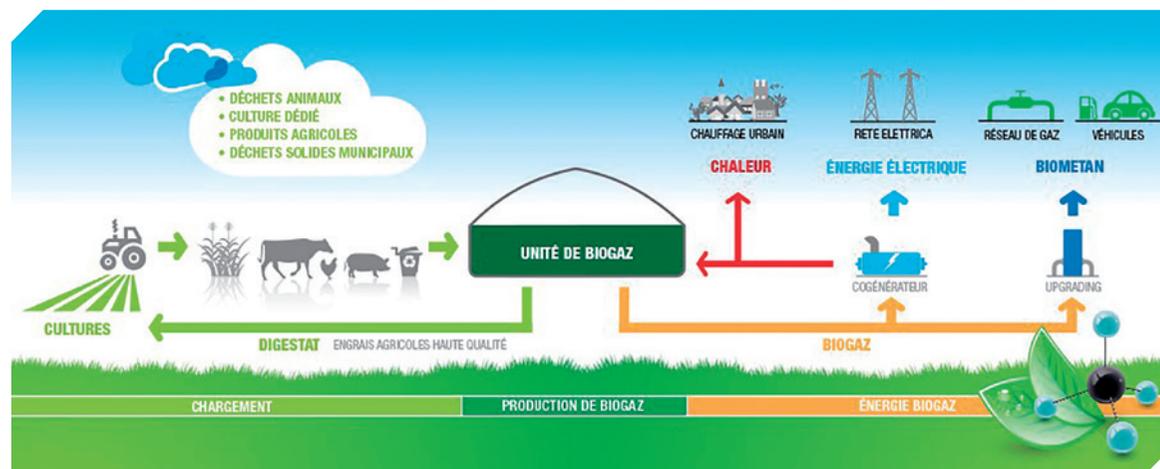
### • Réunion de développement méthanisation dans les Yvelines

Dans le cadre de son engagement dans le développement des énergies renouvelables, en décembre 2017, **le SEY a créé un groupe de pilotage afin de susciter des projets économiquement rentables en cohérence avec les filières agricoles existantes.**

Le SEY a organisé dans ses locaux, le 23 mai, une réunion de développement méthanisation dans les Yvelines avec son groupe de pilotage. Dès 2017, **le SEY a soutenu financièrement la construction d'une usine de mé-**

**thanisation à Thoiry**, en finançant une étude concernant le raccordement et le maillage sur le réseau Gaz naturel, pour un montant de 13 000 Euros. Cette unité de méthanisation produira à terme 250 Nm<sup>3</sup>/h grâce à la transformation de déchets animaux du parc zoologique de Thoiry et de déchets végétaux d'origine agricole, cette énergie renouvelable doit couvrir la consommation de huit communes.

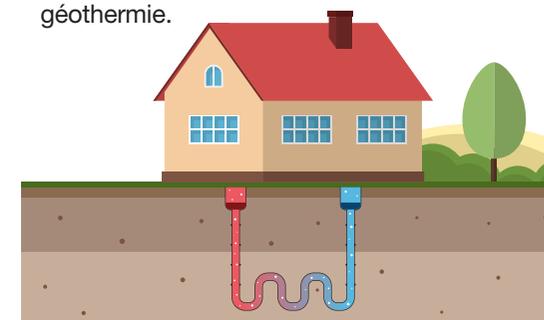
**Cette année le SEY a souhaité s'investir à nouveau dans le déploiement et la construction d'unités de méthanisation sur le territoire en accompagnant les projets emblématiques que sont la ferme expérimentale de Grignon et la STEP de Villiers-Saint-Frédéric.**



## JUIN #06

### • Participation du SEY au colloque ENR a présenté par la CYTé (Communauté Yvelinoise pour la Transition énergétique)

Le 8 juin, lors du colloque ENR, la CYTé (Communauté Yvelinoise pour la Transition Énergétique) a présenté, des projets solaires et objectifs de développement et des potentiels de la géothermie.



### • Mise en place d'une Commission Paritaire Consultative :

Le 14 juin, le SEY a organisé la première réunion de la Commission Paritaire Consultative de son territoire, à l'hôtel du Département des Yvelines, à Versailles.

En effet, la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour le Croissance Verte, incite chaque syndicat d'Énergie à mettre en place sur son territoire une nouvelle instance : une Commission Paritaire Consultative.

## ÉVÈNEMENTS 2018

Déploiement de  
**102 bornes**  
sur  
**70 communes**



Conçue comme un lieu de dialogue et d'échange entre l'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité et de gaz et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur son périmètre cette Commission consultative poursuit **trois objectifs principaux** :

- **Coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie**
- **Mettre en cohérence les politiques d'investissement**
- **Faciliter l'échange de données**

Le SEY, acteur essentiel en matière d'énergie dans les Yvelines, a souhaité renforcer son action en mettant en place cette Commission et ainsi ouvrir un dialogue et un échange sur les questions énergétiques.



Présidée par le président du SEY, la commission comprend un nombre égal de représentants du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit 20 membres titulaires et 20 membres suppléants au total. La mise en place de la Commission permet au



 Salle des séances de l'hôtel du département des Yvelines

SEY :

- D'assurer la réalisation d'actions concrètes dans le domaine de l'efficacité énergétique et d'aider à l'élaboration du Plan Climat-Air-énergie Territorial pour les intercommunalités (PCAET : document cadre de la politique énergétique et climatique d'une collectivité)
- D'exercer certaines compétences, notamment celle prévue aux l'articles L2224-33 et L2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent la création d'installations de production en vue éviter des extensions ou renforcements du réseau électrique, et l'installation et l'exploitation des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

# PANORAMA



## SEPTEMBRE #09



- **Petit déjeuner de présentation du marché pour la fourniture, installation, maintenance, supervision et exploitation des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables**

Le 25 septembre, le SEY a présenté les résultats du marché. En effet, le SEY a lancé un projet de déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques en répondant à un appel à projets de l'ADEME. 35 collectivités dont GPSEO ont répondu à cette initiative, en adhérant au groupement de commandes créé par le SEY.

Dans ce cadre, le SEY a passé un marché en 2018, après avoir recensé les demandes des communes et obtenu des subventions de la Région Ile-de-France et de l'ADEME (Investissements d'avenir).

Les subventions au projet sont réparties de la manière suivante : 58 K€ de l'ADEME (accordé initialement à 395 K€ si les stations à deux points de charge avaient été retenues), 304 K€ de la Région Ile-de-France, 105 K€ des fonds propres du SEY.

L'entreprise Bouygues-Energie Service a été retenue pour installer, superviser et assurer la maintenance de 102 bornes sur 70 communes

des Yvelines et du Val d'Oise pour un montant total de 772,6 K€ HT. L'entreprise aura également en supervision maintenance 41 bornes existantes provenant du réseau Electricité Seine Aval initialement déployé par l'EPAMSA.

Par convention, Enedis a assuré les études de faisabilité des raccordements. Les travaux ont commencé au 4<sup>e</sup> trimestre 2018 et se poursuivront jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2020. Chaque collectivité membre demeure maître d'ouvrage de l'opération, chacune pour ce qui la concerne. Le SEY a créé un réseau, le réseau SEYmaborne.

- **Le logo du réseau SEYmaborne dévoilé**



Présentation de la borne de recharge



# ÉVÈNEMENTS 2018

## OCTOBRE #10

- Congrès AMORCE au HAVRE :



Le Congrès D'Amorce est l'un des principaux rendez-vous des acteurs locaux de l'énergie. Il réunit des représentants de l'État, des collectivités et des professionnels pour travailler sur le financement et la fiscalité dans ces domaines.

Ce 32<sup>ème</sup> congrès a eu lieu au Havre, avec pour thème : "Eau, énergie, déchets : quelle fiscalité et quel financement pour la transition écologique ?"

- Elections de deux nouveaux assesseurs au sein du Bureau :



**Marie-Claude PECRIAUX**  
de Sartrouville



**Gérard SOLARO**  
de Gommecourt

## NOVEMBRE #11

- Le 8 novembre, Petit déjeuner de présentation des résultats des marchés d'achat de gaz naturel et d'électricité

Le lauréat de l'appel d'offres pour le marché du gaz est :



Adresse dédiée pour les collectivités :  
**edfcollectivites-sey78@edf.fr**

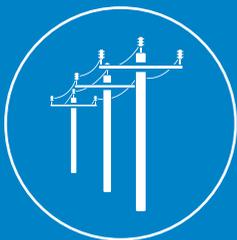
- Demandes techniques : accès et utilisation du réseau de distribution,
- Questions relatives à la facturation ,
- Modalités de paiement, facture ...
- Toutes questions sur la vie du contrat
- Entrées et sorties de site, modifications contractuelles.

**La mutualisation des volumes et le passage en prix indexé PEG Nord a permis de baisser le prix de la molécule de 2% par rapport au précédent marché.**

Cette amélioration compense une partie de la hausse due à la réforme des coûts de stockage et la hausse de la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel).

**Les collectivités sont donc une nouvelle fois gagnantes, et le SEY compte améliorer cette performance en utilisant en 2019, l'option SWAP : qui consiste à acheter des prix fixes. Il s'agit de toper les prix sur plusieurs**

Renouvellement  
des marchés groupés  
de  
**gaz naturel**  
et  
**d'électricité**



périodes courant l'année en effectuant de la veille de marché et en cliquant à chaque fois qu'une opportunité se présente.

Le lauréat de l'appel d'offres pour le marché du gaz est :



Adresse dédiée pour les collectivités : [sey78@direct-energie.com](mailto:sey78@direct-energie.com)

- La gestion quotidienne du contrat,
- Les questions sur la facturation,
- L'édition des fichiers de facturation,
- L'Aide sur l'utilisation de l'espace client.

Le prix de la fourniture d'électricité est basé sur un approvisionnement intégrant le mécanisme ARENH.

L'« ARENH » signifie « Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique ». Il permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics. Le prix est de 42 €/MWh et le volume global maximal affecté au dispositif est égal à 100 TWh/an. Fin 2018, le volume global maximal de 100 TWh/an a été atteint. Conformément à sa mission, la CRE a donc procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs.

Dans ce contexte, le second groupement est impacté puisque 24,80 % du besoin sort de

cette offre ARENH. Le surcoût représente environ 2,6 % sur la totalité du marché.

**Toutefois, les collectivités restent gagnantes par rapport à une offre 100% marché. Un avenant pour les deux lots du marché a été signé en décembre.**

#### • Conférence Loi NOME du Val d'Oise 14 novembre

La Conférence loi Nome est une réunion de l'ensemble des autorités concédantes du département, avec les gestionnaires de réseau d'électricité.



## DECEMBRE #12

#### • Signature de l'avenant n°29 au contrat de concession d'électricité.

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France urbaine, Enedis et EDF ont signé le 21 décembre 2017 un accord-cadre par lequel elles s'engagent à mettre en œuvre un nouveau modèle

de contrat de concession pour une relation contractuelle modernisée entre les autorités concédantes.

Dans l'avenant n°29, le SEY et Enedis se fixent comme objectif de signer le nouveau contrat de concession au plus tard le 1er décembre 2020. Elles conviennent dès à présent que la date de prise d'effet du nouveau contrat interviendra le 1er janvier suivant la date de sa signature. Jusqu'à la date de prise d'effet, le contrat de concession reste applicable dans toutes ses stipulations, notamment celles relatives à la durée de la concession.

#### • Conférence Loi Nome des Yvelines du 1<sup>er</sup> décembre

#### • Participation aux réunions d'informations sur



Le SEY a été sollicité à de nombreuses reprises par des communes pour participer à des réunions d'informations et d'échanges sur le développement du compteur communicant d'électricité.



# INFORMATION COMMUNICATION

Être à votre écoute et vous informer sont des missions prioritaires. Les outils de communications sont à votre disposition :



- **Site internet** ([www.sey78.fr](http://www.sey78.fr))  
Avec son espace «adhérent» dédié aux communes. Des fiches d'information, les délibérations, les présentations des différentes rencontres sont accessibles.

- **Lettre d'information**  
Nouvelle présentation complète et synthétique



- **Plaquettes d'information**



Des plaquettes de présentation du SEY et du dispositif des C.E.E. (Certificats d'Economies d'Energie) ont été diffusées à tous les adhérents pour mieux comprendre les actions du SEY.

## ● Conférence loi NOME :

La loi du 7 décembre 2010 portant sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, dite loi NOME, institue les conférences départementales, placées sous l'égide des Préfets, au cours desquelles sont présentés les programmes d'investissements des différents intervenants (gestionnaires de réseaux de distribution et le cas échéant les autorités organisatrices) sur les réseaux publics de distribution d'électricité de chaque département.

Cette disposition vise à favoriser la coordination entre l'autorité concédante (propriétaire des réseaux de distribution) et le concessionnaire ERDF (Gestionnaire de ces réseaux) afin de renforcer l'optimisation de l'ensemble des investissements. Ce dialogue doit également permettre de faire connaître et partager les spécificités du modèle français aux représentants locaux de l'Etat.

Les conférences se sont tenues respectivement en novembre et décembre dernier en Préfecture pour

le département du Val d'Oise et des Yvelines et ont permis à chaque acteur des départements de présenter leurs bilans 2017 et leurs perspectives d'investissement 2018 et 2019. Comme toujours, le SEY et ENEDIS ont souhaité que ces conférences s'inscrivent dans une volonté partagée :

- d'assurer la pérennité du réseau public de distribution d'électricité ;
- d'orienter les ressources disponibles vers les enjeux majeurs nationaux et locaux : la sécurisation des réseaux et la qualité de la distribution d'électricité.

Comme le prévoit la loi NOME, ENEDIS et le SEY ont établi un bilan partagé ainsi qu'un compte rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux, qui a été présenté conjointement aux Préfets.

Les années à venir resteront propices à des investissements importants d'Enedis pour notre concession à concurrence de 47,6 M€ en 2018 et 41,4 M€ en 2019.



## UN SERVICE QUI FONCTIONNE !

- **Mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés**

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique encore davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Une consultation a été lancée et c'est le groupement de Bureau d'Études JSI, Foncier Expert et STUR qui a été retenu.

Ainsi, le SEY a permis aux communes d'accéder à des professionnels à des prix concurrentiels.

Le SEY est ainsi satisfait des tarifs obtenus et se réjouit de pouvoir rendre service à ses communes en leur permettant un gain financier de l'ordre de 30% par rapport aux prix habituellement pratiqués.

**Pour rappel :** Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non membres du SIERTECC et du SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise du Bureau d'Étude retenu.

Sur le programme Travaux du SEY de 2018

**18** communes ont bénéficié de ce service pour **32** projets.



 Enfouissement de réseaux à Breuil Bois Robert

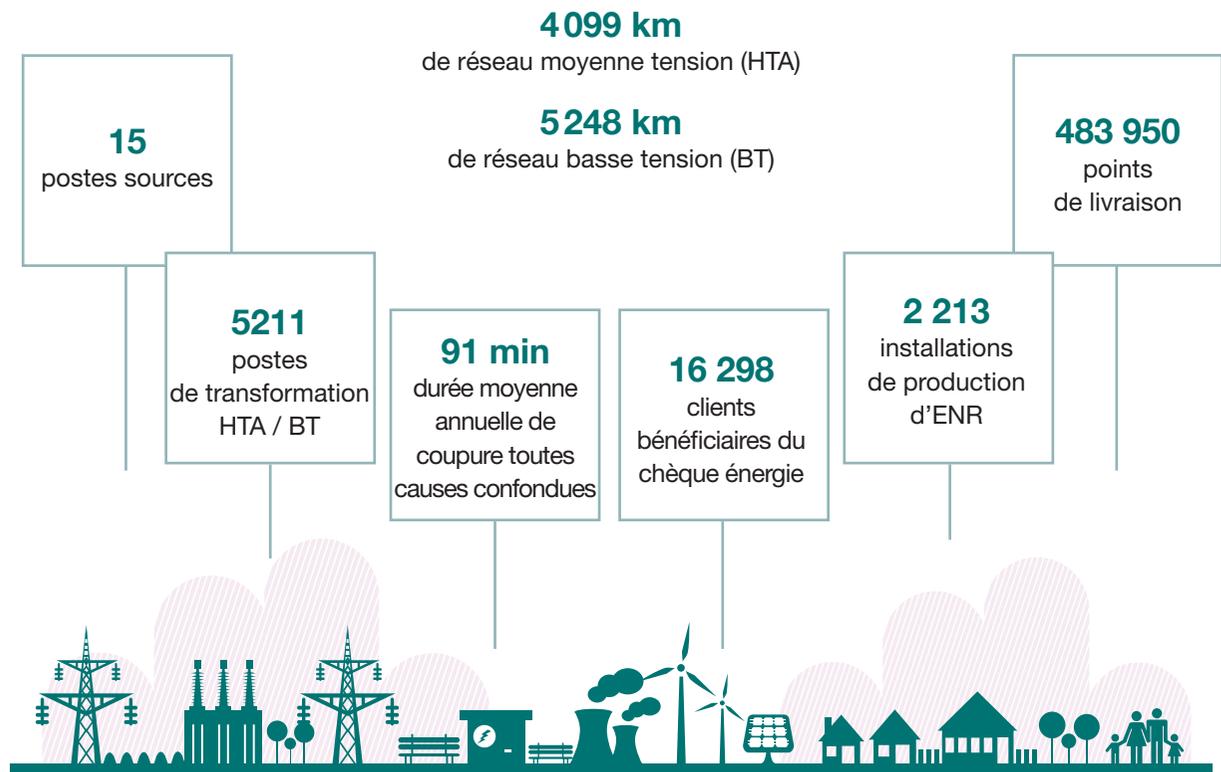


 Réalisation d'une tranchée avec pose de câbles à Neuville sur Oise



# CONCESSION ÉLECTRICITÉ EN QUELQUES CHIFFRES

## CHIFFRES CLÉS 2018 :



## ● Participation Enedis

### Travaux d'amélioration esthétique des travaux des réseaux publics de distribution électrique.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, Enedis participe aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant de travaux pour l'essentiel des communes et dans des limites fixées par une enveloppe.

Ces travaux d'enfouissement contribuent à l'amélioration esthétique des réseaux de distribution publique, à l'amélioration de la qualité de la desserte et à la sécurisation des ouvrages de la concession.

L'enveloppe du programme 2018 a été fixée par l'avenant n° 27 au cahier des charges de concession, approuvé par le Comité syndical du SEY du 11 décembre 2017. Cet avenant détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi du programme travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes du SEY.



## ● Dispositions de l'avenant n°27

- En cas de changement du périmètre du SEY au cours de 2018 & 2019, le montant de la participation du Concessionnaire pour l'année suivante sera recalculé au prorata de l'évolution des longueurs de réseau BT aérien.
- Reprise du critère 8 qualité, instauré depuis le programme 2016, permettant d'identifier les opérations d'enfouissement menées dans le cadre de l'article 8 qui peuvent être réalisées en coordination avec les travaux HTA et/ou BT délégués programmés par Enedis.
- Possibilité de report jusqu'à 15% du montant non consommé de l'année 2017 sur l'année 2018 et de l'année 2018 sur l'année 2019.
- Stabilisation du montant de l'enveloppe allouée sur 2 ans – 2018 & 2019

| Critères ENEDIS | Contenu et libellé des critères   |
|-----------------|---|
| 1               | Réseau en contrainte selon l'état électrique des réseaux déterminé par le concessionnaire   |
| 2               | Réseau avec historique incident   |
| 3               | Réseau fragilisé, présence fiche problème (plus d'un poteau détérioré, plus d'un poteau béton effrité, matériels signalés défectueux) |
| 4               | Réseau faible section sans incident particulier   |
| 5               | Réseau en zone d'élagage fréquent (identifié par exploitation)  |
| 6               | Réseau en précontrainte, chute de tension entre 8 et 10%  |
| 7               | Réseau nu, sans incident particulier, autre que faible section  |
| 8               | Enfouissement coordonné à une opération HTA ou BT sous MOA Enedis   |

## ● Cahier des charges de concession

### Focus sur la maîtrise d'ouvrage

La répartition de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau de distribution de l'électricité est établie à partir du cahier des charges de la concession. Conformément à l'article 5 la maîtrise d'ouvrage se répartit comme suit :

|  | Maître d'ouvrage (régime urbain)   |
|--|--|
| Renforcement HTA   | Enedis   |
| Extension HTA  | Enedis   |
| Renouvellement HTA   | Enedis   |
| Renforcement BT  | Enedis   |
| Extension BT   | Enedis   |
| Desserte des particuliers (cadre général)  | Enedis   |
| Desserte BT zones d'aménagement à maîtrise d'ouvrage publique, construction et raccordement HTA des postes de transformation, desserte intérieure et desserte extérieure | Autorité concédante ou Enedis  |
| Desserte BT zones d'aménagement à maîtrise d'ouvrage privée, construction et raccordement HTA des postes de transformation, desserte intérieure et desserte extérieure   | Enedis ou pétitionnaire  |
| Desserte BT d'installations agricoles ou ouvrages publics  | Enedis   |
| Branchement BT   | Enedis   |
| Amélioration esthétique  | Autorité concédante (avec délégation, le cas échéant aux collectivités) ou à défaut Enedis |

# TRAVAUX ELIGIBLES À LA REDEVANCE R2

## ● A PRENDRE EN COMPTE TERME B (réseaux électriques)

→ **Travaux neufs de renforcement ou d'extension**  
(hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH)

→ **Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement**

- Génie civil (tranchée)
- Câblage
- Honoraires maîtrise d'œuvre (SPS et conduite d'opération)
- Frais d'annonces dans le cadre des appels d'offres (reprographie - conduite d'opération - SPS) uniquement pour les opérations réalisées

→ **Déplacements d'ouvrages**

(part financée le cas échéant par la collectivité)

**Uniquement** les déplacements avec augmentation de la capacité de transit du réseau ou bénéficiant d'une meilleure intégration de l'ouvrage dans l'environnement

→ **Coffrets de raccordement forains**

(avec comptage, sauf branchements provisoires)

→ **Amélioration d'un génie civil de poste**

(toitures, briquettes, etc...) sauf nettoyage et peinture.

→ **Dépenses d'investissement non soumises à la TVA :**

- les frais d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et à Maîtrise d'Œuvre exécutés en interne par les collectivités locales
- frais externes d'investissement non soumis à la TVA tels que :
  - participation exceptionnelle de la collectivité lorsque Enedis est maître d'ouvrage
  - indemnités versées aux propriétaires, achat de terrains
  - frais de géomètre, notaire et hypothèque
  - vacations du commissaire enquêteur.



## ● Redevance de concession R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés, par les collectivités adhérentes du SEY, sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Sont éligibles à la redevance R2, les travaux neufs d'extension ou de renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité et les travaux d'extension, de renforcement ou de renouvellement des installations d'éclairage public.

Les travaux sur le réseau de distribution d'électricité sont éligibles à la redevance R2 après déduction de la participation d'Enedis (40%) dans le cadre d'une opération d'enfouissement des réseaux électriques inscrite sur un programme du SEY, tandis que les travaux sur le réseau d'éclairage public sont éligibles en totalité.

## ● Calendrier du versement de la redevance R2 aux communes

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>Année N-2</b> | Mandatement des factures de travaux par les communes |
| <b>Année N-1</b> | Réception des factures et mandats au SEY             |
| <b>Année N</b>   | Versement de la redevance R2 aux collectivités       |

## ● Redevance R2 2017

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Nombre de communes concernées par la redevance R2 2018   | <b>70</b><br>communes    |
| Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité | <b>1 901 227</b><br>€ HT |
| Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public                       | <b>6 623 037</b><br>€ HT |

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 30%.

Depuis quelques années, compte-tenu de la conjoncture économique, les subventions devenant difficiles à obtenir pour les communes, le SEY bénéficiant d'un excédent reporté des exercices antérieurs, le SEY applique un taux unique à toutes les collectivités sans tenir compte du taux individuel.

Le taux de base de reversement de la redevance R2 2018 a été fixé par délibération du 13 mars 2018 au taux unique de 32,50% pour les travaux sur le réseau électrique et de 13,17% sur le réseau éclairage public.

Taux de reversement de la redevance R2 2018

**32,50%**

pour les travaux sur le réseau électrique

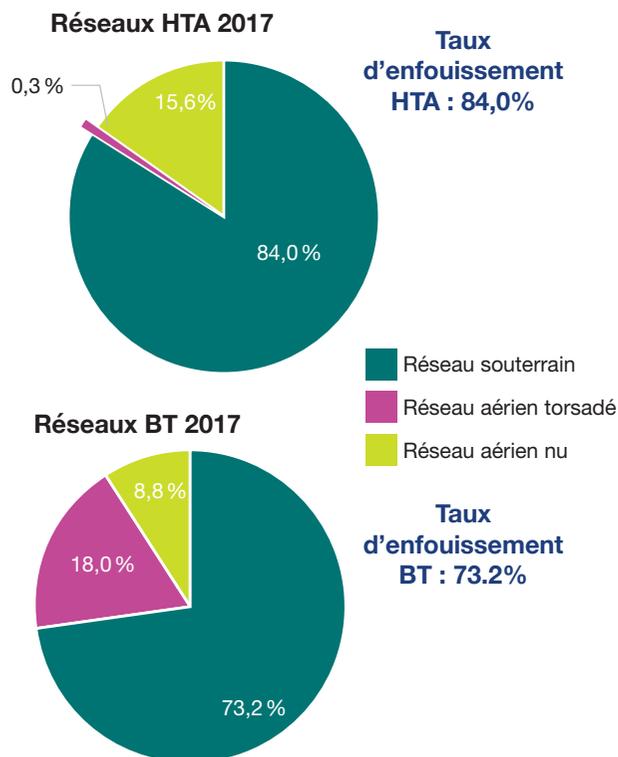
**13,17%**

pour les travaux sur le réseau éclairage public



# LE CONTRÔLE DE CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2018 (DONNÉES 2017)

## ● Le réseau électrique :

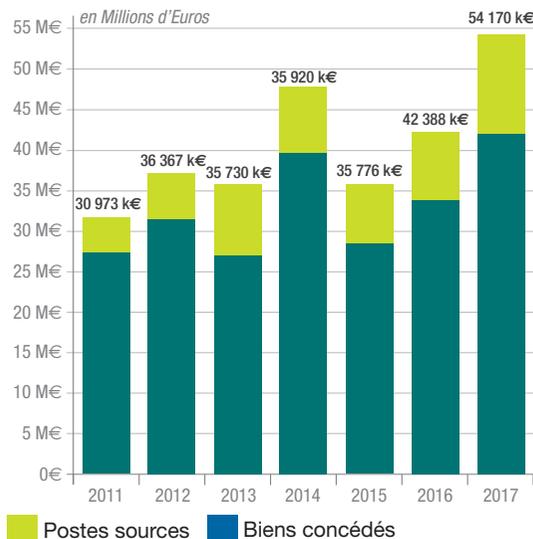


Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est l'autorité organisatrice de la Distribution de l'électricité (AODE), conformément à l'article 2224-31 du CGCT, pour le compte de 200 communes de la concession. A ce titre, le syndicat négocie et contrôle l'application du cahier des charges de concession délégué à un concessionnaire, ENEDIS.

Sur ce faire, un contrat d'une durée de 30 ans, signé entre le SEY et Enedis, fixe l'ensemble des droits et obligations de chacune des parties.

Aussi, dans le cadre de ces missions historiques, le SEY effectue annuellement un contrôle de concession et veille quotidiennement à la bonne organisation du service public de l'électricité. Enfin, le SEY exerce également un contrôle continu de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) pour l'ensemble de ces communes adhérentes de moins de 2000 habitants.

## ● Les investissements :

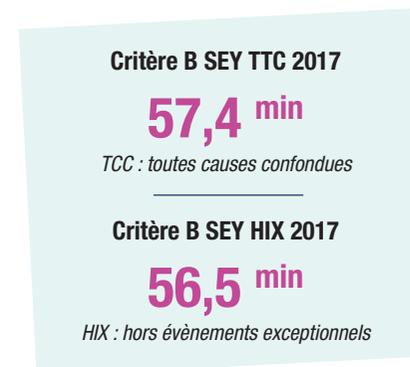


| Total Investissements 2017 |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Biens concédés             | 42 070 000 €        |
| Postes sources             | 12 100 000 €        |
| <b>Total Invest ERDF</b>   | <b>54 170 000 €</b> |

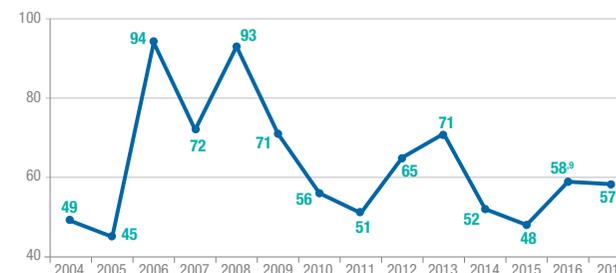
Les investissements réalisés par ENEDIS ont augmenté de façon significative en 2017. Il est noté qu'une part importante (44%) est consacrée à Linky et aux postes sources.

## ● La qualité de l'électricité

Le "Critère B" est un indicateur qui mesure la durée de coupure moyenne par usager sur le périmètre de la concession.



### Evolution du critère B sur la concession du SEY



L'évolution du critère B sur le SEY à 57,4 min TCC représente une amélioration par rapport à 2016 (-1,5min), majoritairement liée à l'absence d'événements exceptionnels. Toutefois, les incidents HTA (26 min) et en amont de la concession sont toujours en augmentation, tandis que la part des incidents BT (12,3 min) et des coupures pour travaux restent stables.

## TRAVAUX ELIGIBLES À LA REDEVANCE R2

### ● A PRENDRE EN COMPTE TERME E (éclairage public)



#### → Travaux neufs, de modernisation, d'extension imputés en section d'investissement

- La fourniture des accessoires
- Le terrassement

#### → Travaux de renouvellement et de rénovation :

- dès lors que les travaux de renouvellement ou de rénovation apportent une amélioration substantielle de la performance de l'éclairage qui devra être justifiée sur la facture ou dans un courrier joint.

#### → Travaux de mise en place de l'éclairage des :

- cabines téléphoniques et des abribus et plus généralement du mobilier urbain sans publicité,
- espaces verts publics non clos éclairés aux mêmes heures que l'éclairage public,
- parkings publics non couverts ouverts au public.

#### → Mise en conformité des installations

- pour les travaux importants assimilés à du renouvellement.

#### → Installations permanentes

- fonctionnant aux mêmes heures que l'éclairage public si elles contribuent à la sécurité des voies publiques.

#### → Travaux d'éclairage intérieur des lotissements

- si la voie est affectée au domaine public.

#### → Travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement

Sont à inscrire les quotes-parts des travaux d'investissement sur le réseau de distribution d'électricité correspondant au :

- génie civil (tranchée),
- travaux de câblage (fourniture et pose des accessoires),
- honoraires de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération et coordination pour la sécurité.

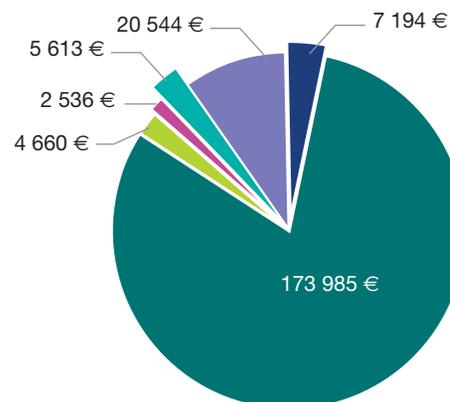
Aussi, il est à noter que la priorité des investissements, donnée par Enedis, est portée majoritairement aux postes sources et sur le réseau HTA. Néanmoins, le SEY rappelle régulièrement que le manque de d'investissement sur le réseau BT engendre un vieillissement des ouvrages qui ne pourra qu'entraîner une diminution de la qualité de l'électricité distribuée.

Pour mémoire, la première origine de défaillance identifiée sur l'année, qui représente 56 % des incidents, est l'usure du réseau.



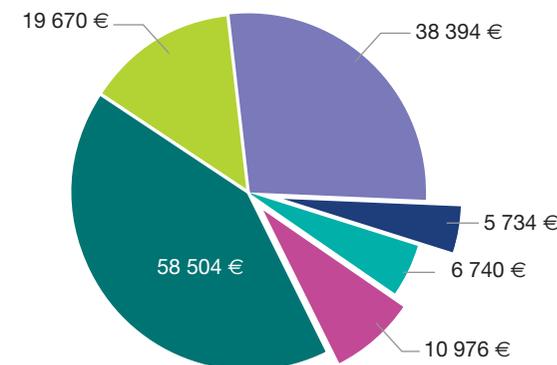
## ● Les finances

### Produits Enedis (en k€)



Total produits 2017 : 214 M€

### Charges Enedis (en k€)



Total charges 2017 : 183 M€

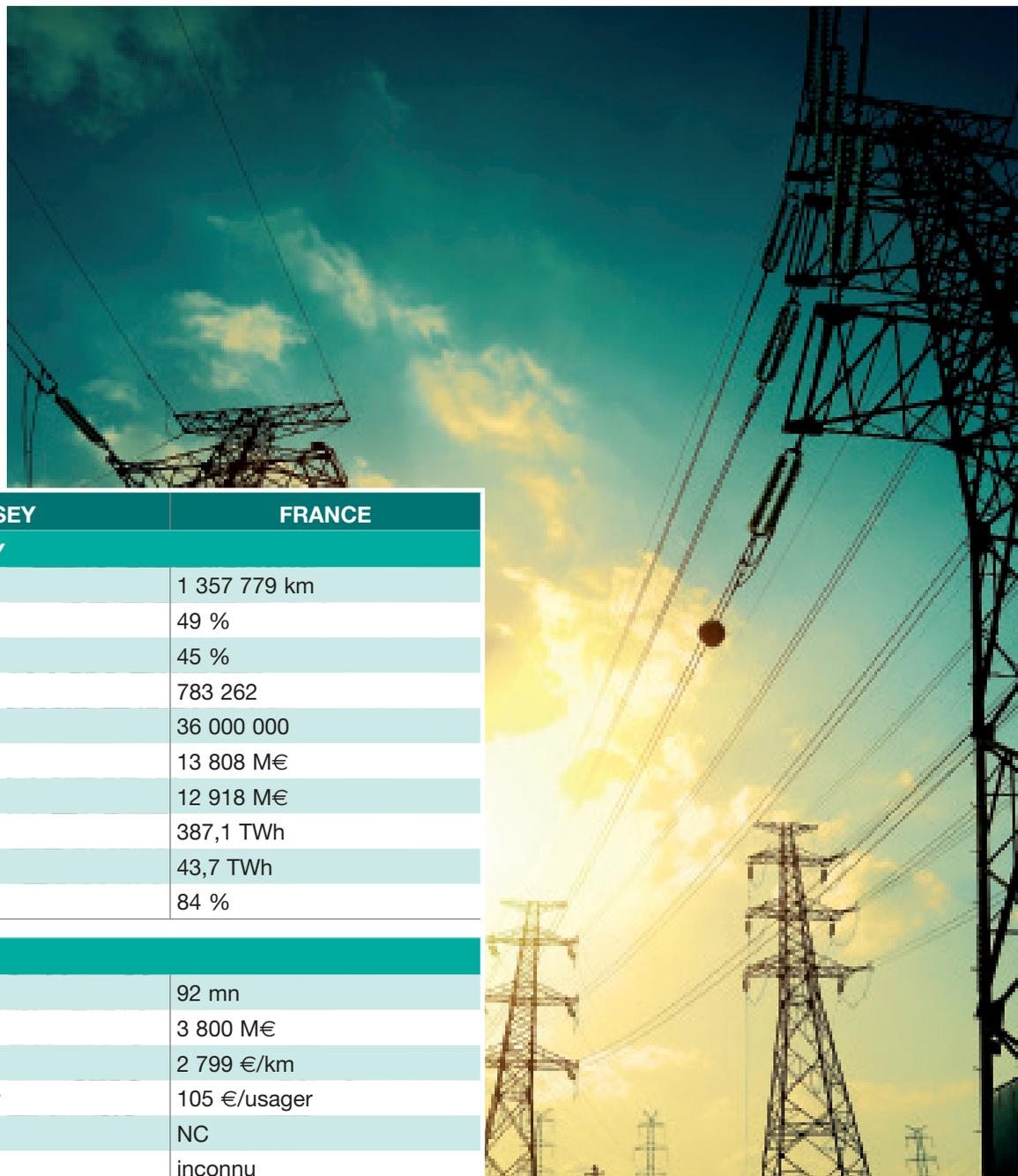
Avec 51 clients par km de réseau, la concession du SEY est excédentaire et contribue à la péréquation nationale à hauteur de 1/4 de ses recettes (52 M€ en 2016\*)

\*contribution à l'équilibre, FACÉ et excédent.

En conclusion de l'année 2017, pour ce qui concerne l'exécution locale du contrat de concession, celle-ci est satisfaisante si l'on considère les paramètres de qualité de la fourniture, le taux de satisfaction des clients et la qualité des échanges avec le concessionnaire.

Le SEY pointe néanmoins le nombre d'incidents sur les réseaux HTA et BT en constante augmentation, et attend une attention particulière du concessionnaire sur le renouvellement du réseau BT.

Les principaux indicateurs retenus par le SEY synthétisés dans le tableau ci-dessus montrent que le SEY reste dans une situation plutôt favorable par rapport au niveau national.



| DONNÉES 2017                                   | SEY          | FRANCE       |
|--|--------------|--------------|
| <b>TABLEAU DE BORD DE LA CONCESSION DU SEY</b> |              |              |
| Linéaire Réseau                                | 9 285 km     | 1 357 779 km |
| Taux d'enfouissement HTA                       | 84 %         | 49 %         |
| Taux d'enfouissement BT                        | 73 %         | 45 %         |
| Nombre de postes HTA/BT                        | 5 176        | 783 262      |
| Nombre de clients                              | 472 978      | 36 000 000   |
| Chiffre d'affaire Enedis                       | 186 M€       | 13 808 M€    |
| Recettes TURPE                                 | 174 M€       | 12 918 M€    |
| Energie acheminée                              | 4,6 TWh      | 387,1 TWh    |
| Production décentralisée d'ENR                 | 0,196 TWh    | 43,7 TWh     |
| Clients aux TRV                                | 75 %         | 84 %         |
| <b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>              |              |              |
| Critère B TCC                                  | 57 mn        | 92 mn        |
| Investissements                                | 54,2 M€      | 3 800 M€     |
| Investissement au km                           | 5 834 €/ km  | 2 799 €/km   |
| Investissement par usager*                     | 113 €/usager | 105 €/usager |
| Taux de renouvellement                         | 0,78 %       | NC           |
| Taux de renouvellement                         | 0.70 %       | inconnu      |

## PROGRAMME DE TRAVAUX 2018 (MISE À JOUR DU 14/03/19)

Le SEY vise à améliorer la qualité du service public d'électricité.

| COMMUNES du SEY (hors SIDEYNE) | NOM DU PROJET   | Montant programme SEY (€HT) |
|--------------------------------|---|-----------------------------|
| ALLAINVILLE-AUX-BOIS           | Ruelle d'Authon et rue Michel Chartier  | 67 050                      |
| AUBERGENVILLE                  | Rue Gaston Jouillerat   | 54 543                      |
| BOISSY-MAUVOISIN               | Grande Rue lieu dit La Belle Côte   | 158 090                     |
| BONNIERES-SUR-SEINE            | Avenue de la République (RD 113)  | 217 740                     |
| BOUGIVAL                       | Rue du Peintre Gérôme   | 19 934                      |
| CHANTE-LOUP-LES-VIGNES         | Rue de Triel (entre la rue Legrand et la rue du Gal Leclerc)                        | 131 350                     |
| DAMMARTIN-EN-SERVE             | Place de la Libération  | 165 897                     |
| FOLLAINVILLE-DENNEMONT         | Rue de la Pleigne   | 39 972                      |
| FRENEUSE                       | Rue Leclerc (de la rue de Méricourt au chemin des Cochonnnettes)                    | 149 424                     |
| GALLUIS                        | Rue de la Gare (n° 16 à la place demi-lune)   | 66 430                      |
| HERMERAY                       | Chemin de la Voie Meunière  | 18 164                      |
| LA BOISSIERE-ECOLE             | Rue des Ecoles et Grande rue (de la rue Henri Lagrée au chemin de la Croix Blanche) | 67 468                      |
| LE MESNIL-LE-ROI               | Rue de Romilly (entre rue de la Marne et rue A. Briant)                             | 38 075                      |
| LE PECQ                        | Rue du Cdt Driant et rue de la Liberté (entre rue du 11 Novembre et Av P & M Curie) | 124 920                     |
| LE PORT-MARLY                  | Rue de Bellevue   | 111 630                     |
| LES MUREAUX                    | Rue de la Haye (entre la rue de Seine et la rue Clémenceau)                         | 171 481                     |
| L'ETANG-LA-VILLE               | Quartier des Brosses  | 88 504                      |



|                           |  |                    |
|---------------------------|--|--------------------|
| LIMAY                     | Rue Edouard Branly   | 67 177             |
| MANTES-LA-JOLIE           | Rue Fernand Bodet  | 267 498            |
| MAURECOURT                | Rue du Général Leclerc   | 137 445            |
| MAUREPAS                  | Rue du Petit Pont  | 126 000            |
| MERE                      | Route de Galluis (entre la rue de la Mare Chantreuil et la rue du chemin Vert) | 95 790             |
| MEZIERES-SUR-SEINE        | Rue Nationale (n° 183 au 223)  | 119 081            |
| MONDREVILLE               | Route nationale (entre le n° 1 et le n° 18)                                    | 89 115             |
| POISSY                    | Rue du Docteur Ambrosini   | 63 999             |
| PORCHEVILLE               | Rue des Grésillons   | 73 419             |
| RAIZEUX                   | Route de Boulard (du carrefour Paraf Sacerdote jusqu'à Epernon)                | 122 433            |
| SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES | Rue de la Fontaine   | 54 551             |
| SAINTE-MESME              | Chemin de Bailly   | 45 415             |
| SAINTE-MARTIN-LA-GARENNE  | Rue de la Charielle  | 71 022             |
| SONCHAMP                  | Rue des Clos   | 38 456             |
| VAUX-SUR-SEINE            | Rue Auguste Dolnet (n° 1 à la place des Marronniers)                           | 46 479             |
| <b>TOTAL SEY</b>          |  | <b>3 108 552 €</b> |

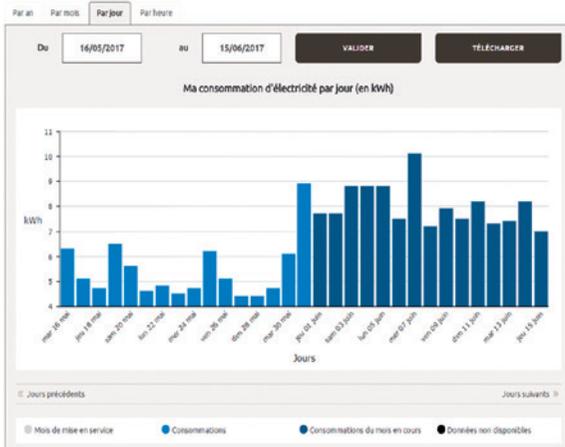
# Linky

Le déploiement de Linky est une obligation légale. Les nouveaux compteurs dits intelligents permettent une transmission des informations en temps réel par courant porteur. Cette nouvelle génération de compteurs permet d'adapter l'offre et la demande en électricité plus finement qu'on ne le fait aujourd'hui par prédiction des productions nécessaires sur la base d'une modélisation des consommations.

Ces compteurs sont bidirectionnels et peuvent mesurer dans un sens (consommation) ou dans l'autre (électricité produite par une installation par exemple).

De plus, chaque abonné peut visualiser sa consommation d'électricité et ainsi l'analyser pour mieux la maîtriser :

- Possibilité de consulter sa courbe de consommation jusqu'à un pas de 30 mn
- Possibilité de télécharger ses données
- Possibilité de transmettre ses données à un fournisseur
- Accès sécurisé par internet



## Le programme en France

DÉPLOIEMENT INDUSTRIEL  
**6 ans**  
2015 > 2021



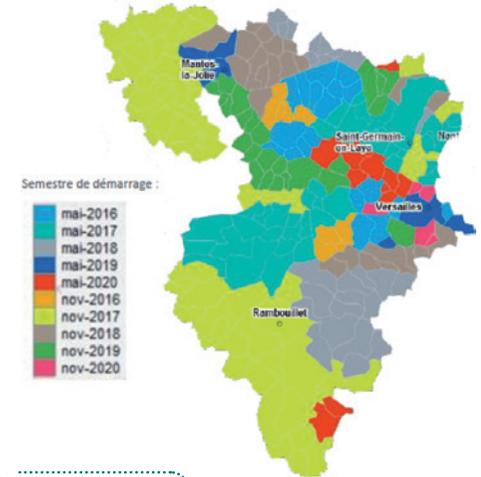
**6** constructeurs disposant d'usines en France

**5 Mds** Milliards d'euros courants d'investissements d'ici 2021

Environ **80** marchés de pose

## État d'avancement

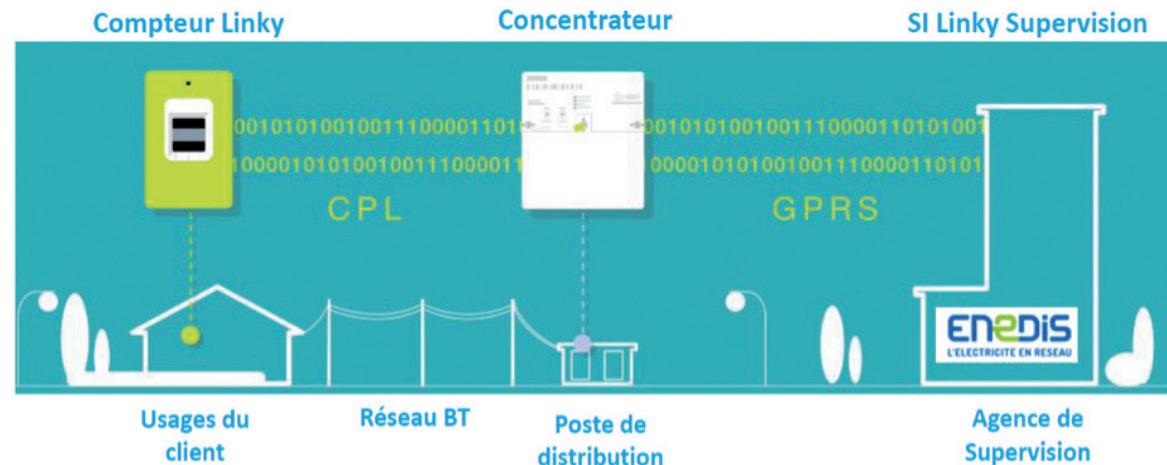
Linky  
**237 173** compteurs sur le territoire du SEY au 31/12/2018



Au 01/07/2019  
Taux d'équipements **63%**  
**300 394** Compteurs posés  
**478 375** Compteurs prévus



## Comment ça marche ?



Depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 2012 le

**sey|78**

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES

est bénéficiaire  
de la Taxe Communale  
sur la Consommation Finale  
d'Électricité (T.C.C.F.E.)  
pour les communes  
de 2 000 habitants et moins.  
Celle-ci est reversée  
aux communes.

## TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (T.C.C.F.E.)

Depuis 2012, le SEY assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des 121 communes de moins de 2 000 habitants ayant transféré leur compétence « Electricité » au syndicat. Le SEY est habilité à collecter, contrôler et reverser aux communes concernées le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes, déduction faite des 0,6 % de frais de gestion et de contrôle.

Le SEY est confronté à un phénomène croissant d'atomisation du marché de fourniture d'électricité, ce qui implique une hausse considérable du nombre de fournisseurs passant de 4 en 2012 à 28 en 2018. De plus en plus de « petits fournisseurs » acquièrent progressivement de nouvelles parts de marché mais les recettes perçues pour leur compte ne représentent que 2,5 % des recettes totales de TCCFE de l'exercice 2018, les recettes d'EDF, Engie et Direct Energie re-

présentant par opposition 97,5 %. Le SEY doit donc faire face à un volume de perception et de contrôle croissant non proportionnel à l'augmentation des recettes.

Pour appuyer la pertinence de la mutualisation de ce service, le SEY s'est doté en 2018 d'un logiciel de perception de contrôle de la taxe. Les données y sont désormais insérées lors de chaque déclaration trimestrielle et un premier bilan peut être réalisé sur la base des données 2018.

Pour 2018, on peut constater globalement un niveau de reversement très correct avec 96 % du montant estimé à partir des acheminements. On peut noter que ce contrôle a permis de régulariser deux fournisseurs présents sur le territoire en 2018 mais qui n'avaient pas procédé à leurs obligations de déclaration : ILEK et ELECOCITE. Le montant de la taxe régularisé est de 2 430 € qui sera reversé aux communes concernées à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.



# T.C.C.F.E. EN QUELQUES CHIFFRES

## ● Versements annuels 2018 (en euros)

| Année Complète                    |                      |                              |
|-----------------------------------|----------------------|------------------------------|
| 28 Fournisseurs                   | Montant versé au SEY | Montant reversé aux communes |
| EDF                               | 2 048 210            | 2 035 921                    |
| ENGIE                             | 183 989              | 182 885                      |
| DIRECT ENERGIE                    | 202 535              | 201 320                      |
| ENERCOOP                          | 1 885                | 1 874                        |
| PROXELIA , 4 <sup>ème</sup> trim. | 166                  | 165                          |
| ENERGEM                           | 736                  | 731                          |
| TOTAL SPRING (EX LAMPIRIS)        | 25 121               | 24 971                       |
| HYDTOPTION                        | 797                  | 792                          |
| ENALP                             | 16                   | 16                           |
| ALTERNA                           | 3 441                | 3 420                        |
| UNIPER                            | 4 141                | 4 116                        |
| GEG SOURCE D'ÉNERGIE              | 211                  | 210                          |
| TOTAL ENERGIE GAZ                 | 3 862                | 3 839                        |
| ENERGIES LIBRES                   | 1 181                | 1 174                        |
| OUI ENERGY                        | 590                  | 586                          |
| UPLE ENERGIE D'ICI                | 74                   | 74                           |
| JOUL EKWATEUR                     | 9 821                | 9 762                        |
| SOWATT                            | 265                  | 265                          |
| SOWEE                             | 238                  | 237                          |
| ENI GAS POWER                     | 3 952                | 3 928                        |
| GREEN YELLOW                      | 6 796                | 6 755                        |
| SELIA                             | 383                  | 381                          |
| BUDGET TELECOM                    | 2 278                | 2 265                        |
| GAZELEC ENERGIE DU SANTERRE       | 1 013                | 1 007                        |
| GAZ EUROPÉEN / GAZ DE PARIS       | 589                  | 586                          |
| XELAN                             | 518                  | 515                          |
| SIPLEC                            | 420                  | 418                          |
| VATTENFALL                        | 2 106                | 2 094                        |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>2 505 336</b>     | <b>2 490 306</b>             |

Frais de gestion SEY en 2018 : 0,6%

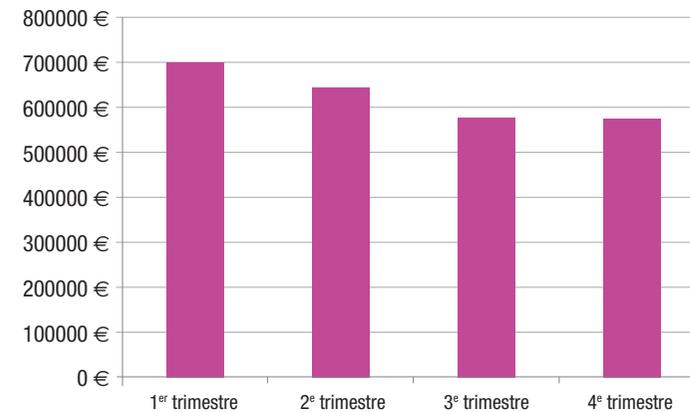
**121 COMMUNES** de 2 000 habitants  
et moins perçoivent la T.C.C.F.E. via le SEY



**A noter :** Le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 à fait l'objet d'un mandatement en 2019.

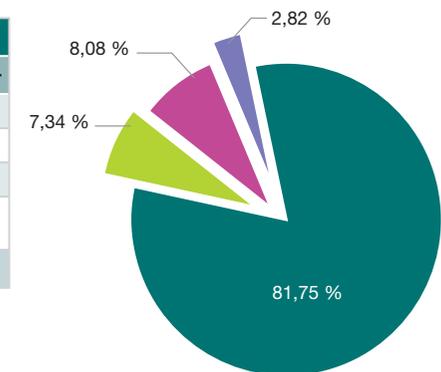
Le marché de fourniture d'énergie connaît une forte expansion au niveau national, que l'on retrouve au niveau local. Ainsi, le SEY constate une arrivée massive de nouveaux fournisseurs, 8 sont apparus en 2018 (GEG sources d'énergie, Sowee, Selia, Budget Telecom, Gazelec Energies du Santerre, GAZ européen/GAZ de Paris, Xelan, SIPLEC)

| Montant reversé aux communes (€) |                            |                            |                            |           |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|
| 1 <sup>er</sup> TRIMESTRE        | 2 <sup>ème</sup> TRIMESTRE | 3 <sup>ème</sup> TRIMESTRE | 4 <sup>ème</sup> TRIMESTRE | TOTAL     |
| 697 638                          | 641 204                    | 575 717                    | 575 748                    | 2 490 306 |



## ● Consommation annuelle 2018

| Consommations en Kwh   |                |                  |
|------------------------|----------------|------------------|
| Fournisseur            | Total 2018     | Part fournisseur |
| EDF                    | 341 368        | 81,75 %          |
| ENGIE                  | 30 665         | 7,34 %           |
| DIRECT ENERGIE         | 33 756         | 8,08 %           |
| 25 AUTRES FOURNISSEURS | 11 767         | 2,82 %           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>417 556</b> | <b>100 %</b>     |



■ EDF  
■ Direct-Energie  
■ Engie  
■ 25 autres fournisseurs

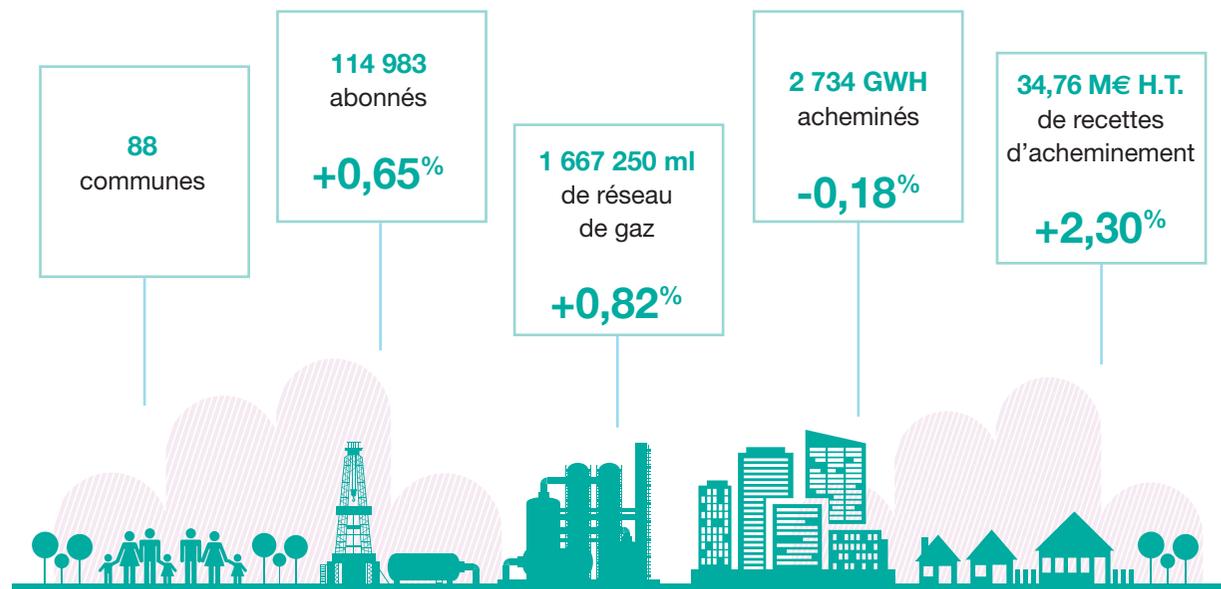


# CONCESSION GAZ EN QUELQUES CHIFFRES

## CHIFFRES CLÉS 2017 :

88 communes adhèrent à la compétence relative à la distribution publique de gaz.

Cette concession représente :



# RÉSEAUX DE GAZ NATUREL

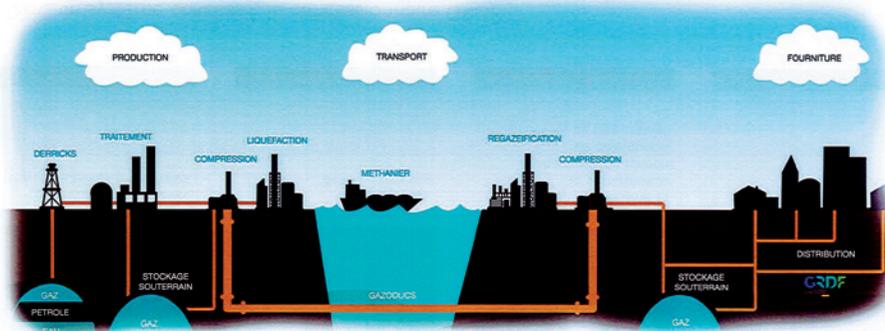
## ● Inventaire du patrimoine de la concession du SEY

| Canalisations (longueurs en mètres)          | 2018      | 2016      | 2016      |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Longueur totale des canalisations            | 1 667 250 | 1 653 290 | 1 647 728 |
| Par pression                                 |           |           |           |
| Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)    | 101 199   | 100 750   | 100 747   |
| Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar) | 1 556 050 | 1 552 939 | 1 546 981 |
| Par matière                                  |           |           |           |
| Polyéthylène (PE)                            | 1 114 884 | 1 110 642 | 1 092 636 |
| Acier  | 525 207   | 525 418   | 526 822   |
| Autres matériaux                             | 27 157    | 27 627    | 28 270    |

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

| Canalisations (longueurs en mètres) | 2018  | 2017  | 2016  |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| Postes de détente réseau            | 159   | 159   | 163   |
| Robinets de réseau                  | 967   | 971   | 968   |
| Branchements collectifs             | 7 129 | 6 665 | 5 337 |

## ● La chaîne gazière

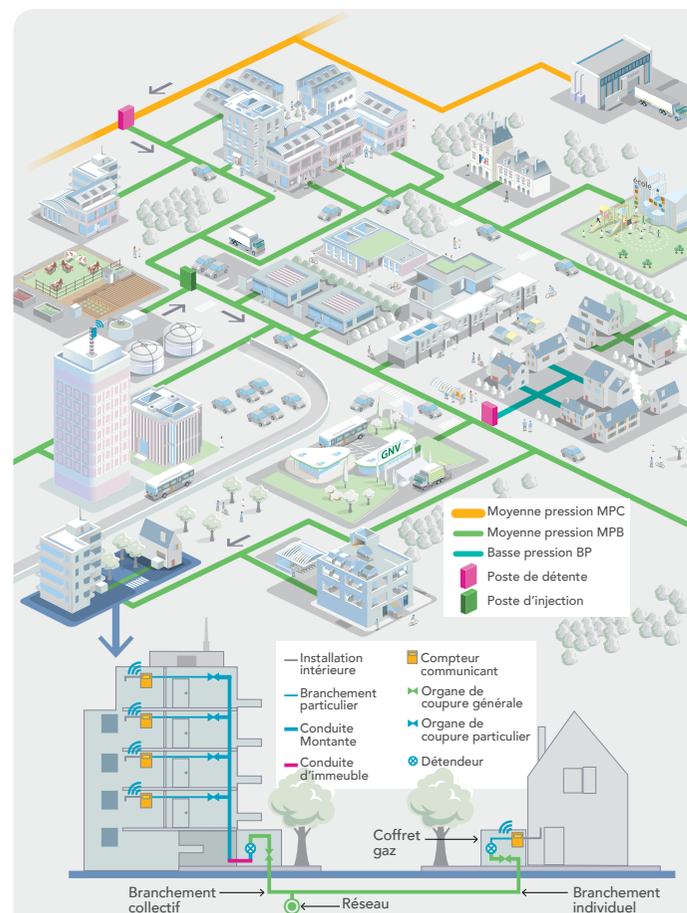


La distribution de gaz naturel est une **activité régulée**.

Si la vente du gaz naturel s'exerce dans la sphère concurrentielle, la distribution du gaz naturel et la gestion du réseau restent dans le domaine non concurrentiel et liées au service public. GRDF garantit ainsi un accès équitable au réseau de distribution à tous les fournisseurs de gaz naturel. Vous achetez du gaz, et GRDF l'achemine.

## ● Les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

Sur le réseau de distribution de gaz naturel géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2018 environ 5,6 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites industriels, ainsi que 840 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,3 millions d'appartements. 96% de ce réseau est constitué de Moyenne Pression (MP, pression  $\geq 0,4$  bar).



## LA MOBILITÉ DURABLE

GNV

**Le GNV, un carburant qui préserve santé et environnement**

En matière de transports plus propres, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz naturel comme carburant.

Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un bio-carburant avancé qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

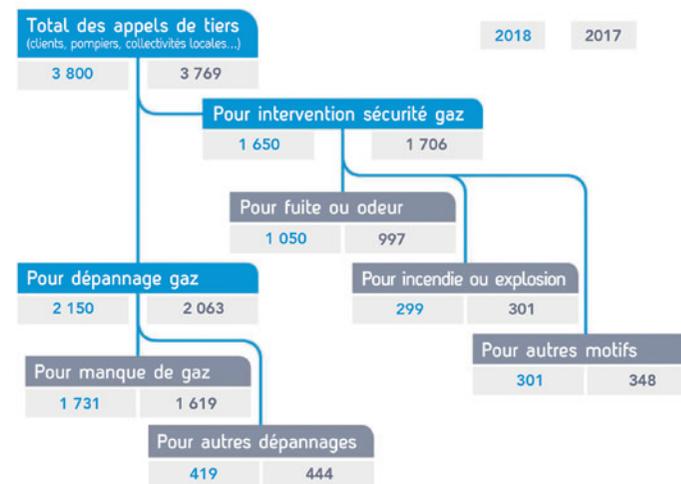
Le GNV apporte une réduction des émissions jusqu'à 50% pour les oxydes d'azote et 95% pour les particules fines par rapport à la nouvelle norme Euro VI. De plus, dans sa version renouvelable, le BioGNV émet 80% de CO2 en moins par rapport au diesel grâce à un bilan carbone quasi neutre : le CO2 libéré à l'échappement est équivalent au CO2 absorbé par les végétaux méthanisés. Rouler au BioGNV, c'est également promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire. Enfin, sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée.

Actuellement, près de 18 000 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croître sur le segment des véhicules lourds, que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux.

## ● Les appels de Tiers (abonnés, pompiers, collectivités locales,...) sur la concession 2018

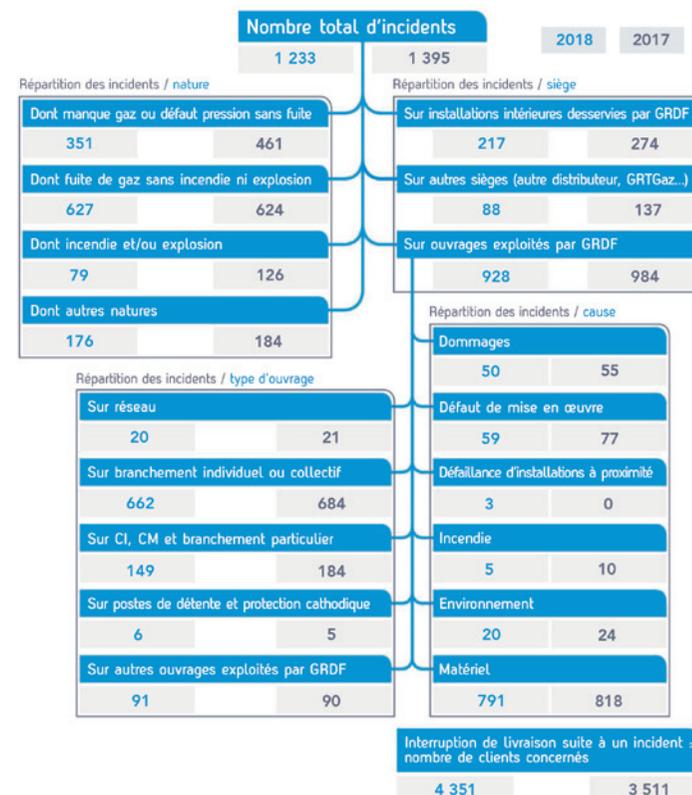
### → Les Interventions de Sécurité :

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité. Sur le département 78, le taux d'intervention en moins de 60 minutes est de 99,4 %.



## ● Les incidents sur la concession 2018

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.





## ● La gestion de la clientèle

GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

| Tarifs           | 2018           | 2017           |
|------------------|----------------|----------------|
| Clients T1 et T2 | 113 931        | 113 216        |
| Clients T3       | 1 028          | 1 000          |
| Clients T4       | 24             | 25             |
| <b>TOTAL</b>     | <b>114 983</b> | <b>114 241</b> |

## LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU

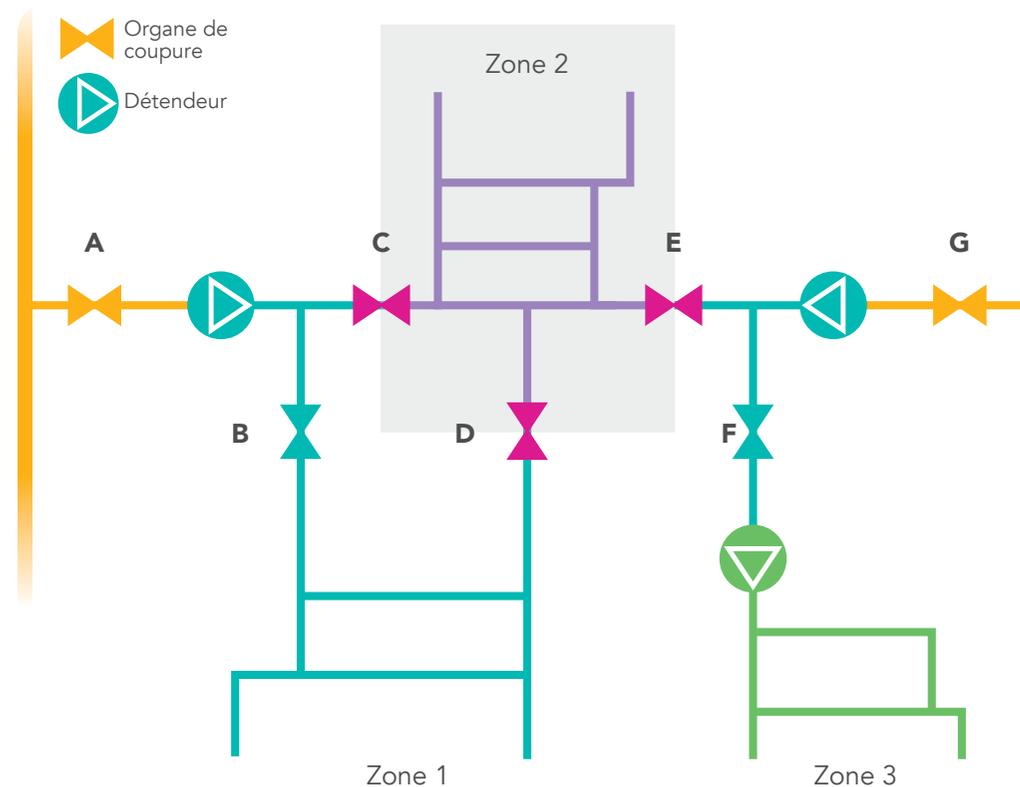
### ● Le schéma de vannage

Un schéma de vannage permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau.

En 2018, GRDF a investi 14 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes

de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des superflus, travaux de structure du réseau...). Environ 120 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés. Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage.

En fermant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



# MARCHÉ DE FOURNITURE DE GAZ :

83 MEMBRES  
SOIT 96 COMMUNES OU EPCI  
761 POINTS DE LIVRAISON  
POUR UN VOLUME D'ACHAT  
DE 95.5 GWH

Le marché signé  
avec EDF dans le cadre du  
groupement  
de commandes fait apparaître  
un gain annuel de plus  
de 17,5 % sur la fourniture.

Un nouveau marché  
sera mis en place  
le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



# LES ADHÉRENTS À LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DE GAZ AU 31/12/2018 :

| 53 Communes de la CU GPS&O | Date du transfert de la compétence gaz |
|----------------------------|--|
| ACHERES                    | 16/06/16                               |
| ANDRÉSY                    | 16/06/16                               |
| ARNOUVILLE LES MANTES      | 16/06/16                               |
| AUBERGENVILLE              | 16/06/16                               |
| AUFFREVILLE BRASSEUIL      | 16/06/16                               |
| AULNAY SUR MAULDRE         | 16/06/16                               |
| BOUAFLE                    | 16/06/16                               |
| BREUIL BOIS ROBERT         | 16/06/16                               |
| BUHELAY                    | 16/06/16                               |
| CARRIERES SOUS POISSY      | 16/06/16                               |
| CHANTELOUP LES VIGNES      | 16/06/16                               |
| CHAPET                     | 16/06/16                               |
| CONFLANS STE HONORINE      | 16/06/16                               |
| ECQUEVILLY                 | 16/06/16                               |
| EPÔNE                      | 16/06/16                               |
| EVECQUEMONT                | 16/06/16                               |
| FLINS SUR SEINE            | 16/06/16                               |
| FOLLAINVILLE DENNEMONT     | 16/06/16                               |
| FONTENAY SAINT PÈRE        | 16/06/16                               |
| GAILLON-SUR-MONTCIENT      | 16/06/16                               |
| GARGENVILLE                | 16/06/16                               |
| GUERNES                    | 16/06/16                               |
| GUERVILLE                  | 16/06/16                               |
| GUITRANCOURT               | 16/06/16                               |
| HARDRICOURT                | 16/06/16                               |
| ISSOU                      | 16/06/16                               |
| JUZIERS                    | 16/06/16                               |
| LA FALAISE                 | 16/06/16                               |
| LES ALLUETS LE ROI         | 16/06/16                               |
| LES MUREAUX                | 16/06/16                               |
| LIMAY                      | 16/06/16                               |
| MAGNANVILLE                | 16/06/16                               |
| MANTES LA JOLIE            | 16/06/16                               |
| MANTES LA VILLE            | 16/06/16                               |
| MEDAN                      | 16/06/16                               |
| MEULAN EN YVELINES         | 16/06/16                               |
| MEZIERES SUR SEINE         | 16/06/16                               |
| MÉZY-SUR-SEINE             | 16/06/16                               |
| MORAINVILLIERS             | 16/06/16                               |
| NÉZEL                      | 16/06/16                               |
| ORGEVAL                    | 16/06/16                               |
| POISSY                     | 16/06/16                               |
| PORCHEVILLE                | 16/06/16                               |
| ROLLEBOISE                 | 16/06/16                               |
| ROSNY-SUR-SEINE            | 16/06/16                               |
| SAINT MARTIN LA GARENNE    | 16/06/16                               |

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| TESSANCOURT-SUR-AUBETTE | 16/06/16 |
| TRIEL SUR SEINE         | 16/06/16 |
| VAUX- SUR- SEINE        | 16/06/16 |
| VERNEUIL SUR SEINE      | 16/06/16 |
| VERNOUILLET             | 16/06/16 |
| VERT                    | 16/06/16 |
| VILLENES SUR SEINE      | 16/06/16 |

| 33 Communes individuelles | Date du transfert de la compétence gaz |
|---------------------------|--|
| AIGREMONT                 | 22/06/17                               |
| BAILLY                    | 08/03/10                               |
| BENNECOURT                | 10/02/10                               |
| BEYNES                    | 28/02/13                               |
| BRÉVAL                    | 19/03/10                               |
| BULLION                   | 24/06/10                               |
| CHÂTEAUFORT               | 03/02/10                               |
| CHAVENAY                  | 17/03/16                               |
| COURGENT                  | 12/02/10                               |
| DAMMARTIN EN SERVE        | 05/03/10                               |
| FEUCHEROLLES              | 13/04/10                               |
| FRENEUSE                  | 24/09/10                               |
| GOMMECOURT                | 25/02/10                               |
| JOUARS PONCHARTRAIN       | 29/03/10                               |
| LE MESNIL-LE-ROI          | 28/01/10                               |
| LE PORT-MARLY             | 09/03/10                               |
| LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE   | 26/05/10                               |
| LIMETZ-VILLEZ             | 02/02/10                               |
| LONGNES                   | 16/02/10                               |
| LOUVECIENNES              | 17/03/16                               |
| MARCO                     | 28/02/13                               |
| MAREIL-LE-GUYON           | 25/09/14                               |
| MAREIL MARLY              | 15/03/10                               |
| MAREIL SUR MAULDRE        | 08/03/10                               |
| MAULE                     | 24/06/14                               |
| MERE                      | 22/11/12                               |
| MONTFORT L'AMAURY         | 16/02/10                               |
| NEAUPHLE LE VIEUX         | 11/02/10                               |
| NEAUPHLETTE               | 09/02/10                               |
| NOISY-LE-ROI              | 22/11/12                               |
| RENNEMOULIN               | 24/06/14                               |
| SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES | 25/09/14                               |
| TOUSSUS-LE-NOBLE          | 12/03/10                               |

| 2 Communes SQY       | Date du transfert de la compétence gaz |
|----------------------|--|
| LES CLAYES-SOUS-BOIS | 16/02/10                               |
| PLAISIR              | 25/03/10                               |

# LA GESTION DU RÉSEAU ET DE LA CLIENTÈLE

## ● Répartition du nombre d'incidents

| Nombre d'incidents...       | 2018 | 2017 | 2016 |
|-----------------------------|------|------|------|
| sur réseau par pression BP  | 3    | 5    | 3    |
| sur réseau par pression MPB | 17   | 14   | 18   |

En 2018, le nombre de clients finals coupés pour incidents sur la concession s'élève à 1 392 clients.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz (sans incendie, ni explosion). Sur la concession, en 2017, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

| Nombre de fuites...     | 2018 | 2017 | 2016 |
|-------------------------|------|------|------|
| sur réseau              | 15   | 16   | 16   |
| sur ouvrages collectifs | 126  | 105  | 138  |
| sur branchements        | 231  | 268  | 344  |

## ● Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne:

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

Sur la concession, aucun incident significatif ne s'est produit.

## ● Le délai d'interruption du flux gazeux

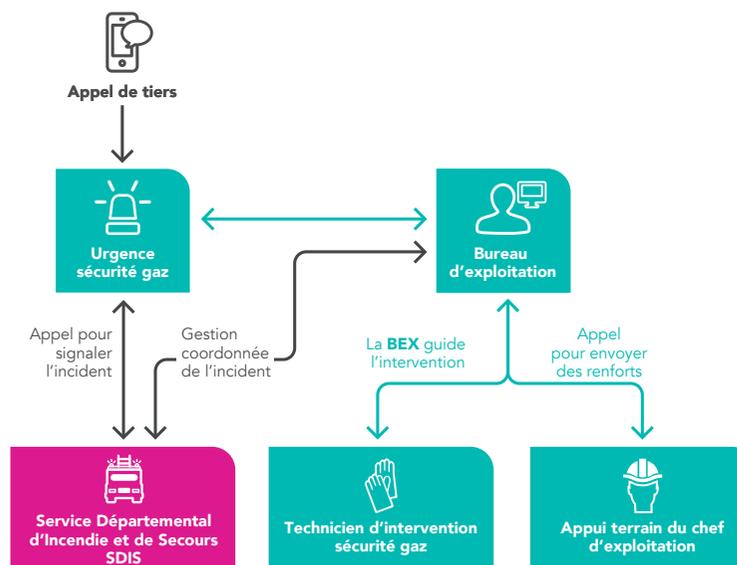
Le suivi du délai « d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement.

Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur le département 78, le délai moyen d'interruption du flux gazeux est de 57 minutes.

## ● La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers. Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.



En 2018 :  
**1 706**  
interventions  
soit +3%

Délai moyen  
d'interventions  
**57 min**

**20**  
PGR réalisées



# MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

## LA MÉTHANISATION

### ● L'Île-de-France première région de la méthanisation

La méthanisation est déjà bien ancrée en Île-de-France. En effet, les collectivités locales franciliennes ont dès 2011 fait le pari du gaz renouvelable.

Ainsi, début 2019, pas moins de 12 sites injectent déjà du biométhane dans les réseaux gaziers franciliens et 120 projets d'injection sont actuellement à l'étude pour un potentiel de plus de 2,7 TWh/an. De quoi chauffer 225 000 foyers ou faire rouler 12 000 bus au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule).

Au niveau régional, les objectifs fixés dans la stratégie Energie-Climat témoignent de la volonté politique de développer la filière méthanisation pour favoriser l'autonomie énergétique de la Région. Avec une cible régionale ambitieuse de 7 TWh par an de gaz renouvelable produit en Île-de-France à l'horizon 2030.



 Unité de méthanisation de Thoiry



## LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

En 2018, les services du SEY ont poursuivi la rencontre d'élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi étudié les bâtiments de 8 communes des Yvelines. 2018 a également été une année importante en termes de marché de travaux avec la réalisation de la première centrale solaire avec l'assistance technique du SEY sur l'école René Coty de la commune de Maule. En effet, suite à l'attribution de la subvention de la Région Île de France pour un montant de 12 735 € HT, la procédure d'appel d'offre a été initiée pour l'installation de cette centrale solaire. A l'issue de l'examen des dossiers par la Commission d'Appel d'Offre, c'est la société Terre Solaire, basé à Douain (27) qui a été attributaire du marché pour un coût global de 80 397 € HT.

Les travaux d'installation ont débuté le 22 octobre 2018 pour une durée de 3 mois. En parallèle, les services d'Enedis ont procédé aux travaux de raccordement électrique de l'installation. A suivre : la validation par le bureau de contrôle des travaux exécutés, l'obtention du Consuel et une mise en service courant 2019.

## LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIES (CEE)

Dans la continuité des années précédentes, le SEY assure la promotion auprès de ces adhérents du service de CEE. Ce 5ème dépôt de certificats d'Economie d'Énergie a regroupé 104 opérations pour le compte de 24 communes membres pour un volume, encore jamais atteint, de 28,6 GWh cumac.

Après le recensement des opérations, la collecte des pièces justificatives, l'enregistrement de ces 104 opérations sur le registre Emmy, l'expertise de notre dossier par les services du Pôle National des CEE (PNCEE), le SEY a obtenu le 19 octobre 2018 l'attribution des 28,6 GWh cumac. Ceux-ci ont ensuite été revendu au plus offrant et à un cours historiquement haut pour un prix de 7,40 € / MWh cumac.

Comme à son habitude, le SEY a reversé le produit de ces gains pour un montant d'un peu plus de 190 620 € aux 24 participants de 2018 (déduction faite des frais de gestion).



## LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le SEY, principale autorité concédante du département et Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ont engagé une collaboration pour optimiser l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'espace public.

**Le réseau « SEY ma borne », programme d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques a été lancé par le SEY en 2018, et a pour projet l'installation de 143 bornes d'ici fin 2019 sur 75 communes.**

Ainsi, un appel d'offres a été lancé pour la Fourniture des bornes, la pose, la supervision et maintenance de celles-ci jusqu'au 31/12/2021, ainsi que la reprise en gestion des 41 bornes existantes.

Le marché a été attribué à Bouygues Energies Services. Durant cette année 2018, la validation des emplacements des futures bornes a été réalisée ainsi que les études Enedis afin de limiter les travaux de raccordement.

Un petit déjeuner a été organisé par le SEY le 25/09/2018 afin de présenter le lauréat ainsi que la borne qui sera implantée. Il a été aussi présenté la procédure pour les communes afin de commencer les déploiements. Le déploiement des premières bornes a commencé début 2019.

Le 4 juillet 2018 une convention a été signée avec ENEDIS pour préparer le déploiement des bornes de recharges.

Le SEY finance une étude d'implantation des bornes, en amont des appels de puissances trop importants sur des parties de réseaux déjà chargées.





## SITUATION FINANCIÈRE FIN 2018

Il est précisé que les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires et qu'aucune contribution n'est demandée aux communes adhérentes au SEY.

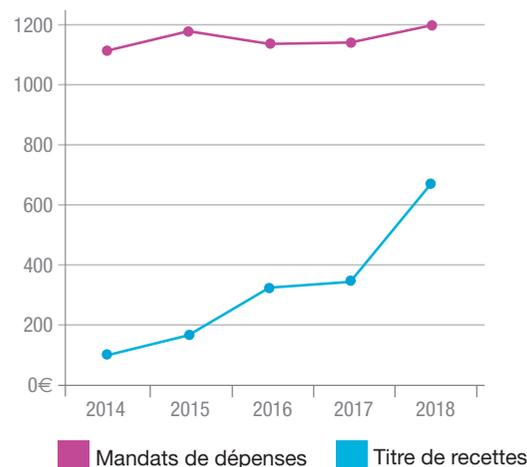
Le budget 2018 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

|                     | DÉPENSES / RECETTES |
|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2017 | 8 574 915 €         |
| Investissement 2017 | 221 447 €           |
| <b>TOTAL</b>        | <b>8 786 362 €</b>  |

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2017, voté le 11 avril 2018, sont les suivants :

|                          | Résultats Exercice 2018 | Résultat 2017 reporté du SEY | Résultat cumulé au 31/12/2018 |
|--------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Fonctionnement 2017      | + 148 513,89 €          | 2 469 311,34 €               | + 2 617 825,23 €              |
| Investissement 2017      | - 11 733,44 €           | + 123 690,30 €               | + 111 956,86 €                |
| <b>Résultat au 31/12</b> | <b>+ 136 780,45 €</b>   | <b>+ 2 593 001,64 €</b>      | <b>+ 2 729 782,09 €</b>       |

### ● Bilan administratif et comptable



Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY. 1 204 mandats et 720 titres ont été comptabilisés au titre de l'année 2018.

#### NOUVEAUTÉ 2018-2019

Le SEY a mis en place le Prélèvement à la Source (PAS) sur les revenus d'octobre à décembre 2018.

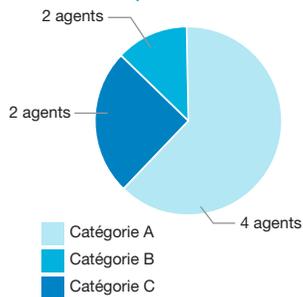


## Les effectifs du SEY au 31 décembre 2018 étaient de :

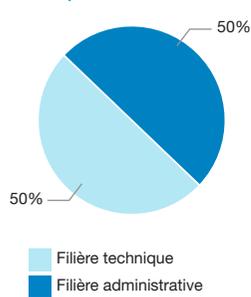
- 1 ingénieur en chef occupant les fonctions de Directeur des Services
- 1 ingénieur en chef de classe normale
- 1 ingénieur principal
- 2 attachés
- 2 adjoints administratifs principaux
- 1 technicien principal.

L'équipe du SEY a accueilli un agent pour accroissement temporaire d'activité d'avril à juin 2018 pour appui sur le renouvellement des groupements de commandes d'électricité et gaz. Un stagiaire a également été recruté pour 3 mois pour le montage du dossier des Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

### Répartition du personnel



### Répartition par filière



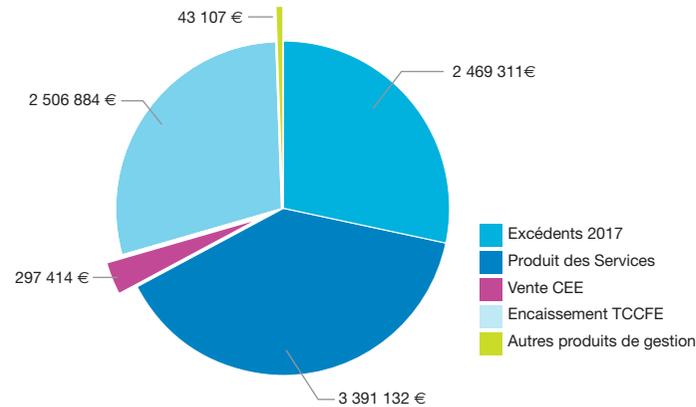
**5 Femmes**  
**3 Hommes**



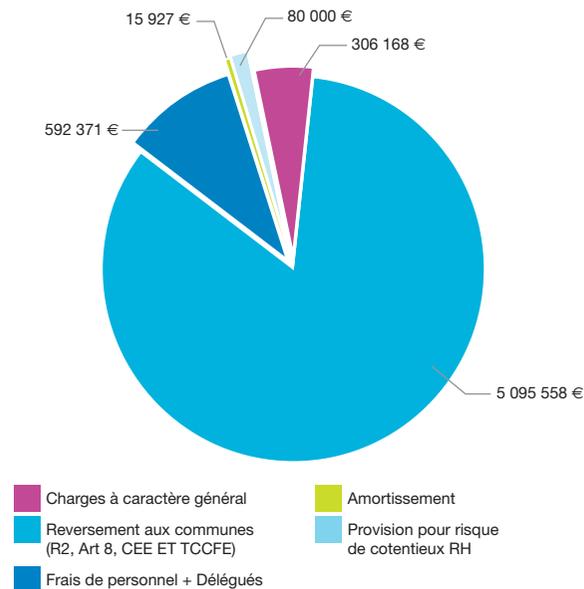
**542 814€**  
Charges de personnel

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### Recettes 2018 : 8 707 849 €

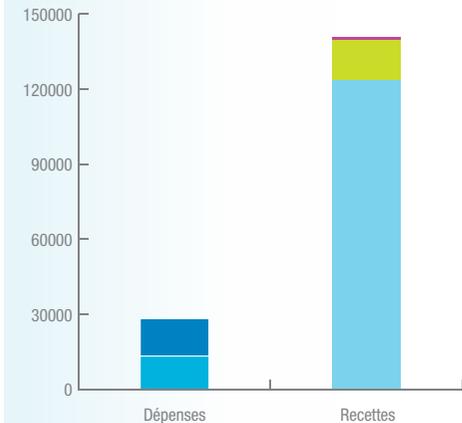


### Dépenses 2018 : 6 090 023 €



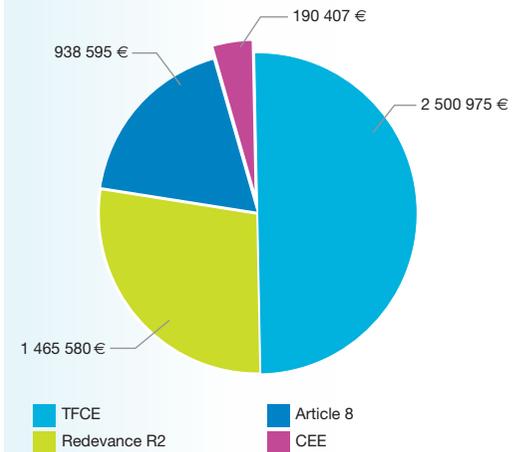
### Section d'investissement :

3 449 435 €



### Détail des dépenses de reversement 2018 (TCCFE + R2 + Art 8 + CEE) :

5 095 558 €





## FONCTIONNEMENT DU SEY

Le  
**sey|78**

SYNDICAT D'ÉNERGIE  
DES YVELINES

un syndicat  
au plus près de  
ses adhérents



### LE BUREAU



**Laurent  
RICHARD**

*Président*  
**MAULE**



**Alain  
GOURNAC**

*1<sup>er</sup> Vice Président*  
**LE PECQ**



**Jean  
EVEILLARD**

*3<sup>e</sup> Vice Président*  
**GPS&O**  
(OINVILLE  
SUR MONTCIENT)



**Monique  
POCCARD  
CHAPUIS**

*5<sup>e</sup> Vice Présidente*  
**GPS&O**  
(MEZY SUR SEINE)



**Alain  
LOPPINET**

*7<sup>e</sup> Vice Président*  
**BAILLY**



**Roselle  
CROS**

*2<sup>e</sup> Vice Présidente*  
**SAINT-GERMAIN-  
EN-LAYE**



**Bruno  
STARY**

*4<sup>e</sup> Vice Président*  
**SIERTECC**  
(CERGY)



**Jean-Claude  
ANNE**

*6<sup>e</sup> Vice Président*  
**SIERTECC**  
(ANDRESY)



**Isabelle  
LAGRAVIÈRE**

*8<sup>e</sup> Vice Président*  
**JOUARS-  
PONTCHARTRAIN**



**PHILIPPE  
CHABANNE**

9<sup>e</sup> Vice Président  
**GPS&O**  
(JUZIER)



**Michel  
CARRIERE**

Assesseur  
**GPS&O**  
(LES MUREAUX)



**Pierre-Marie  
MICHEL**

Assesseur  
**SIVOM**  
(LA QUEUE LEZ  
YVELINES)



**Jean-Pierre  
HARDY**

Assesseur  
**SIERTECC**  
(ERAGNY  
SUR OISE)



**José  
LERMA**

Assesseur  
**VAUX SUR SEINE**



**Georges  
DUTRUC  
ROSSET**

Assesseur  
**BUC**



**Bernard  
MEYER**

Assesseur  
**PLAISIR**



**Marie-Claude  
PECRIAUX**

Assesseur  
**SARTROUVILLE**



**Benoît  
PETITPREZ**

10<sup>e</sup> Vice Président  
**RAMBOUILLET**



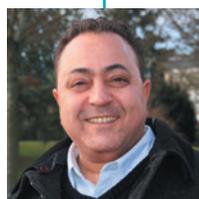
**Dominique  
FORTIN**

Assesseur  
**LE PORT MARLY**



**Charles  
PRELOT**

Assesseur  
**SIERTECC**  
(CONFLANS STE  
HONORINE)



**Karim  
NOURINE**

Assesseur  
**SIERTECC**  
(CHANTELOUP  
LES VIGNES)



**Pierre  
COMBLE**

Assesseur  
**BEYNES**



**Jean-Luc  
AGNES**

Assesseur  
**FOURQUEUX**



**Gérard  
DORIMINI**

Assesseur  
**MARLY LE ROI**



**Gérard  
SOLARO**

Assesseur  
**GOMMECOURT**

# A savoir...

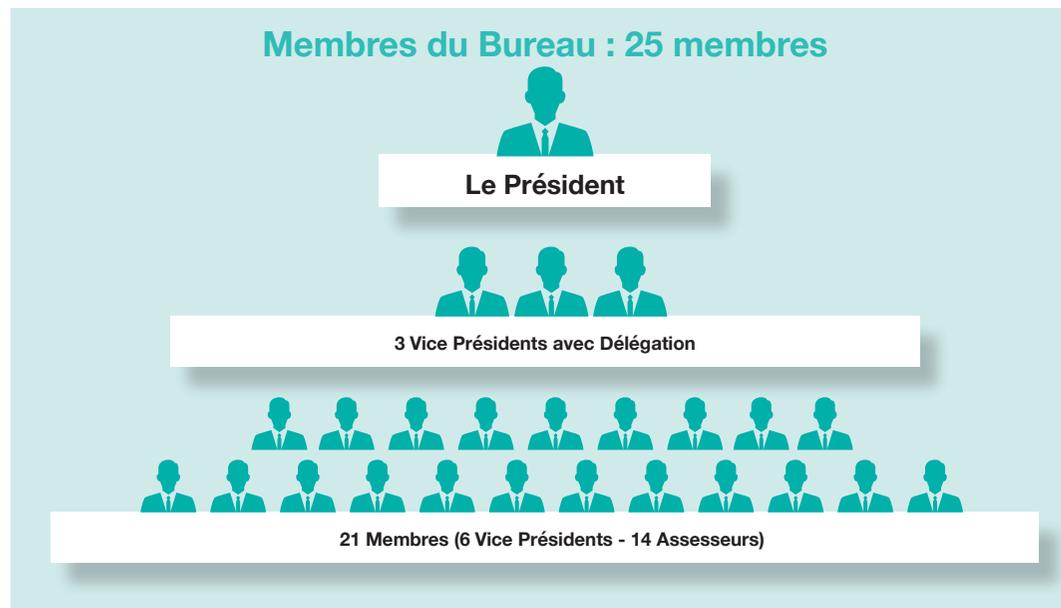
Le Comité s'est réuni  
4 fois en 2018.

**Dates :** 13 mars, 11 avril, 23 octobre  
et 20 décembre 2018

Le Bureau s'est réuni 4 fois.

**Dates :** 6 mars, 24 mai,  
4 octobre et 6 décembre 2018.

## ● Les assemblées



**Délégués titulaires électricité :**  
125 membres



**Délégués suppléants électricité :**  
125 membres



**Délégués titulaires gaz :**  
51 membres



**Délégués suppléants gaz :**  
51 membres

201 communes = 1 007 139 habitants  
(dont 88 communes adhérentes au gaz)

## Membres du Comité

| Communes individuelles             | Syndicats intercommunaux ou intercommunalités |                                   |                                  |                                   |                                  |                                    |
|------------------------------------|---|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
|                                    | SIERTECC                                      | RAMBOUILLET TERRITOIRES           | SIRE                             | SIVOM Montfort                    | SQY                              | GPS&O                              |
| <b>77</b><br>communes<br>343 937 h | <b>14</b><br>communes<br>234 374 h            | <b>29</b><br>communes<br>28 820 h | <b>7</b><br>communes<br>18 765 h | <b>13</b><br>communes<br>17 436 h | <b>5</b><br>communes<br>84 014 h | <b>56</b><br>communes<br>280 244 h |
| 87                                 | 11  | 3                                 | 1                                | 1                                 | 7                                | 15                                 |
| 87                                 | 11  | 3                                 | 1                                | 1                                 | 7                                | 15                                 |
| 33                                 | 0   | 0                                 | 0                                | 0                                 | 3                                | 15                                 |
| 33                                 | 0   | 0                                 | 0                                | 0                                 | 3                                | 15                                 |

## LISTE DES EPCI ET DES COMMUNES ADHERENTES AU SEY AU 31 DECEMBRE 2018 (201 COMMUNES DONT 122 DE 2 000 HABITANTS ET MOINS)

### Communes individuelles (77 communes – 343 937 habitants dont 48 communes de 2 000 habitants et moins) :

Adainville, Andelu, Autouillet, Bailly, Bazemont, Bennecourt, Beynes, Blaru, Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bougival, Bréval, Buc, Chambourcy, Châteaufort, Chavenay, Chauffour-lès-Bonnières, Condé-sur-Vesgre, Courgent, Cravent, Dammartin-en-Serve, Feucherolles, Fourqueux, Freneuse, Galluis, Gambais, Gommecourt, Grandchamp, Grosrouvre, Herbeville, Houilles, Jeufosse, Jouars-Pontchartrain, L'Etang-la-Ville, La Hauteville, La Villeneuve-en-Chevrie, Le Mesnil-le-Roi, Le Pecq, Le Port- Marly, Le Tartre-Gaudran, Les Mesnuls, Limetz-Villez, Lommoye, Longnes, Louveciennes, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Maule, Ménerville, Méré, Moisson, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Montfort l'Amaury, Mulcent, Neauphlette, Noisy-le-Roi, Port-Villez, Rambouillet, Rennemoulin, Rosay, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Nom-la-Bretèche, Sartrouville, Sep-teuil, Thiverval-Grignon, Toussus-le Noble, Vicq, Villiers-Saint-Frédéric.

### SIERTECC - Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy

*(14 communes – 234 374 habitants dont 1 commune de 2 000 habitants et moins)*

Andrécy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Medan, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vau-

réal, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet.

### Rambouillet-Territoires (29 communes – 28 120 habitants dont 27 communes de 2 000 habitants et moins)

Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gailard, Bonnelles, Bullion, Cernay-la-Ville, Clairefontaine-en-Yvelines, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière-Ecole, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rochefort-en-Yvelines, Sainte-Mesme, Saint-Hilarion, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sonchamp, Vieille-Eglise-en-Yvelines.

### SIRE - Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes

*(7 communes – 18 765 habitants dont 4 communes de 2 000 habitants et moins)*

Aigremont, Crespières, Davron, Les Alluets-le-Roi, Morainvilliers, Orgeval, Villennes-sur-Seine.

### SIVOM de la région de Montfort-l'Amaury

*(13 communes – 17 436 habitants dont 10 communes de 2 000 habitants et moins)*

Auteuil-le-Roi, Boissy-sans-Avoir, Garancières, Goupillières, La Queue-lez-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Marcq, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thoiry, Villiers-le-Mahieu.

### SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

*(5 communes – 83 846 habitants)*

Coignièrès, Les Clayes-sous-Bois, Maurepas, Plaisir, Villepreux.

### GRAND PARIS SEINE ET OISE

*(56 communes – 280 244 habitants dont 32 communes de 2 000 habitants et moins)*

Achères, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Boinville-en-Mantois, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Brueil-en-Vexin, Buchelay, Chapet, Drocourt, Ecquevilly, Epône, Evécquemont, Favrieux, Flacourt, Flins-sur-Seine, Follainville-Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Gailion-sur-Montcient, Gargenville, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Issou, Jambville, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, La Falaise, Le Tertre-Saint-Denis, Les Mureaux, Limay, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Méricourt, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Mousseaux-sur-Seine, Nézel, Oinville-sur-Montcient, Perdreauville, Poissy, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Martin-la-Garenne, Tessancourt-sur-Aubette, Vaux-sur-Seine.



## Liste des délégués du SEY au 31/12/ 2018 (Compétence Électricité et Gaz)

| COMMUNES                 | ÉLECTRICITÉ                 |                         | GAZ                  |                       |
|--------------------------|-----------------------------|-------------------------|----------------------|-----------------------|
|                          | Délégués Titulaires         | Délégués Suppléants     | Délégués Titulaires  | Délégués Suppléants   |
| ADAINVILLE               | Edouard ODIER               | Nicole BOURGETEAU       |                      |                       |
| AIGREMONT                |                             |                         | Alfred ROSALES       | Isabelle BOUCHERIE    |
| ANDELU                   | Olivier RAVENEL             | Bruno LEBRETON          |                      |                       |
| AUTOUILLET               | Etienne BANCAL              | Michel JAN              |                      |                       |
| BAILLY                   | Alain LOPPINET              | Philippe MICHAUX        | Alain LOPPINET       | Philippe MICHAUX      |
| BAZEMONT                 | Jean-Bernard HETZEL (Maire) |                         |                      |                       |
| BENNECOURT               | Henry LECLERC               | Jocelyne MANN           | Henry LECLERC        | Anne-Sophie LEPINAY   |
| BEYNES                   | Pierre COMBLE               | Eric BORDESSOULES       | Pierre COMBLE        | Eric BORDESSOULES     |
| BLARU                    | Marie-France PIERRE         | Franz SIBELLI           |                      |                       |
| BOINVILLIERS             | Gisel AUBEL (Maire)         |                         |                      |                       |
| BOISSY MAUVOISIN         | Alain GAGNE                 | Éric PENON              |                      |                       |
| BONNIÈRES-SUR-SEINE      | José PEREZ                  | Xavier CARVALHO         |                      |                       |
| BOUGIVAL                 | Vincent MEZURE              | Jean-Marie CLERMONT     |                      |                       |
| BREVAL                   | Michel ABRAHAM              | Jean-Pierre SIMENEL     | Michel ABRAHAM       | Jean-Pierre SIMENEL   |
| BUC                      | Georges DUTRUC-ROSSET       | Jean-Christophe HILAIRE |                      |                       |
| BULLION                  |                             |                         | Albert COLLARD       | Eric JACQ             |
| CHAMBOURCY               | Julien BOCQUET              | Jacques RIVET           |                      |                       |
| CHATEAUFORT              | Bernard LERISSON            | Danielle MARIOT         | Bernard LERISSON     | Danielle MARIOT       |
| CHAVENAY                 | Micha ACKERMANN             | Siegfried JAHN          | Micha ACKERMANN      | Siegfried JAHN        |
| CONDÉ-SUR-VESGRE         | Marianne MONNIN             | Olivier DAPPE           |                      |                       |
| COURGENT                 | Jean-Paul BARON             | Absence de nomination   | Didier BOUQUET       | Richard BESNARD       |
| CRAVENT                  | Jacky JOUBERT               | Absence de nomination   |                      |                       |
| DAMMARTIN-EN-SERVE       | Guy YVART                   | Jean-Claude ASTIER      | Guy YVART            | Jean-Claude ASTIER    |
| FEUCHEROLLES             | Jean-Baptiste MOIOLI        | Marie-Claude LEDIEU     | Jean-Baptiste MOIOLI | Marie-Claude LEDIEU   |
| FOURQUEUX                | Jean-Luc AGNES              | Catherine DILLARD       |                      |                       |
| FRENEUSE                 | Vincent RADET               | Didier JOUY             | René CORNIERE        | Jean-Michel PELLETIER |
| GALLUIS                  | Michel GOURLIN              | Eric GAUDIN             |                      |                       |
| GAMBAIS                  | Claude CHASSAING            | Daniel MAINGRE          |                      |                       |
| GOMMECOURT               | Gérard SOLARO               | Jacques GUERIN          | Gérard SOLARO        | Jacques GUERIN        |
| GRANDCHAMP               | Hervé RENAULD               | Thomas GERAUDIE         |                      |                       |
| GROSROUVRE               | Paul STOUDEUR               | Yves LAMBERT            |                      |                       |
| HERBEVILLE               | Claude PLESSIS              | Ghislaine LEMASSON      |                      |                       |
| HOUILLES                 | André SAUDEMONT             | Laurence LAMBLIN        |                      |                       |
| HOUILLES                 | Monique DUFOURNY            | Bertille HURARD         |                      |                       |
| HOUILLES                 | Jean-François MOURTOUX      | Jacques GRIMONT         |                      |                       |
| JEUFOSSE                 | Arlette HUAN (Maire)        | Luc MAILLOC             |                      |                       |
| JOUARS-PONTCHARTRAIN     | Isabelle LAGRAVIERE         | Jean-Pierre LUCE        | Isabelle LAGRAVIERE  | Jean-Pierre LUCE      |
| LA HAUTEVILLE            | Marie-Françoise JOUGLAIN    | Marc COURTEAUD          |                      |                       |
| LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE | Christian GACHENOT          | Isabelle BALLIEU        |                      |                       |
| LE MESNIL-LE-ROI         | Janick CHEVALIER            | Philippe DUGARD         | Alain BOUTIGNY       | Stéphane LEDOUX       |
| LE PECQ                  | Alain GOURNAC               | Daniel LECUYER          |                      |                       |
| LE PORT-MARLY            | Dominique FORTIN            | Patrick HERVOUET        | Dominique FORTIN     | Patrick HERVOUET      |
| LE TARTRE GAUDRAN        | Fédéric DE LA RUE           | Hélène BENAROYA         |                      |                       |
| LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE  |                             |                         | Jean-Jacques BILLOUE | Dominique PEYRARD     |
| LES MESNULS              | Christophe BRAILLARD        | Francis DAZIN           |                      |                       |

| COMMUNES                | ÉLECTRICITÉ             |                      | GAZ                     |                     |
|-------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|---------------------|
|                         | Délégués Titulaires     | Délégués Suppléants  | Délégués Titulaires     | Délégués Suppléants |
| L'ETANG-LA-VILLE        | Charles-Henri TAUFFLIEB | Daniel CORNALBA      |                         |                     |
| LIMETZ-VILLEZ           | Patrick AUGUSTIN        | Serge ARMAND         | Patrick AUGUSTIN        | Serge ARMAND        |
| LOMBOYE                 | Ivan BOUSSION           | Claudio ALDERA       |                         |                     |
| LONGNES                 | Lionel BEAUMER          | Christian PUPPINCK   | Lionel BEAUMER          | Christian PUPPINCK  |
| LOUVECIENNES            | Philippe DELARUE        | Victor DA PONTE      | Pascal HERVIER          | Philippe DELARUE    |
| MARCO                   |                         |                      | Théo MOREAU             | Frédéric JUHAS      |
| MAREIL-LE-GUYON         | Jean-Michel THIRANT     | Nadia MICHEL         | Jean-Michel THIRANT     | Nadia MICHEL        |
| MAREIL-MARLY            | Aldo PEZZETA            | Thierry GUILLOT      | Bernard DUMORTIER       | Christian DUSSEYRE  |
| MAREIL-SUR-MAULDRE      | Michel GROH             | Jeffrey BEUVELET     | Michel GROH             | Loïc JAUME          |
| MARLY LE ROI            | Gérard DORIMINI         | Jean-Guillaume DATIN |                         |                     |
| MAULE                   | Laurent RICHARD         | Olivier LEPRETRE     | Laurent RICHARD         | Olivier LEPRETRE    |
| MENERVILLE              | Michaël ESTEVEZ         | Jean ANGENARD        |                         |                     |
| MERE                    | Michel RECOUSSINES      | Simon COULOMBEL      | Michel RECOUSSINES      | Simon COULOMBEL     |
| MOISSON                 | Georges DELIERE         | Christophe PONCELET  |                         |                     |
| MONDREVILLE             | Loïc BELLON             | Isabelle HERVE       |                         |                     |
| MONTFORT-L'AMAURY       | Patrick LEMAÎTRE        | Delphine CHAVEY      | Patrick LEMAÎTRE        | Delphine CHAVEY     |
| MONTAINVILLE            | Éric MARTIN             | Jean-Philippe PELLE  |                         |                     |
| MONTCHAUVEY             | Thierry GIRAUDIER       | Michel BOURRELLIER   |                         |                     |
| MULCENT                 | Camille BENOIST         | Caroline PELARD      |                         |                     |
| NEAUPHLE-LE-VIEUX       |                         |                      | Denise PLANCHON         | Myriam GUGLIELMI    |
| NEAUPHLETTE             | Alain GARRIGOU          | Corinne CORNUEJOLS   | Alain GARRIGOU          | Corinne CORNUEJOLS  |
| NOISY-LE-ROI            | Christophe VAN DER WERF | Marc TOURELLE        | Christophe VAN DER WERF | Marc TOURELLE       |
| PORT-VILLEZ             | Bruno BOUVERY           | Michel CHEVALIER     |                         |                     |
| RAMBOUILLET             | Michel LHEMERY          | Jean-Claude LEYMARIE |                         |                     |
| RAMBOUILLET             | Benoît PETITPREZ        | Loïc LE MERCIER      |                         |                     |
| RAMBOUILLET             | Augustin REY            | Jean-Marie PASQUES   |                         |                     |
| RENNEMOULIN             | Laurent CLAVEL          | Gérard HAMPEL        | Laurent CLAVEL          | Gérard HAMPEL       |
| ROSAY                   | Frédéric FERRY          | Jérôme MARECHAL      |                         |                     |
| ST-ARNOULT-EN-YVELINES  | Joëlle GNEMMI           | Joseph DEROFF        | Joëlle GNEMMI           | Joseph DEROFF       |
| ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE | Yann DABY-SEESARAM      | Jacques DELEPOULLE   |                         |                     |
| SAINTE-ILLIERS LA VILLE | Bernard DAGORY          | Colette ZLATIC       |                         |                     |
| SAINTE-ILLIERS LE BOIS  | Joël CHATELAIN          | Jean-Louis QUESNEL   |                         |                     |
| SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE  | Roselle CROS            | Maurice SOLIGNAC     |                         |                     |
| SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE  | Jean-Pierre QUEMARD     | Vincent MIGEON       |                         |                     |
| SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE  | Serge MIRABELLI         | Nicolas LEGUAY       |                         |                     |
| SAINTE-NOM-LA-BRETECHE  | Gérard PARFAIT          | Karel KURZWEIL       |                         |                     |
| SARTROUVILLE            | Daniel CAMUS            | Moïse BANGOURA       |                         |                     |
| SARTROUVILLE            | Alain ETCHART           | Dolorès RODRIGUES    |                         |                     |
| SARTROUVILLE            | Lina LIM                | Arlette STAUB        |                         |                     |
| SARTROUVILLE            | Michel JEAN-LOUIS       | Bernard LEMAIRE      |                         |                     |
| SARTROUVILLE            | Marie-Claude PECRIAUX   | Arlette LE BERT      |                         |                     |
| THIVERVAL-GRIGNON       | Daniel BOSSE            | Coralie FRAGOT       |                         |                     |
| TOUSSUS-LE-NOBLE        | Delphine ANGLARD        | Liliane BAYANO       | Delphine ANGLARD        | Fabrice MAZIER      |
| VICQ                    | Héraldo VILLEGAS        | Jean-Pierre MAGNIER  |                         |                     |
| VILLIERS SAINT FREDERIC | Georges KREBS           | Gilbert GUILLOCHIN   |                         |                     |



# 201 communes Membres du Comité syndical au 31/12/2018



**125**

Délégués titulaires  
électricité



**125**

Délégués suppléants  
électricité

## Comité au 31/12/2018

| EPCI<br>au 31/12/2018                                      | ÉLECTRICITÉ   |   | GAZ   |  |
|--|---|---|---|--|
|  | Délégués Titulaires   | Délégués Suppléants   | Délégués Titulaires   | Délégués Suppléants  |
| RAMBOUILLET<br>TERRITOIRES<br>(pour 29 communes)           | Marc ALLES<br>Jean-Louis FLORES<br>Jean-Pierre ZANNIER  | Christine DAVID<br>Sylvain LAMBERT<br>Jean OUBA   |   |  |
| SIRE<br>(pour 7 communes)                                  | Olivier HARDOUIN  | Raymond METZGER   |   |  |
| SIVOM REGION DE<br>MONTFORT L'AMAURY<br>(pour 13 communes) | Pierre-Marie MICHEL   | François MOUTOT   |   |  |
| SQY<br>(pour 5 communes)                                   | Françoise BEAULIEU<br>Franz BUSSY<br>Sandrine CARNEIRO<br>Jean DARTIGEAS<br>Thierry DUNEZ<br>François LIET<br>Bernard MEYER   | Christophe BELLENGER<br>Myriam DEBUCQUOIS<br>Thierry ESSLING<br>Ginette FAROUX<br>Jean-Jacques LE COQ<br>Henri-Pierre LERSTEAU<br>Catherine PONSARDIN   | Françoise BEAULIEU<br>Franz BUSSY<br>Thierry DUNEZ  | Claude BERTIN<br>Jean-Jacques LE COQ<br>Henri-Pierre LERSTEAU  |
| COMMUNAUTE URBAINE<br>GPS&O<br>(pour 56 communes)          | Karine CONTE<br>Sandrine DOS SANTOS<br>Daniel GIRAUD<br>Alexandre KARAA<br>José LERMA<br>Georges MONNIER<br>Gérard PROD'HOMME<br>Maurice BOUDET<br>Jean EVEILLARD<br>Monique POCCARD-CHA-<br>PUIS<br>Philippe CHABANNE<br>Gilles RAYMOND<br>Sylvia PADJOU<br>Michel CARRIERE<br>Claude WINDAL | Christian DEHAYES<br>Serge HEBERT<br>Michel LARCHEVEQUE<br>Gilbert VINTER<br>Michel HARDY<br>Robert HUOT<br>Yvan LETOURNEAU<br>Marie-Odile BILLET<br>Jean-Pierre LABEDAN<br>Éric TRUCHET<br>Jean-Louis FRANCAERT<br>Philippe BORS<br>Sylvie SONGEUR<br>Jean-Pierre CHAUVIN<br>Jacques FASQUEL | Jean-Claude ANNE<br>Maurice BOUDET<br>Karine CONTE<br>Nicolas DOFFE<br>Sandrine DOS SANTOS<br>Daniel GIRAUD<br>Michel HARDY<br>Alexandre KARAA<br>José LERMA<br>Georges MONNIER<br>Guy MULLER<br>Robert PIQUENET<br>Gérard PROD'HOMME<br>Denis ROUARD<br>Éric TRUCHET | Sylvain AUDEBERT<br>Denis BACLE<br>Claude BRUNET<br>Dylan CHAUMEAU<br>Jean-François DEMAREZ<br>Thierry DUMONTEIL<br>Jacques FASQUEL<br>Bruno GOUJON<br>Claude GRAPPE<br>Michel LE GUILLEVIC<br>Béatrice LORENCE<br>Patrick MEUNIER<br>Jean-Jacques NICOT<br>Éric ROULOT<br>Richard THEFANY |
| SIERTECC<br>(pour 13 communes)                             | Jean-Claude ANNE<br>Jean-François BOUTOILLE<br>Robert GUENOT<br>Jean BEALU<br>Jean-Pierre HARDY<br>Karim NOURINE<br>Charles PRELOT<br>Jean-Jacques HUSSON<br>Bruno STARY<br>Michel VITHE<br>Daniel VIZIERES   | Fadela AMMAD<br>Sylvain AUDEBERT<br>Patrick CASSARD<br>Sébastien DRUART<br>Florence FOURNIER<br>Daniel WOTIN<br>Régis LITZELLMANN<br>Joël MANCEL<br>Hervé MAURIN  |   |  |

# L'ÉQUIPE DU SEY

---



**Aurélien Moreau**  
Contrôle de concession  
Electricité, MDE et ENR



**Vinciane Authelet Champol**  
Juridique et Partenariat



**Denis Karm**  
Directeur du SEY



**Stéphanie Marette**  
Programmes de travaux,  
redevances et CEE



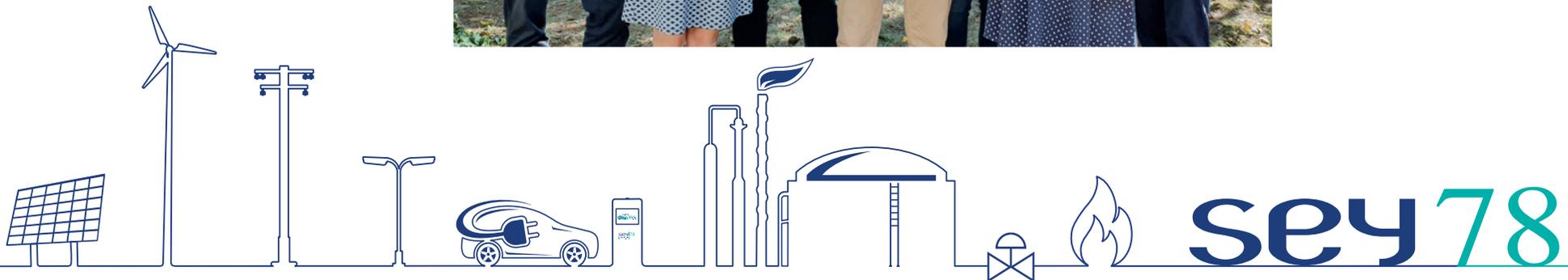
**Paulo Dos Ramos**  
Travaux et bornes de recharge



**Delphine Clairet**  
Finances,  
Ressources Humaines  
et Gestion administrative

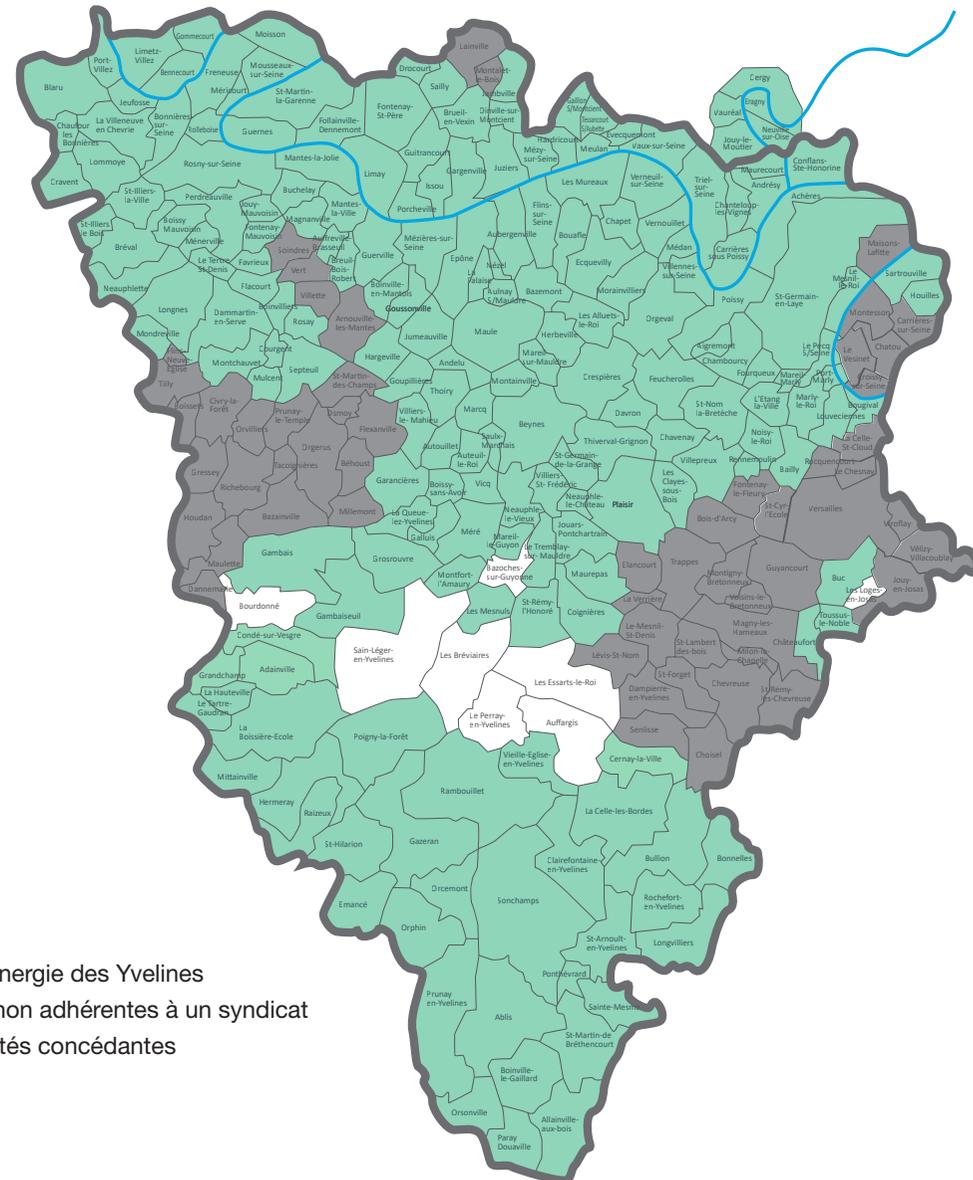


**Nadège Naëron**  
Administration  
et comptabilité



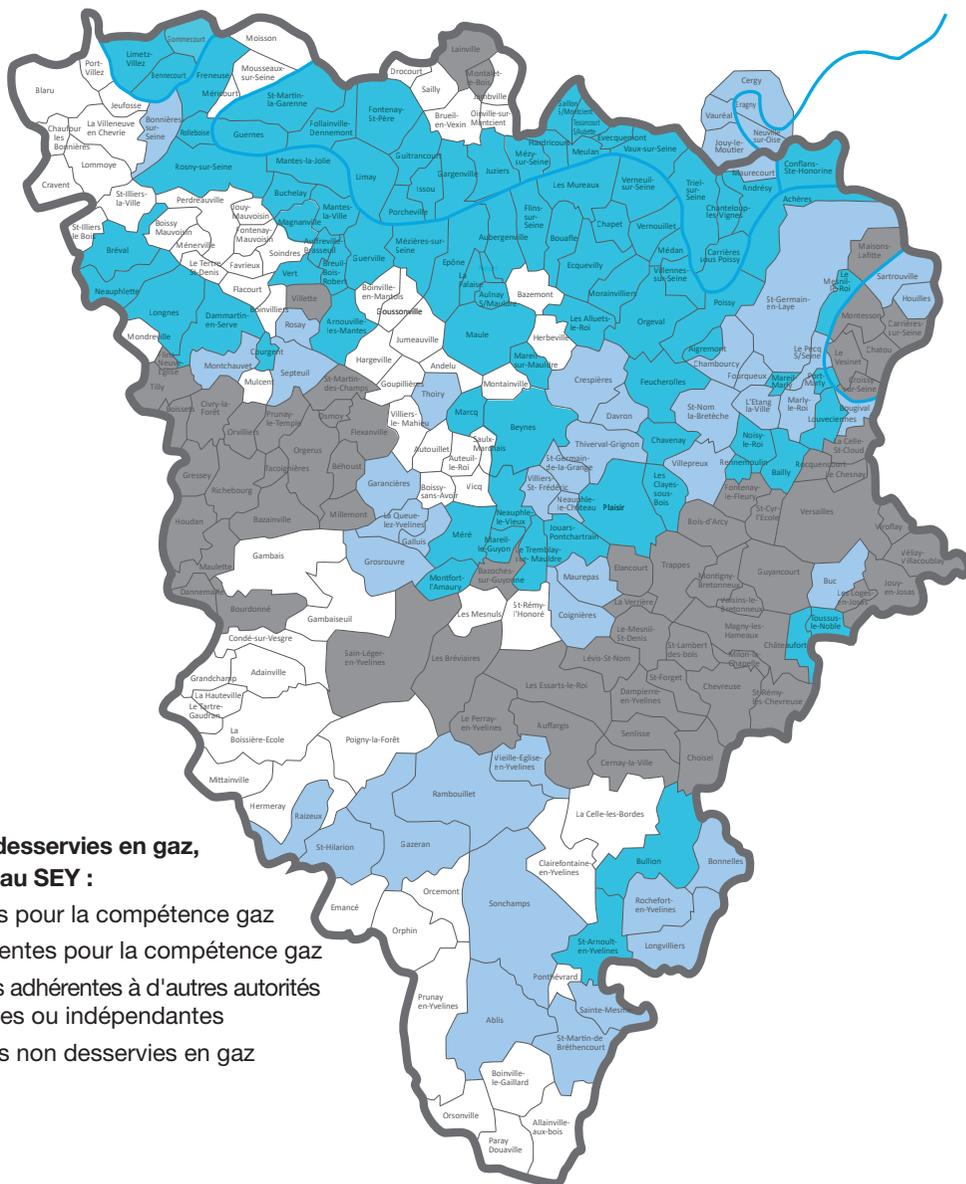
# CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

## ● Compétence électricité



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

## ● Compétence gaz



Retrouvez sur notre site internet  
*l'espace dédié à nos adhérents...*

... et retrouvez votre patrimoine  
grâce à notre *carte interactive.*



## Nos ambitions

**Garantir le meilleur service public**  
de distribution d'électricité et de gaz

Garantir la **qualité de nos prestations**

**Être un vecteur** de communication

Rechercher l'**amélioration des services**

**Aider au mieux les collectivités locales**

*L'énergie maîtrisée au cœur de nos activités !*



**sey|78**

SYNDICAT D'ENERGIE  
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN  
01 30 68 64 10 | [accueil@sey78.fr](mailto:accueil@sey78.fr) | [www.sey78.fr](http://www.sey78.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITE

## ACTIVITE 2018

Le SIMAD est un syndicat intercommunal ayant pour mission le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans

Par délibération du 26 février 2013, le SIMAD est présidé par : Laurence BERNARD - Maire du Pecq et 3 vice-présidents : Daniel LEVEL - Maire de Fourqueux, Martine PIOFRET - Maire Adjointe de Montesson et Noëlla ARNAUDO - Maire adjointe de Marly le Roi.

Le SIMAD gère un SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile) de 97 lits pour les personnes âgées dont 5 lits pour les personnes handicapées. Ce service assure sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès des personnes malades ou dépendantes de plus de 60 ans, des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et des personnes adultes de moins de 60 ans atteintes des pathologies chroniques mentionnées au 7° du I de l'article L. 322-3-1 du code de l'action sociale et des familles ou présentant une affection mentionnée aux 3° et 4° de l'article L 322-3 du code de sécurité sociale.

Le SSIAD fonctionne 7 jours sur 7, toute l'année et intervient sur les communes de Carrières sur Seine, Chatou, Croissy sur Seine, Fourqueux, Houilles, Maisons Laffitte, Marly Le Roi, Montesson, Le Pecq, Le Port-Marly, Sartrouville, Le Vésinet. Il est financé par l'ARS, Agence Régionale de Santé.

Les missions du SSIAD s'inscrivent dans une mission d'intérêt général qui consiste à :

-  Assurer des prestations de soins d'hygiène ou relationnelles et des soins techniques
-  Permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (temporaire ou définitive)
-  Éviter une hospitalisation ou un placement en institution
-  Faciliter un retour à domicile après une hospitalisation

## Table des matières

|      |   |    |
|------|---|----|
| I    | ELEMENTS DE CONTEXTE .....                          | 4  |
| 1.1  | La réglementation .....                             | 4  |
| 1.2  | Le projet d'établissement.....                      | 4  |
| 1.3  | L'organisation de l'établissement .....             | 5  |
| 1.4  | Le projet personnalisé .....                        | 5  |
| 1.5  | L'activité .....                                    | 6  |
| 1.6  | Les demandes de prises en charge.....               | 7  |
| 1.7  | Les entrées et les sorties .....                    | 8  |
| 1.8  | La durée moyenne de séjour .....                    | 9  |
| 1.9  | Le profil des bénéficiaires.....                    | 9  |
| 1.10 | La répartition par GIR (Groupe Iso Ressource).....  | 11 |
| 1.11 | Les conditions de vie .....                         | 12 |
| 1.12 | Les aides humaines et techniques.....               | 12 |
| 1.13 | Les types d'affections .....                        | 15 |
| 1.14 | Les communes d'interventions .....                  | 18 |
| 1.15 | Les soins et les services fournis par le SSIAD..... | 19 |
| 1.16 | La qualité des soins.....                           | 20 |
| II   | Synthèse .....                                      | 22 |
| 2.1  | La synthèse de l'année 2018 .....                   | 22 |
| 2.2  | Perspective de l'exercice suivant .....             | 22 |

## I ELEMENTS DE CONTEXTE

### 1.1 La réglementation

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) est un service médico-social soumis à la réglementation du code de l'action sociale et des familles et autorisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les SSIAD sont des services médico-sociaux au sens des 6° et 7° de l'art L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF). Ils sont soumis aux droits et aux obligations de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux (procédure de l'autorisation, application de la loi de 2002 et des dispositions concernant le droit des usagers, procédure contradictoire en matière budgétaire...) auxquelles s'ajoutent des dispositions spécifiques.

#### Pour les conditions générales de fonctionnement et d'organisation :

Art D. 312-1, D. 312-2, D. 312-3, D 312-4, D. 312-5 et D. 312-5-1 du CASF ; Circulaire du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers.

Arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile mentionné à l'article 9 du décret n°2004-613 du 25 juin 2004 et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du CASF.

Circulaire du 28 juillet 2005 relative à l'arrêté du 27 juillet 2005 fixant le rapport d'activité des services de soins infirmiers à domicile et comprenant les indicateurs mentionnés au 5° de l'article R. 314-17 du CASF.

#### Pour les dispositions financières :

Art R. 314-137 et R. 314-138 du CASF.

### 1.2 Le projet d'établissement

Le projet d'établissement a été écrit pour l'évaluation externe en 2014, il est en cours de réécriture. En 2018, un groupe de travail composé de plusieurs professionnels de l'équipe pluridisciplinaire a retravaillé sur l'histoire de l'établissement et son évolution, l'état du territoire et de son avenir ainsi que des structures existantes. Ce groupe s'est attaché à redéfinir les missions et les enjeux de la structure.

En 2019, il est prévu que le groupe de travail élabore sur le parcours du bénéficiaire au sein de l'établissement.

### 1.3 L'organisation de l'établissement

Nous intervenons à domicile 7 jours sur 7, dimanches et jours fériés. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. En dehors de ces horaires un message peut être laissé sur le répondeur téléphonique au 01 34 51 19 19.

Les heures de soins sont de 7h30 à 13h00 et de 16h30 à 19h30. Une infirmière du service peut être jointe sur le portable d'astreinte (donné aux bénéficiaires) pour assurer la continuité et la sécurité des soins. En cas de situation d'urgence (chute, malaise...) le médecin traitant ou un service d'urgence doivent être obligatoirement appelés (appel du 15, SOS médecin, pompiers). Les bureaux sont situés Immeuble « Le Montréal » - 54 route de Sartrouville 78230 LE PECQ.

### 1.4 Le projet personnalisé

Un groupe de travail a été constitué en 2018 pour élaborer une trame du projet personnalisé. La trame a été mise en place en cours d'année et progressivement, il est élaboré pour les bénéficiaires entrants après 6 semaines de prise en soins.

Le projet d'accompagnement est formalisé, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire pluridisciplinaire. Dès la première rencontre, l'infirmière coordinatrice s'efforce de mettre en application tous les besoins et les attentes du bénéficiaire. Ensemble, ils établissent un projet d'accompagnement qui est décrit à l'arrivée du bénéficiaire au sein de l'établissement auprès de l'équipe soignante. Son suivi est assuré par l'infirmière coordinatrice. Il est repris précisément en tenant compte également des aidants

## 1.5 L'activité

La moyenne du taux d'occupation de l'année 2018 est de **95,12%**. L'activité 2018 est supérieure à toutes les autres années. Au mois de novembre 2018, l'activité était de 100,48%, c'est la première fois que le SSIAD atteignait 100% d'activité. A cette même période, en fin d'année, la liste d'attente était très longue malgré une prévention de délai long de prise en charge.

Voici le récapitulatif annuel de l'activité :

L'activité cumule **33 679 journées réalisées** sur 35 405 journées financées.

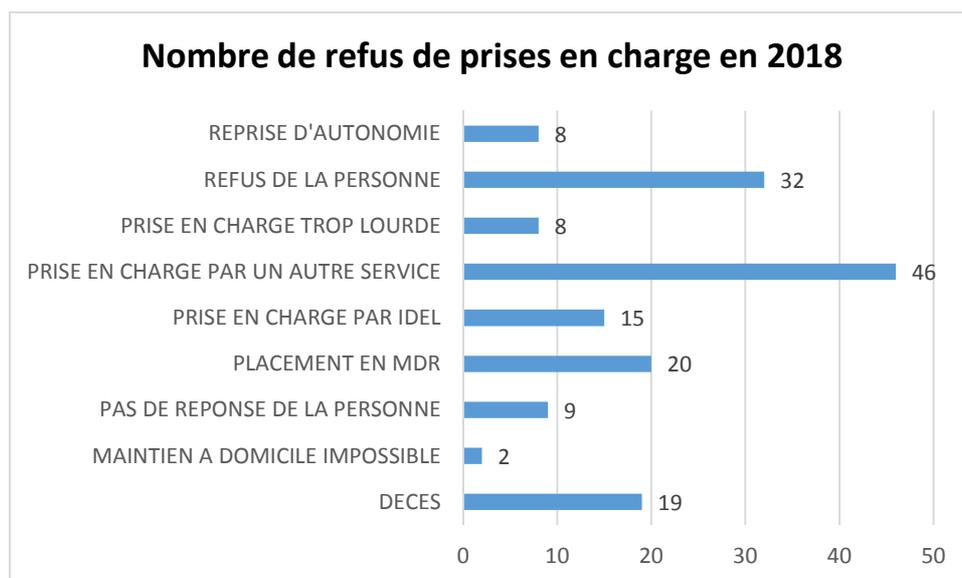
|           | Nb jrs dans le mois | Nb de journées financées | Nb de journées réalisées | Cumul journées réalisées | Ecart | Cumul Ecart | Nb bénéf. | Activité mensuelle en % | Moyenne patients / jour | Activité cumulée en % | Mouvements dans le mois |     |
|-----------|---------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------|-------------|-----------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|-----|
|           |                     |                          |                          |                          |       |             |           |                         |                         |                       | Entrées                 |     |
| Janvier   | 31                  | 3007                     | 2895                     | 2895                     | -112  | -112        | 100       | 96,28%                  | 93,39                   | 96,28%                | 11                      | 7   |
| Fevrier   | 28                  | 2716                     | 2606                     | 5501                     | -110  | -222        | 97        | 95,95%                  | 93,07                   | 96,12%                | 4                       | 7   |
| Mars      | 31                  | 3007                     | 2841                     | 8342                     | -166  | -388        | 100       | 94,48%                  | 91,65                   | 95,56%                | 10                      | 13  |
| Avril     | 30                  | 2910                     | 2728                     | 11070                    | -182  | -570        | 99        | 93,75%                  | 90,93                   | 95,10%                | 11                      | 8   |
| Mai       | 31                  | 3007                     | 2823                     | 13893                    | -184  | -754        | 102       | 93,88%                  | 91,06                   | 94,85%                | 15                      | 12  |
| Juin      | 30                  | 2910                     | 2808                     | 16701                    | -102  | -856        | 103       | 96,49%                  | 93,60                   | 95,12%                | 11                      | 15  |
| Juillet   | 31                  | 3007                     | 2823                     | 19524                    | -184  | -1040       | 100       | 93,88%                  | 91,06                   | 94,94%                | 13                      | 16  |
| Aout      | 31                  | 3007                     | 2566                     | 22090                    | -441  | -1481       | 93        | 85,33%                  | 82,77                   | 93,72%                | 15                      | 17  |
| Septembre | 30                  | 2910                     | 2813                     | 24903                    | -97   | -1578       | 102       | 96,67%                  | 93,77                   | 94,04%                | 20                      | 13  |
| Octobre   | 31                  | 3007                     | 2949                     | 27852                    | -58   | -1636       | 103       | 98,07%                  | 95,13                   | 94,45%                | 12                      | 8   |
| Novembre  | 30                  | 2910                     | 2924                     | 30776                    | 14    | -1622       | 103       | 100,48%                 | 97,47                   | 94,99%                | 9                       | 9   |
| Décembre  | 31                  | 3007                     | 2903                     | 33679                    | -104  | -1726       | 97        | 96,54%                  | 93,65                   | 95,12%                | 1                       | 11  |
| Total     |                     | 35405                    |                          | 33679                    |       | -1726       | 140       |                         |                         |                       | 132                     | 136 |

## 1.6 Les demandes de prises en charge

En 2018, le SSIAD a eu **320 demandes** de prises en charge, ce chiffre regroupe les nouvelles prises en charge faites en 2018 qui sont au nombre de 198 et celles faites l'année précédente et non traitées en 2017. Le nombre de demande en comptant les cumuls a augmenté de 8% et **les nouvelles demandes on augmentées de 30%**, par rapport à l'année 2017.

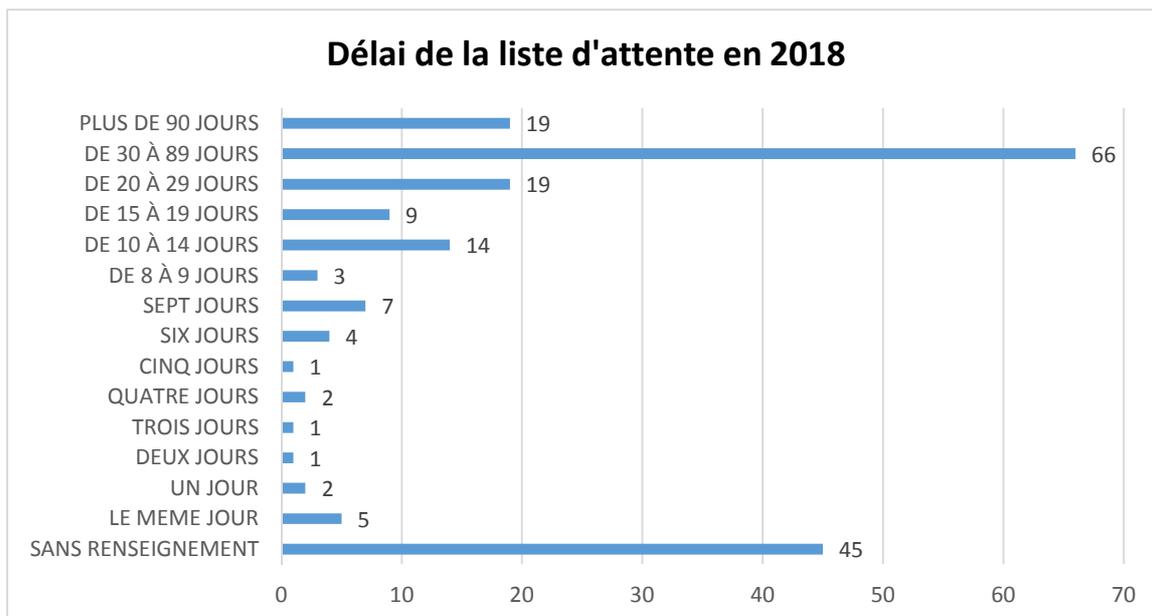
58% des demandes de prises en charge sont faites par la famille et 30% par une personne extérieure.

Le SSIAD a refusé 159 prises en charge en 2018, voici les motifs de refus :



### La gestion de la liste d'attente

En 2018, voici les délais d'échéance entre la demande de la prise en charge et la prise en charge ou la date de refus pour les 137 nouveaux dossiers de demandes :



Au regard des chiffres de l'année dernière, le nombre de personnes qui attendaient plus de 90 jours a diminué, en revanche celui du nombre de personnes qui attendent 30 à 89 jours est identique.

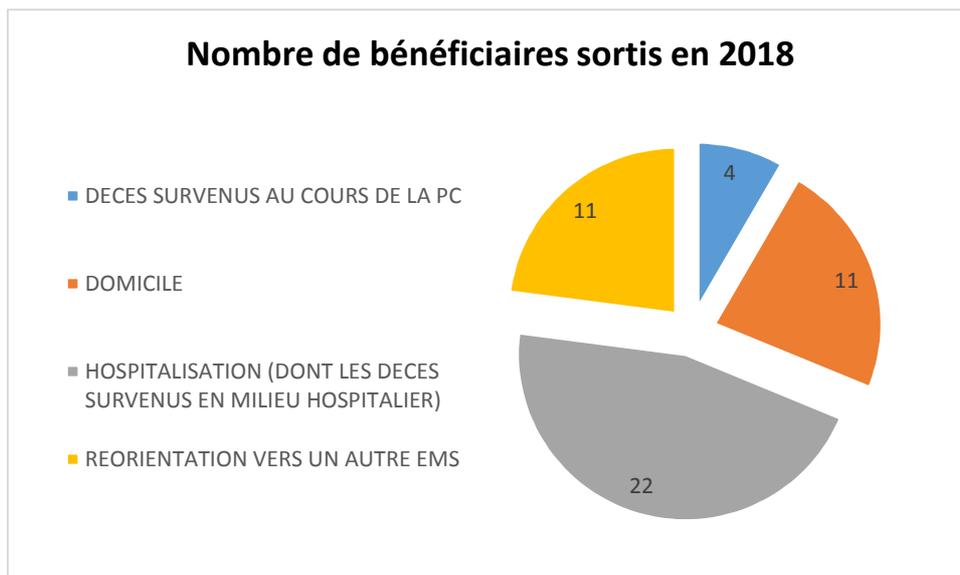
Alors que nous avons atteint un chiffre de 100% en fin d'année, nous prenons le temps d'orienter les personnes en leur précisant que le délai d'attente est très long.

Le SSIAD s'efforce également d'orienter vers d'autres structures lorsque cela est possible tel que d'autres SSIAD et ou des services d'auxiliaires de vie.

## 1.7 Les entrées et les sorties

Le SSIAD a pris ou repris en charge 84 patients dont 48 nouveaux bénéficiaires en 2018.

48 bénéficiaires sont sortis définitivement, voici les motifs :



### 1.8 La durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour en 2018 est de 197,50 jours **soit 6 mois et demi** contre 251,63 jours **soit 8,3 mois en 2017**.

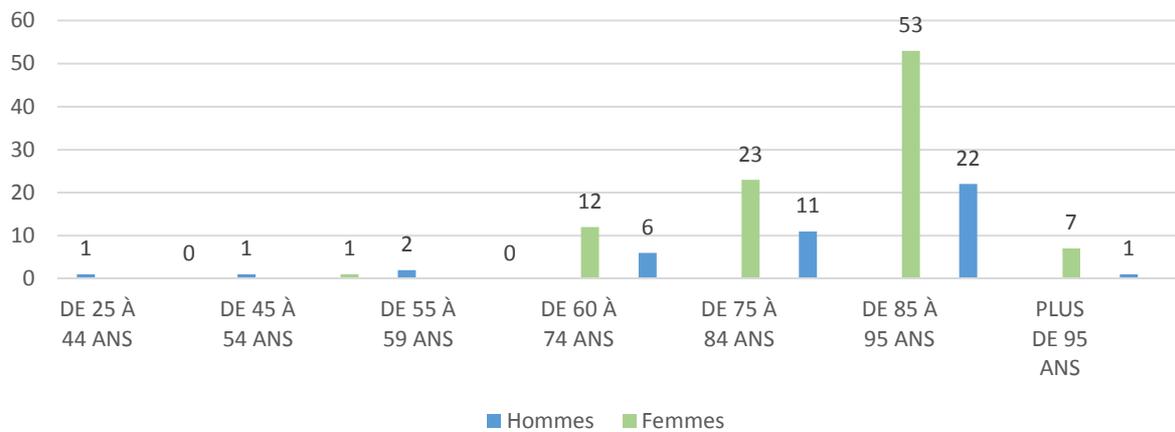
### 1.9 Le profil des bénéficiaires

En 2018, le SSIAD a accompagné **140** bénéficiaires vs 137 en 2017 différents pour **145 prises en charge** ce qui signifie que le service a réintégré 5 bénéficiaires après 30 jours d'arrêt d'accompagnement.

Tous les calculs suivants seront basés sur les 140 bénéficiaires différents.

**44** hommes et **96** femmes, dont la répartition par âge est la suivante :

## Nombre de bénéficiaires en 2018 répartition par sexe et par tranche d'âge

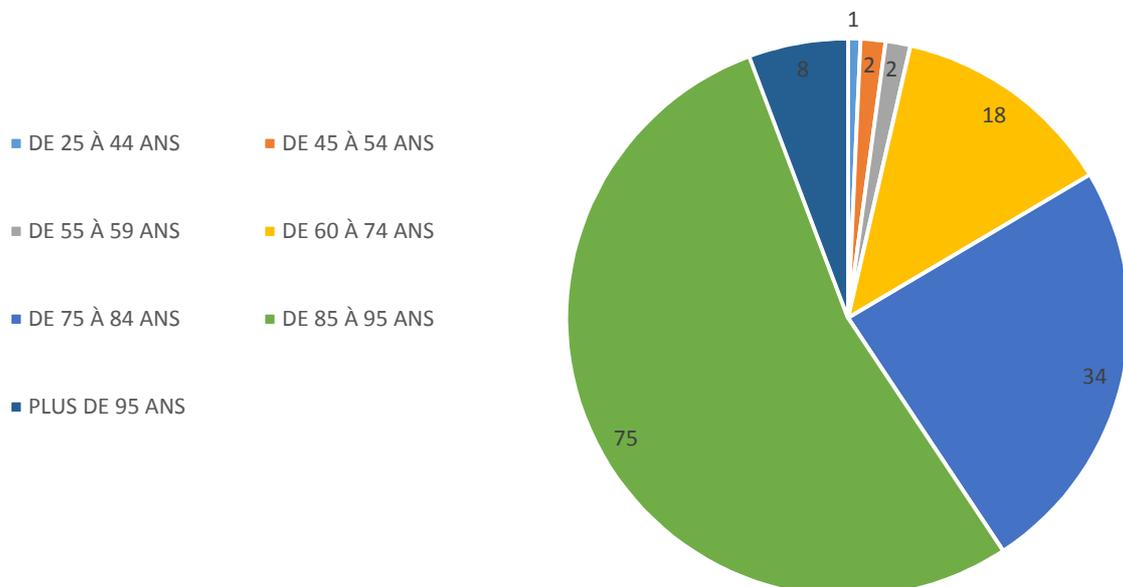


La tranche la plus représentée est le sexe féminin entre 85 et 95 ans.

La moyenne d'âge est **de 84 ans**.

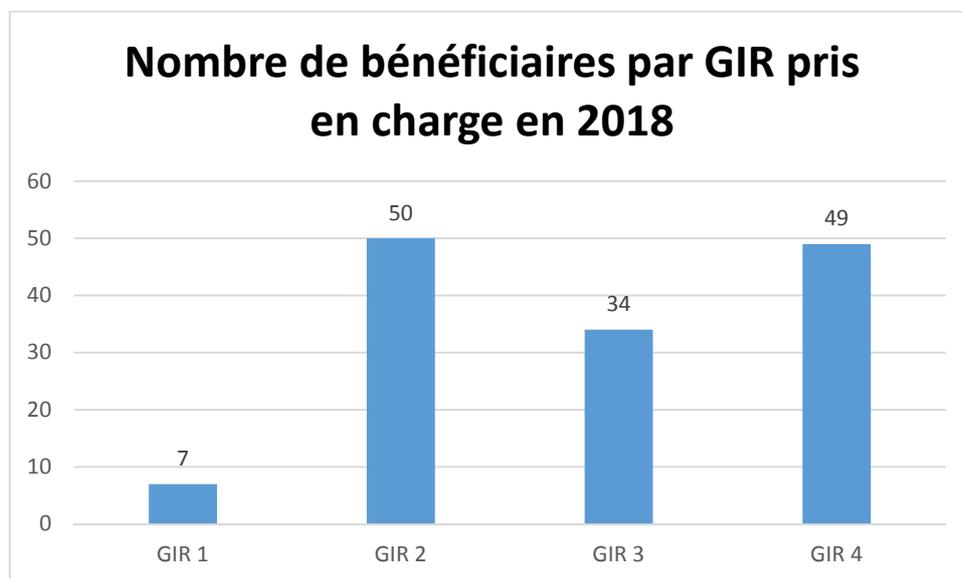
**5** personnes handicapées (de moins de 60 ans) sont prises en charge en 2018.

## Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge tout sexe confondu en 2018



Tout sexe confondu, la tranche la plus représentée en 2018 dans les bénéficiaires accompagnés par le SSIAD est celle entre 85 et 95 ans, elle représente 54 % des bénéficiaires.

### 1.10 La répartition par GIR (Groupe Iso Ressource)

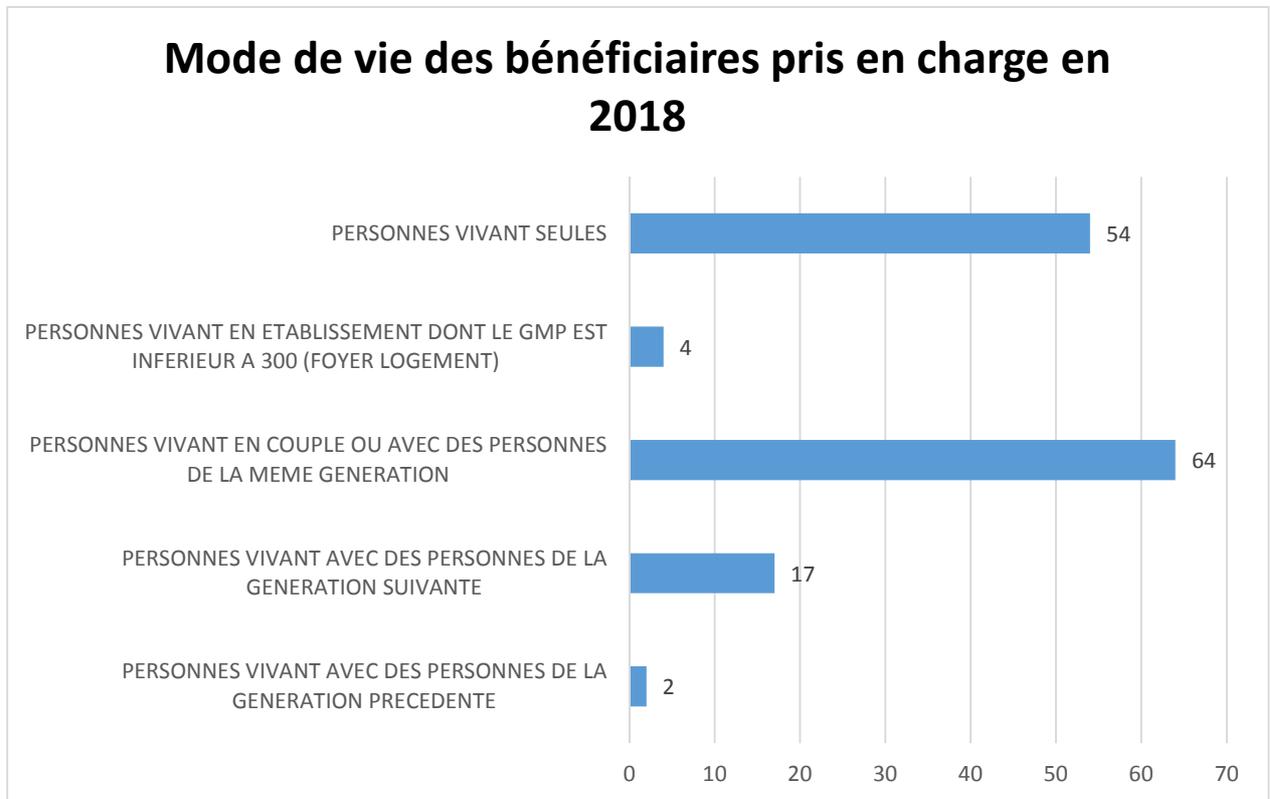


Le GMP est de 657,29 en 2018 vs 667,45 en 2017.

La tranche la plus représentée en 2018 est le GIR 2, elle représente 36 %.

Les personnes prises en charge par le SSIAD en 2018 sont moins dépendantes qu'en 2017.

## 1.11 Les conditions de vie



45% en 2018 vs 47 % en 2017 des bénéficiaires accompagnés vivent en couple avec la même génération et **38% en 2018 vs 36% en 2017 vivent seuls, soit 2% de plus que l'année dernière.**

## 1.12 Les aides humaines et techniques

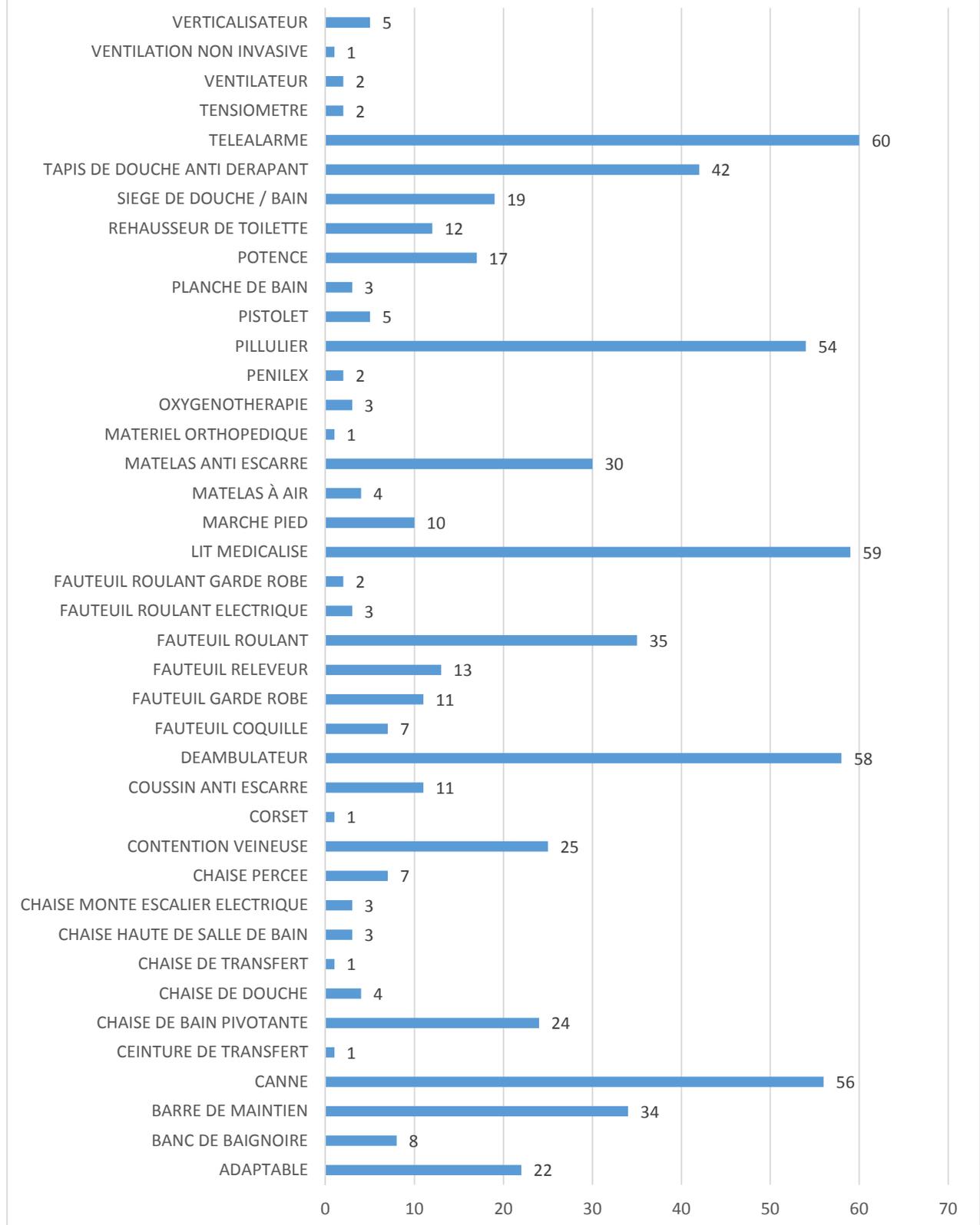
L'aide principale est dans la majorité des cas, informelle et assurée par la famille (souvent le conjoint) ou par le voisinage. L'aidant principal est généralement secondé par un ou plusieurs aidants secondaires :

- ✓ aides à domicile ou auxiliaires de vie du service des personnes âgées de la ville
- ✓ auxiliaire de vie d'associations d'aides à la personne
- ✓ portage de repas

La plupart des bénéficiaires ont une aide technique permettant de compenser certaines des déficiences ou faciliter les soins (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève personne, aménagement des

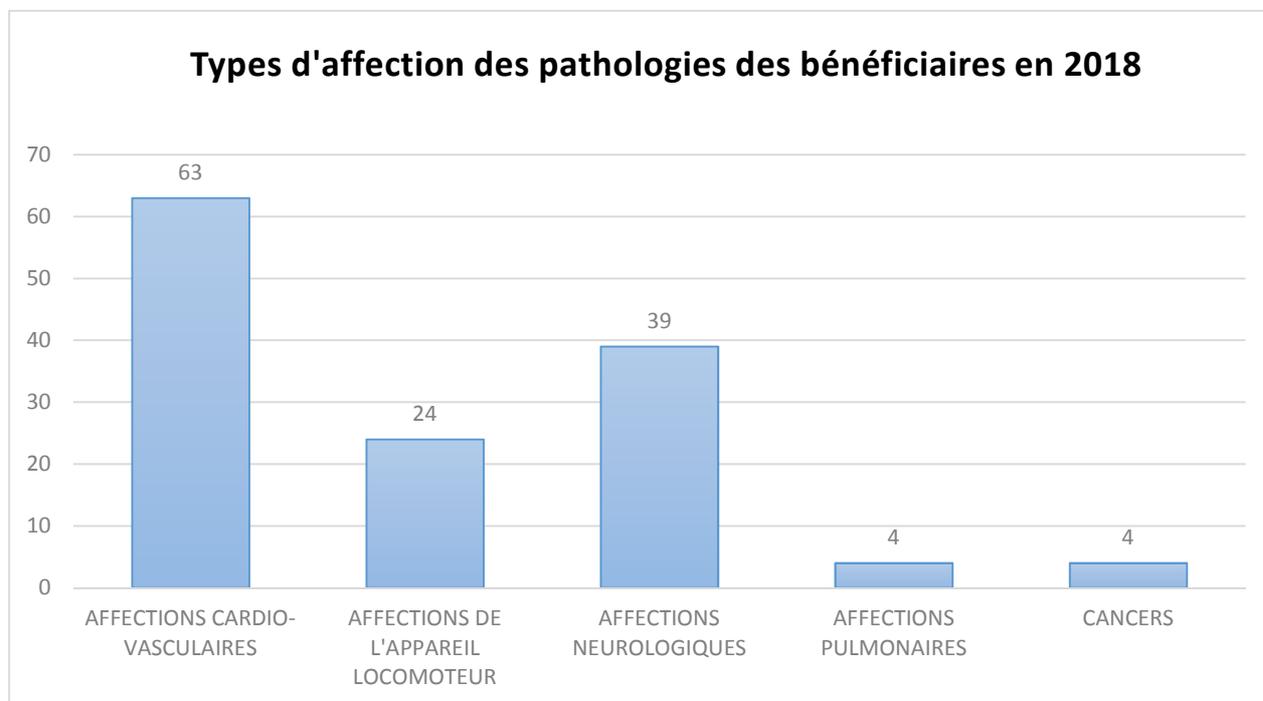
salles de bain...). Ces aides techniques se mettent souvent en place avec l'aide du médecin traitant, d'un ergothérapeute ou de l'infirmière coordinatrice du service.

## Nombre de bénéficiaire en possession de matériel



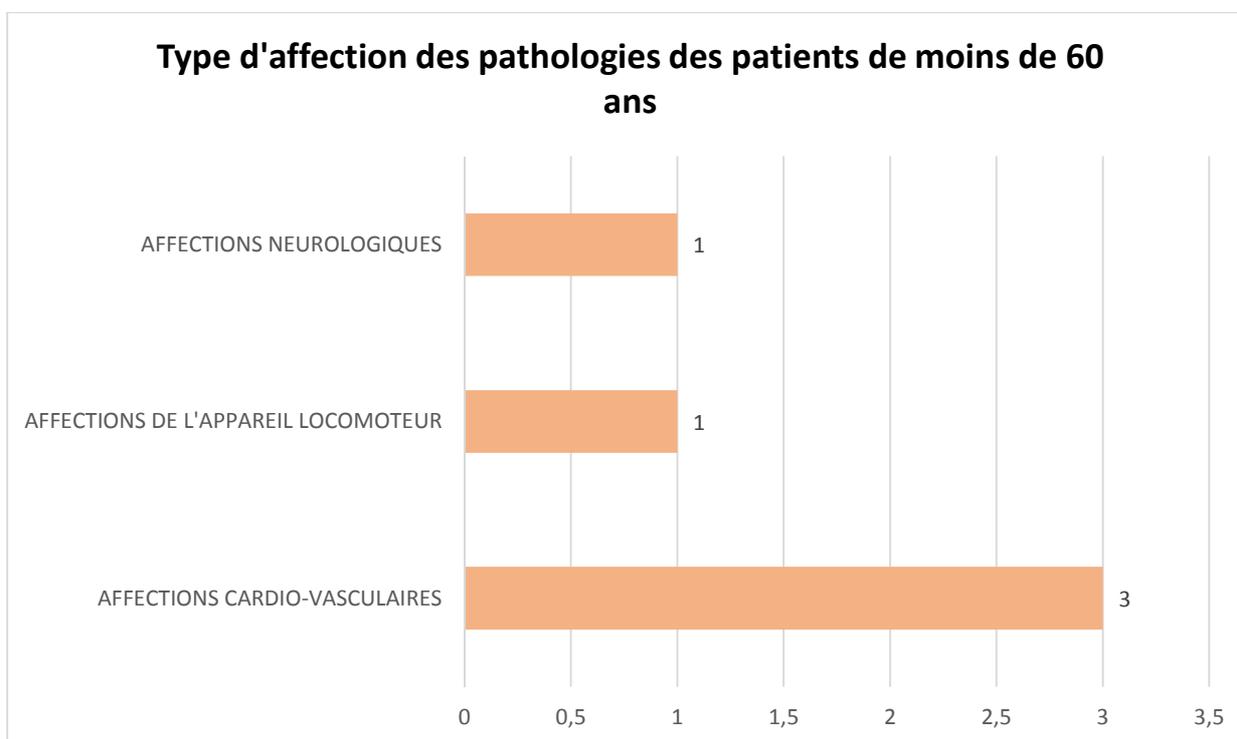
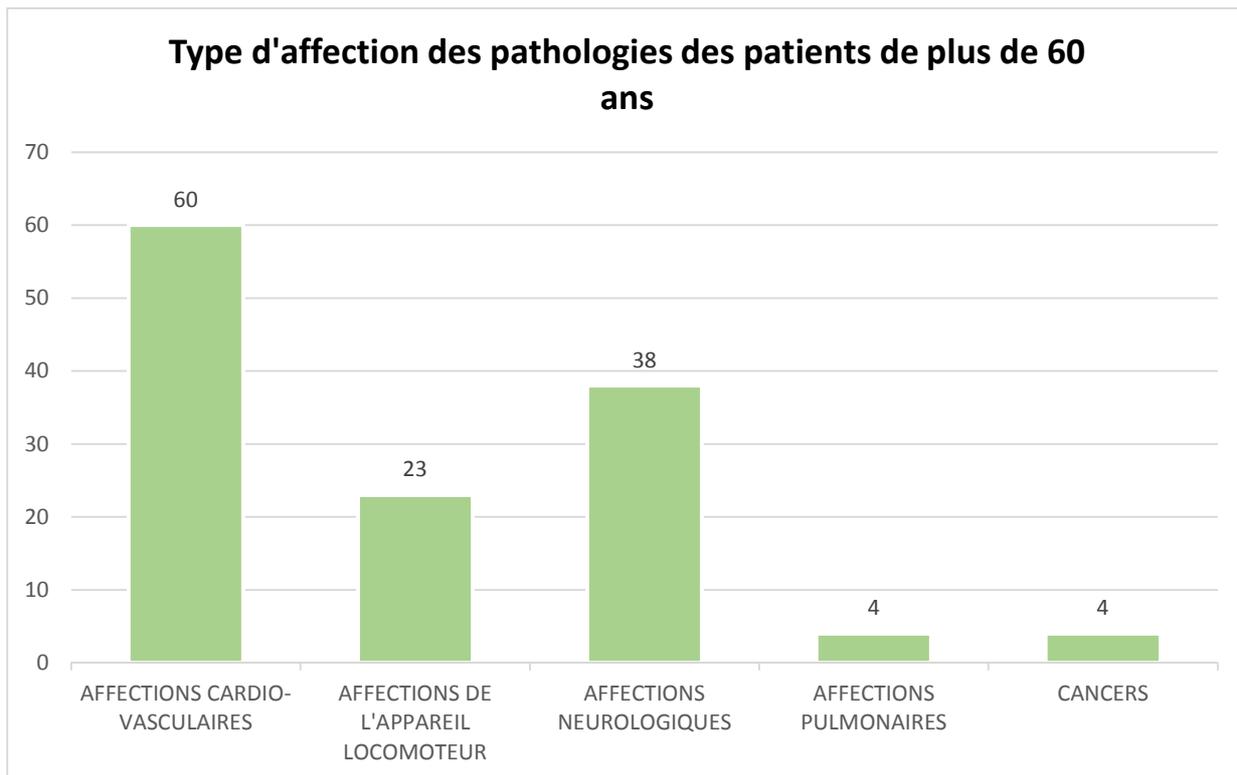
2 personnes handicapées de moins de 60 ans sur 7 personnes ne bénéficient pas de lit médicalisé car ils ne nécessitent pas de soins au lit.

### 1.13 Les types d'affections



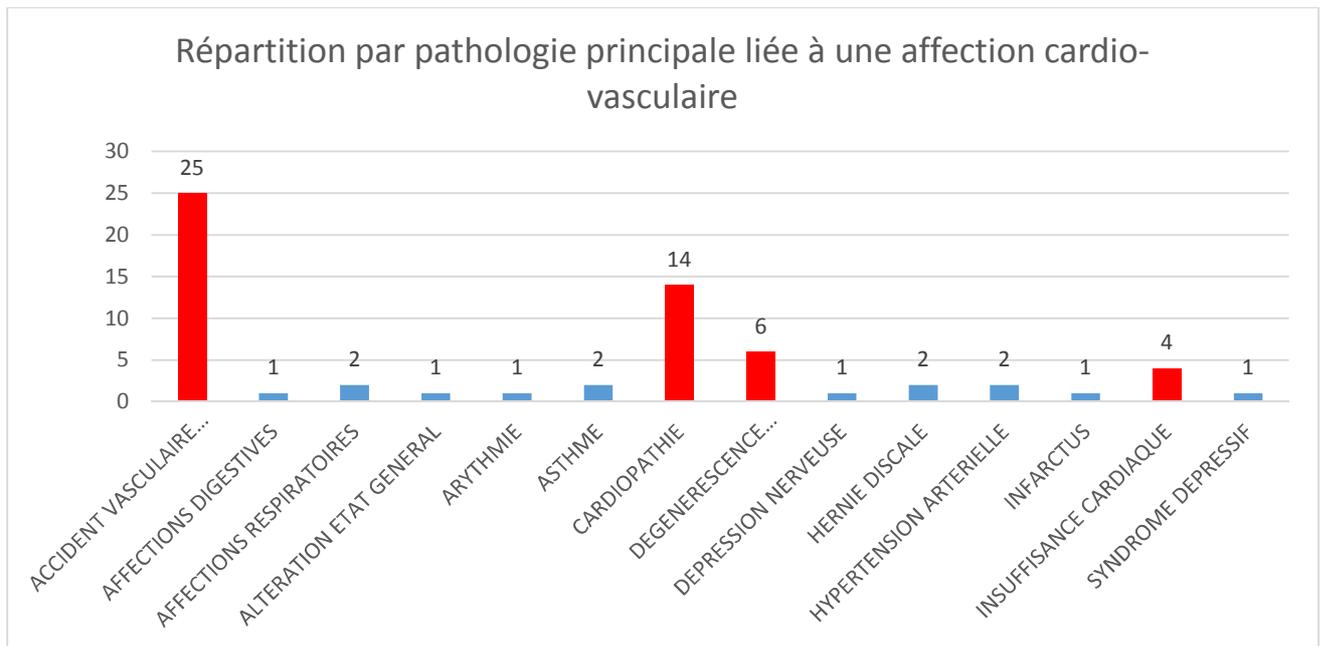
Les pathologies principales liées à l'intervention du SSIAD les plus représentées sont les affections cardio-vasculaires et les affections neurologiques. Les tendances sont identiques à celles de 2017.

Il est intéressant de distinguer ces pathologies en fonction de l'âge, plus de 60 ans ou moins de 60 ans, voici les graphiques ci-dessous en tenant compte de ces paramètres :

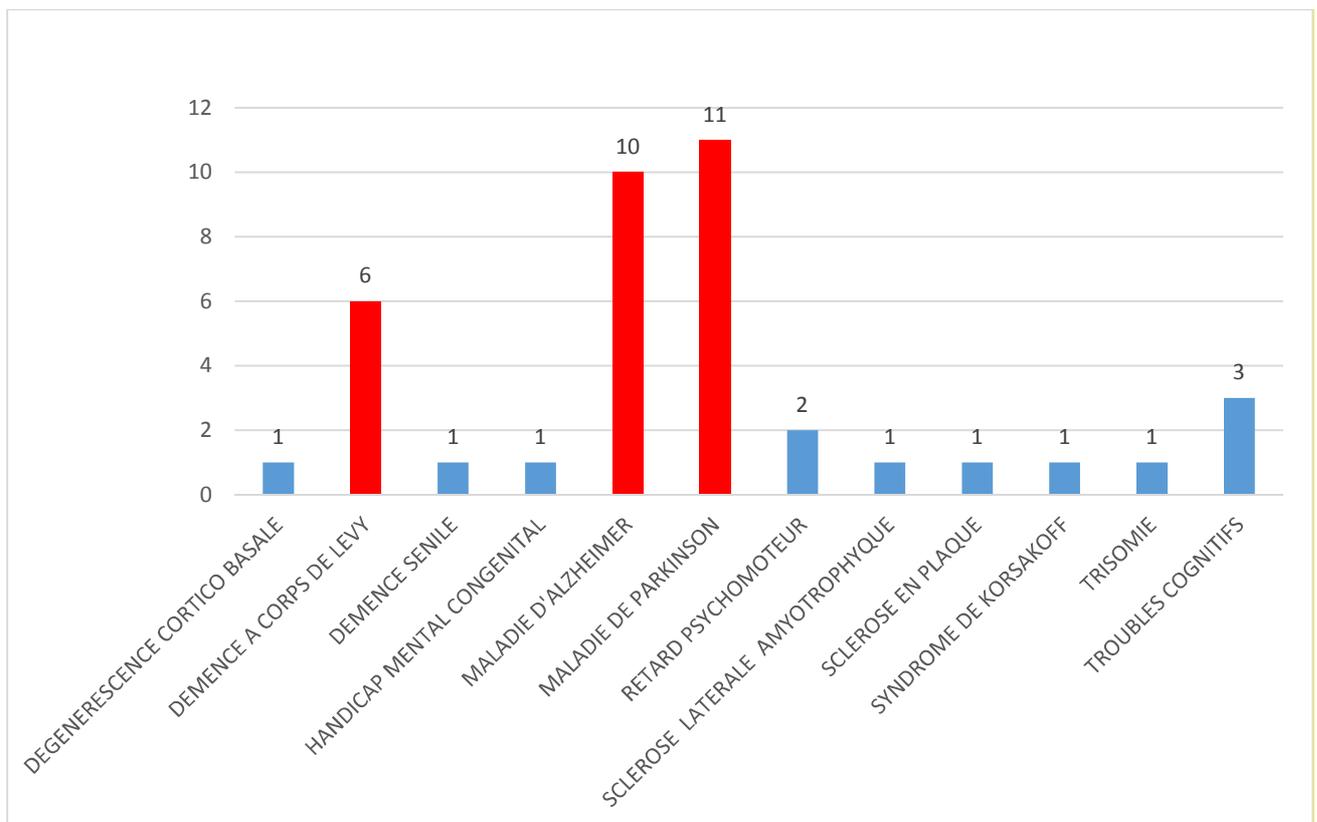


Nous retrouvons les mêmes pics de types de pathologies si bien chez les personnes de – de 60 ans que celles de + de 60 ans.

Si l'on fait un focus sur les deux types d'affections les plus représentés, soit les affections cardio-vasculaires et neurologiques, voici les pathologies que l'on retrouve le plus :

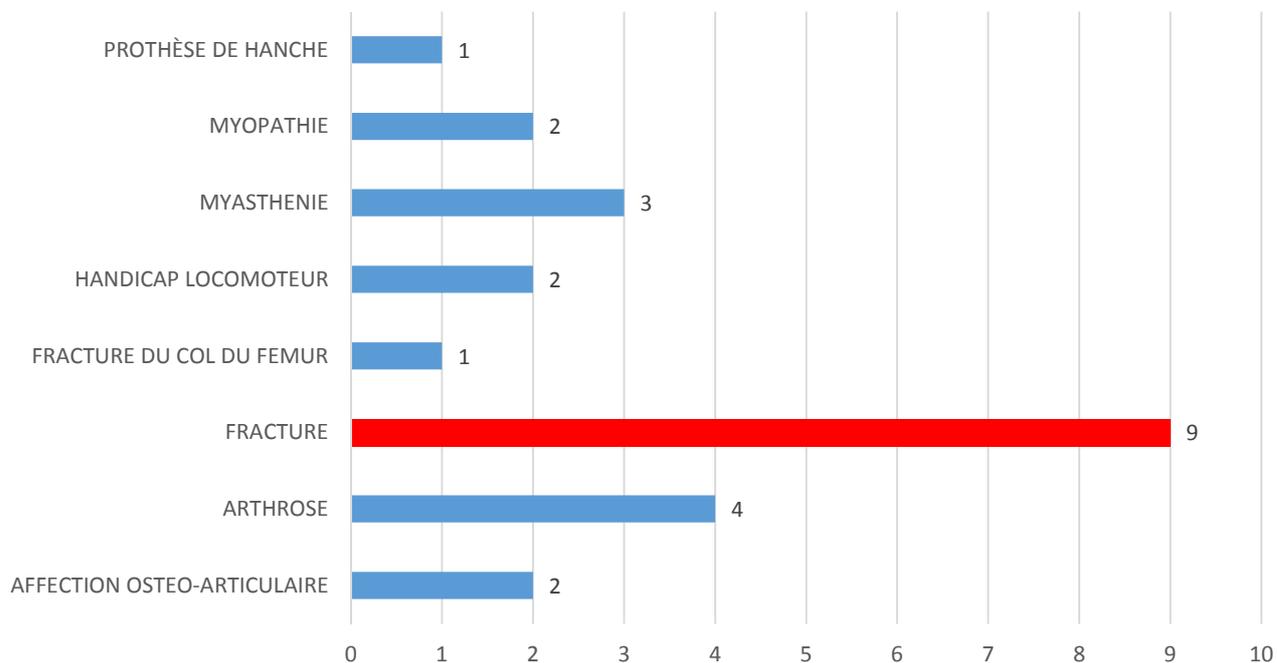


Les 3 pathologies principales présentes dans les affections cardio-vasculaires sont les **AVC**, les **cardiopathies** et les **dégénérescences neurologiques** comme en 2017.



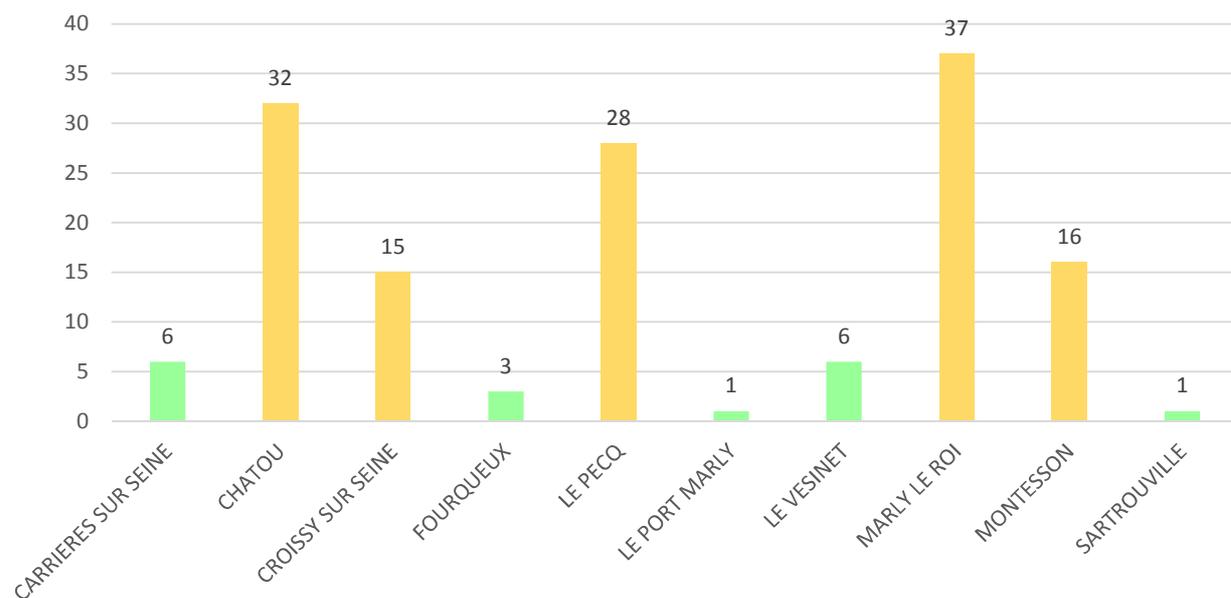
Nous retrouvons les 3 principales pathologies neurodégénératives : la maladie de **Parkinson**, la maladie **d'Alzheimer** et la démence à **corps de Levy**.

### Répartition par pathologie principale liée à une affection leucomotrice



#### 1.14 Les communes d'interventions

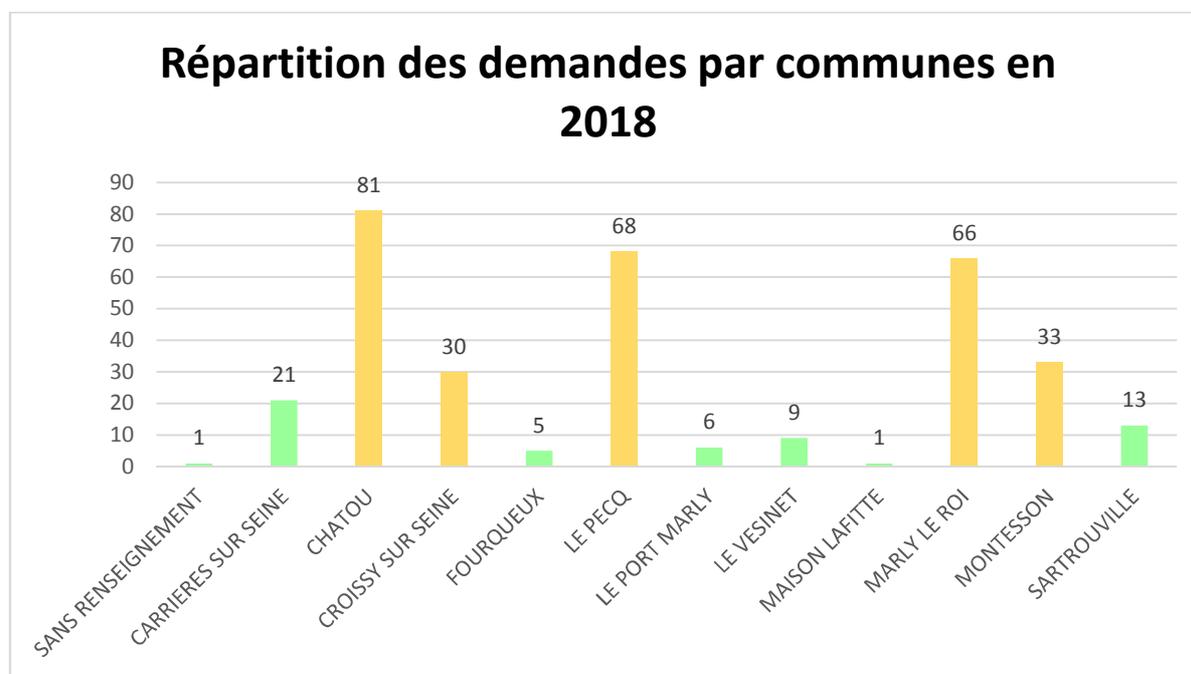
### Nombre de bénéficiaires par commune d'interventions



Le SSIAD intervient sur 5 communes majoritairement représentées en orange.

Cette faible fréquentation sur les autres communes s'explique par l'intervention d'autres SSIAD sur les mêmes communes que le SIMAD.

Voici les demandes de prises en charge réparties par communes :



Le graphique des demandes de prise en charge réparties par commune démontre bien une demande plus importante sur les communes d'interventions les plus représentées par le SIMAD représentées par la couleur orange également ce qui est en cohérence avec le nombre de bénéficiaires pris en charge par commune.

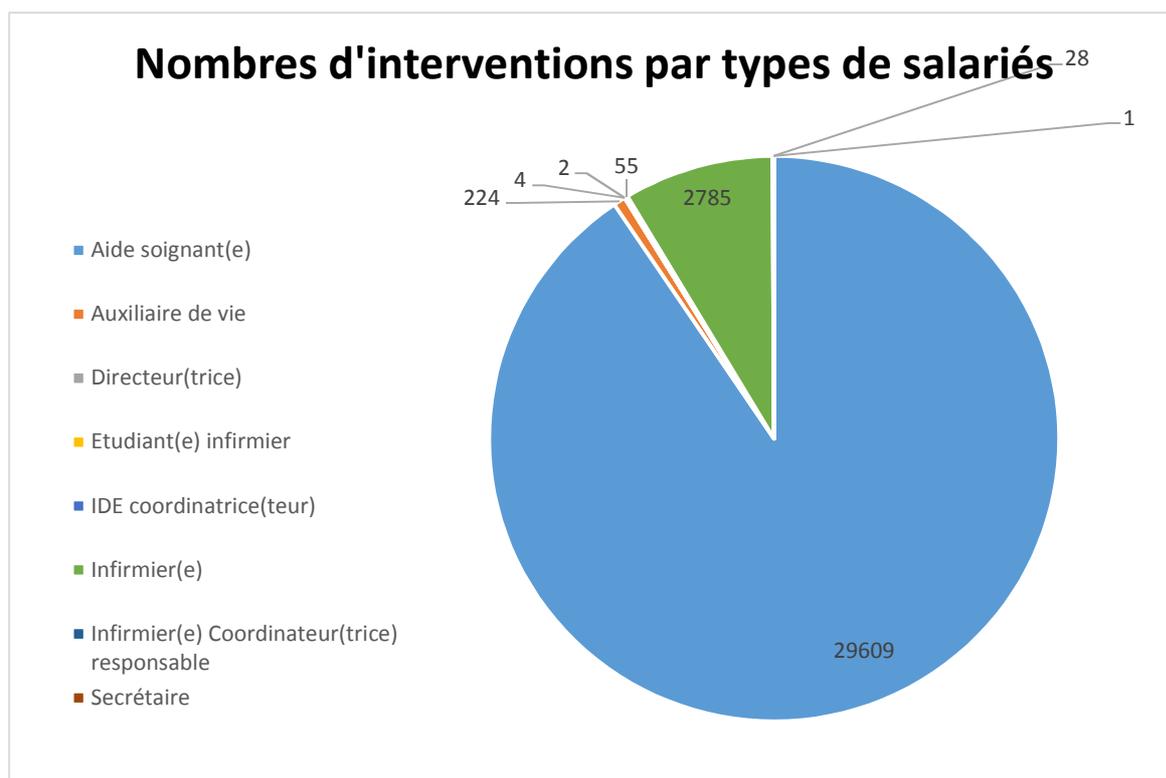
#### 1.15 Les soins et les services fournis par le SSIAD

Le nombre de visites réalisées pour l'année 2018 est de 32 214. En 2017 il était de 34 461. Cette différence de chiffre est à prendre avec précaution car en avril 2018, le SSIAD a mis en place la télégestion mobile des transmissions. Nous avons eu des données mal enregistrées au début de la mise en place et au cours de l'année avec des dysfonctionnements de réseaux.

De plus, la comparaison de deux modes de saisies semble ne pas être idéale. En revanche, les chiffres de l'année prochaine seront révélateurs.

Moyenne de 1 visite par jour par patient en 2018. Ces visites représentent 10 430 heures en 2018 contre 22 454 heures en 2017. En 2017, le calcul était fait selon une estimation de temps alors qu'en 2018, il est calculé selon la saisie des soignants au réel au chevet du patient.

Voici la répartition du nombre de visites par types de salariés :



La moyenne est de 95,23 visites par jour, dimanches et jours fériés compris.

Les soins infirmiers sont majoritairement réalisés par les infirmiers salariés du SIMAD. En 2018, nous avons recruté un poste infirmier autorisé en 2012 lors du dernier appel à projet et non recruté. En 2018, nous faisons encore appel à des IDEL qui sont conventionnés et rémunérés par le SIAMD seulement pour les soins à réaliser le week-end en ayant pour objectif que les infirmières du μSSIAD réalisent les soins du week-end.

Les dépenses annuelles de 2018 des infirmiers libéraux sont de 21 367€ vs 38 067€ en 2017 vs 49 007€ en 2016 et de 1 562€ vs 1 809 € en 2017 vs 2 357€ en 2016 pour les pédicures.

**Les infirmières coordinatrices adjointes salariées du SIMAD interviennent de plus en plus sur des soins techniques infirmiers puisque le projet du SSIAD est de réaliser l'intégralité des soins par les salariés du SSIAD. Ce projet permettra un meilleur accompagnement puisque la coordination et l'information seront plus fluides.**

#### 1.16 La qualité des soins

- L'enquête de satisfaction a été diffusée au mois de décembre 2018 :

Les questionnaires ont été envoyés à 97 bénéficiaires. Le taux de réponses est de 68 % ce qui représente un taux de réponse très satisfaisant.

En fonction des réponses des bénéficiaires, il en ressort une satisfaction générale de l'accompagnement fait par les professionnels du SSIAD toutefois des pistes d'améliorations ressortent :

Les horaires de passage : en 2018, un travail a été fait sur les horaires de passage, sur le DIPEC un créneau de 2 heures est indiqué. Toutefois, une insatisfaction est encore présente.

➤ La réunion des aidants :

Lors de cette même enquête de satisfaction, en 2017 il était ressorti que les aidants souhaitaient être accompagnés. Nous avons mis en place une réunion des aidants au mois de septembre 2018. Elle a eu beaucoup de succès puisqu'une cinquantaine de participants étaient présents. A cette occasion, la demande des aidants pour continuer a été très forte. Nous nous sommes fixés d'en organiser deux par an. Le SSIAD a rencontré la plateforme des aidants afin de travailler ensemble et de diffuser aux aidants toutes les réunions/formations existantes sur le territoire.

➤ La sortie :

Le SSIAD a organisé une sortie pour les bénéficiaires. 10 bénéficiaires et 9 soignants accompagnateurs ont participé à la sortie.

La sortie a été proposée en priorité aux bénéficiaires qui étaient isolés socialement, qui ne sortaient plus ou très peu. Dans les bénéficiaires sélectionnés, une dizaine ont refusés la sortie.

La sortie a eu lieu dans l'Oise, les participants ont visité une sucrerie comprenant une visite, un atelier et une conférence. Ensuite, le groupe a déjeuné au restaurant.

Plusieurs personnes ayant des troubles de la mémoire ont reparlé de cet évènement de manière positive durant plusieurs mois.

Nous tenterons de recommencer une à deux sorties par an.

➤ Le projet Humanitude® et la labélisation :

La directrice et l'IDEC ont rencontré à plusieurs reprises la responsable de la formation Humanitude® en vue d'une labélisation.

Une demande de CNR a été faite en ce sens en 2018 et a été refusée. Tout le personnel souhaite se mobiliser pour ce projet institutionnel afin de parfaire la qualité de la prise en charge et donner des outils aux soignants, bien que le SSIAD soit un très bon garant de celle-ci.

Ce projet aurait du sens pour assoir tous les efforts qui sont fait au quotidien pour garantir la qualité et pour nous accompagner dans une démarche qualité en vue de l'évaluation interne.

## II Synthèse

### 2.1 La synthèse de l'année 2018

L'activité a été très bonne et en hausse par rapport à l'année précédente. Le SSIAD a réussi à atteindre 100% d'activité au mois de novembre.

Le SSIAD s'est également investi dans la démarche qualité en mettant en place des groupes de travail transverse au sein de l'établissement, le livret d'accueil, le DIPEC, le règlement de fonctionnement, l'avenant au DIPEC, le projet d'établissement ainsi que des procédures de soins ont été revus sous cette forme mais aussi en inter-établissement avec le SSIAD de Houilles et du Vésinet avec un groupe de réflexion : Les conflits de valeur et le racisme.

### 2.2 Perspective de l'exercice suivant

- Maintenir le taux d'activité
  
- Ressources Humaines
  
- ❖ Maintenir les micros-formations en faisant appel à des professionnels bénéficiant d'une expertise métier qui ont été appréciées en 2018.
- ❖ Mettre en place la formation Humanitude®, l'équipe du SIMAD est très impliquée dans la prise en charge qualitative auprès des personnes âgées. Cette démarche institutionnelle pourrait permettre d'être inscrite dans le projet d'établissement d'impulser une réflexion des pratiques de manière pérenne afin d'être toujours bienveillant et d'accompagner au mieux les personnes âgées et handicapées.
- ❖ Mettre en place les groupes de travail en vue de la labélisation.
- ❖ Maintenir les visites médicales pour l'ensemble du personnel.
- ❖ Réécrire le document nique d'évaluation professionnelle : ce document devra être mis à jour et réactualisé tous les ans.
  
- Communication institutionnelle
  
- ❖ Développer les relations partenariales : Cette démarche a débuté en 2018 mais le turn-over des directeurs dans les structures est important et il est difficile de mettre en place des actions pérennes.
- ❖ Continuer à conventionner avec les hôpitaux et cliniques afin de permettre un meilleur parcours de soins pour les patients hospitalisés sans passer par les services des urgences. Le partenariat avec les structures sanitaires est complexe et demande beaucoup de temps.

➤ La démarche qualité

- ❖ Ecrire le projet d'accompagnement personnalisé pour chaque bénéficiaire : nous avons créé la trame du projet personnalisé en 2018, en 2019 il faudra le formaliser en équipe pluridisciplinaire pour tous les bénéficiaires.
- ❖ Maintenir les soins de pieds sans faire appel au pédicure lorsque le bénéficiaire ne présente pas de pathologie particulière.
- ❖ Déconventionner totalement les infirmières libérales permettra de bénéficier d'une prise en charge globale des usagers en bénéficiant de transmissions et de réflexions autour des prises en charge. De plus, les infirmières permettront à l'équipe aide-soignante de se former et de ce fait d'être plus performant dans l'accompagnement.

➤ Gestion budgétaire :

- ❖ Continuer à se préparer au CPOM et utiliser les tableaux créés EPRD en vue de la négociation au CPOM.